Comptes administratifs
Rapport d'activité

2019

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF

1- LES GRANDS ÉQUILIBRES 4

2- LES EFFORTS DE GESTION SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 5

3- LA CROISSANCE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7

4- L'ÉPARGNE BRUTE DE LA VILLE ATTEINT 8,2 MILLIONS D'EUROS 8

5- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT 9

INTRODUCTION

La présentation du compte administratif de l'année écoulée permet de garantir la transparence de l'action municipale et des comptes publics. En effet, il traduit l'exécution effective des engagements pris par la majorité municipale au moment du vote du budget. Les grands équilibres financiers et la trajectoire financière de la Ville y sont analysés.

L'exercice budgétaire 2019 de la Ville est ainsi le révélateur des orientations et contraintes de la municipalité. La contractualisation financière imposée aux collectivités dont Vaulx-en-Velin, a nécessité de maîtriser la croissance des dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à 1,46%. Pour 2019, le chiffre de 1,21% a été atteint (après 1,42% en 2018), soit une réalisation conforme à ce nouveau cadre des relations financières entre Etat et collectivités. Ceci a exigé des efforts de gestion significatifs, notamment en poursuivant les efforts sur les dépenses courantes, tout en garantissant le financement des développements de politiques publiques (police municipale, ouverture de classes dans les écoles).

Parallèlement à ces efforts, la Ville a poursuivi son travail de recouvrement des recettes, qui ont progressé de 2,37% en 2019 par rapport à 2018. Ceci a permis une nette amélioration de l'autofinancement de la collectivité, qui atteint son plus haut niveau historique avec 8,2 millions d'euros. Cela a permis de financer le programme d'investissement sans alourdir l'endettement de la ville. Ainsi, la Ville a réalisé 18,4 millions d'euros de dépenses d'équipement, tout en limitant l'endettement à 1,8 million d'euros sur l'exercice annuel. Ces réalisations sont le fruit des priorités municipales pour répondre aux besoins de la population : l'installation de l'école transitoire Cartailhac au sud de la commune (2,4 millions d'euros), prouesse technique qui a permis d'assurer la rentrée de septembre dans de bonnes conditions, la fin des travaux de construction du groupe scolaire René Beauverie (2,1 millions d'euros), et les travaux de construction de la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci (3,2 millions d'euros) symbolisent la mise en œuvre de ces axes prioritaires du projet municipal. En parallèle, les réalisations sur les espaces publics du centre-ville (place de la Nation, plateau Rousseau) et la rénovation des bâtiments publics (gymnase Aubert, Conservatoire, etc.) traduisent la volonté d'agir au plus près des besoins, sur les équipements de proximité. Notons également les dépenses des huit Conseils de quartier (147 887 euros), qui se stabilisent à un haut niveau.

Ces efforts et ces réalisations permettent de garantir la solvabilité financière de long terme de la collectivité, et plus largement la capacité à répondre aux nouveaux besoins de la population, toujours grandissante. C'est le sens de ce bilan de l'année 2019.

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Chiffres clés du compte administratif 2019

+ 1,21% Taux de croissance des dépenses de fonctionnement	**+2,37 %** Taux de croissance des recettes de fonctionnement	**8,2 millions d'euros** Plus haut niveau historique de l'autofinancement de la ville
18,4 millions d'euros Dépenses d'équipement	**1,8 million d'euros** Endettement de l'année 2019	**8,8 années** Meilleur niveau de la capacité de désendettement sur les 10 dernières années

1- LES GRANDS ÉQUILIBRES

La réalisation des dépenses et des recettes de l'année 2019 et les écarts par rapport aux prévisions du budget primitif sont retracés dans la maquette du compte administratif.

Le compte administratif 2019 fait apparaitre un résultat cumulé de :

- 110.396.083,59 euros de dépenses
- 114.413.672,78 euros de recettes

Ceci donne lieu à un résultat positif de 4 017 589,19 euros, repris dans les comptes du budget primitif 2020.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	74 668 719,43	35 727 364,16	110 396 083,59
Recettes	83 280 918,57	31 132 754,21	114 413 672,78
		SOLDE GÉNÉRAL	4 017 589,19

2- LES EFFORTS DE GESTION SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour la seconde année consécutive, la Ville a respecté le cadre du contrat financier avec l'Etat et a réussi à maîtriser la croissance de ses dépenses de fonctionnement à 1,21%.

La croissance maximum des dépenses de fonctionnement a été fixée à 1,46% pour la Ville de Vaulx-en-Velin sur la période 2018-2020. Ce plafonnement des dépenses est particulièrement contraignant pour la Ville, dont la croissance démographique environne les 3% par an, et où le nombre d'élèves, première source de dépense obligatoire de la commune, connaît une augmentation de l'ordre de 4% chaque année.

Le niveau de croissance des dépenses de 1,21% en 2019 (après celui de 1,42% en 2018) traduit le sérieux de la gestion de la Ville.

		2018	2019	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 104 058,36	14 092 201,08	-0,08%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	46 887 665,65	47 669 373,54	1,67%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 230 447,74	9 549 056,79	3,45%
66	CHARGES FINANCIERES	1 647 267,88	1 473 842,82	-10,53%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 658,56	76 041,08	-36,98%
	Dépenses réelles de fonctionnement	**71 990 098,19**	**72 860 515**	**1,21%**

Cet effort de gestion a été réalisé en limitant la progression des charges à caractère général, dont le volume est équivalent à celui de 2018, et en maintenant une progression limitée des dépenses de personnel.

LES DÉPENSES LIÉES AUX CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL SONT MAINTENUES À LEUR NIVEAU DE 2018

Si les dépenses d'énergie (+ 152 983 euros) et de chauffage urbain (+ 114 306 euros) progressent, du fait de l'augmentation des tarifs, les dépenses d'eau diminuent (- 164 981 euros), notamment du fait de la fermeture de la piscine pour travaux et de la mise en place de la télérelève des consommations d'eau. Des économies sont réalisées concernant les dépenses d'assurance (-61 588 euros), les contrats de maintenance, du fait d'une remise en concurrence (- 11 930 euros), les fournitures administratives (- 4 030 euros) et les fournitures de petit équipement (- 26 845 euros). Les dépenses relatives aux vêtements du travail progressent (+ 39 427 euros), du fait principalement de l'équipement des policiers municipaux dont l'effectif a augmenté.

LA PROGRESSION DES DÉPENSES DE PERSONNEL EST MAÎTRISÉE

Les dépenses de personnel progressent de 1,67%, après avoir baissé en 2018.

Cette progression est limitée au regard des développements des politiques publiques liées à l'éducation et la sécurité. Ainsi, l'ouverture de l'équipement René Beauverie sur l'année 2019, avec le maintien d'une ATSEM par classe, et le développement de la police municipale (33 agents de police municipale au 31 décembre 2019, contre 20 à la même date en 2018).

LES CHARGES DE GESTION COURANTE SONT EN PROGRESSION

Les dépenses du chapitre 65 progressent de 3,45% par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à 9,5 millions d'euros. Le soutien à la vie associative s'élève à 5,2 millions d'euros. Pour rappel, les subventions à destination des associations et des clubs sportifs sont votées annuellement par le conseil municipal.

Les subventions à destination des établissements de petite enfance ont également progressé de 7,7% du fait de l'ouverture de nouvelles places en crèche.

La participation aux budgets annexes reste stable. Elle s'établit à 1 340 105,50 euros pour le CCAS, 736 688 euros pour le Planétarium, et 15 803 euros pour la Maison des fêtes et des familles.

LES CHARGES FINANCIÈRES BAISSENT DE 10%, LES CHARGES EXCEPTIONNELLES DE 40%

La Ville bénéficie de la baisse des taux d'intérêt et parvient ainsi à réduire ses dépenses en matière de charges financières. Les dépenses liées aux frais financiers s'établissent à 1,5 millions d'euros.

Les charges exceptionnelles de l'année 2019 sont limitées : elles s'établissent à 76 041 euros contre 120 659 euros en 2018.

LA RÉPARTITION PAR FONCTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ILLUSTRE LES PRIORITÉS DONNÉES À L'ÉDUCATION, AUX SPORTS ET À LA JEUNESSE, À LA FAMILLE ET AU CADRE DE VIE

La répartition des dépenses par fonction, hors dépenses des services généraux et dépenses non-ventilables, est conforme aux priorités du mandat, articulées autour de l'éducation, du sport et de la jeunesse, de la culture, de l'aménagement du territoire et de la sécurité.

Dépense du fonctionnement par fonction
exécution 2019, hors services généraux

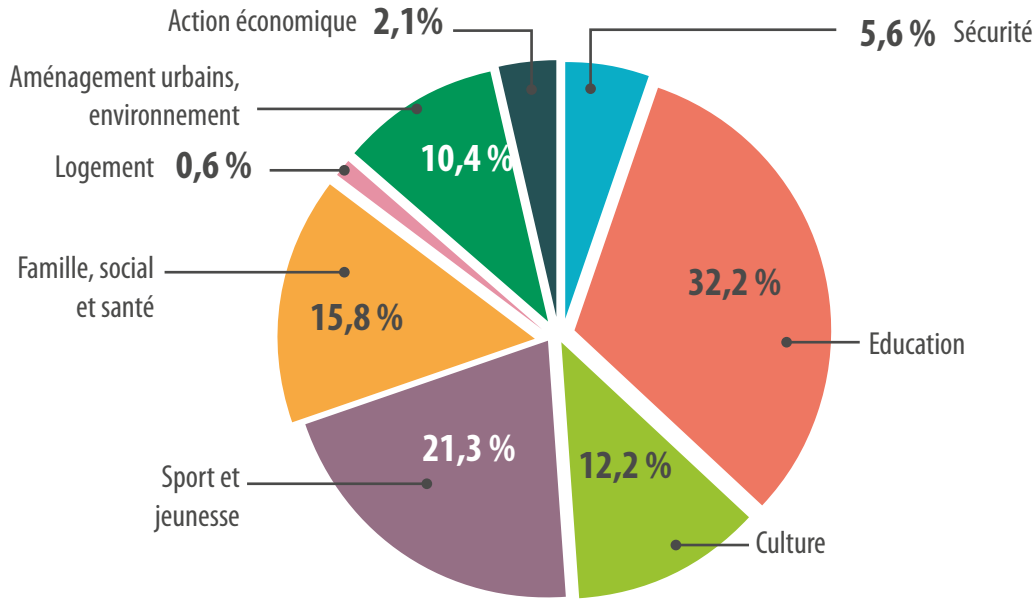

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

- **l'éducation** reste le premier poste de dépense, avec 16 millions d'euros. Ce sont princi-palement des dépenses de personnel pour 12,5 millions d'euros, notamment du fait du choix de maintenir une ATSEM par classe. Les fournitures scolaires ont représenté une dépense de 220 997 euros en 2019.
- **le sport et la jeunesse** sont le deuxième poste, avec 10,6 millions d'euros. Les dépenses de personnel représentent plus de la moitié des dépenses affectées (5,5 millions d'euros), sui-vent les subventions aux clubs et associations sportives pour 2,8 millions d'euros. Le soutien aux trois centres sociaux s'élève à 506 858 euros.
- **la culture** est le troisième poste avec 6 millions d'euros. Les dépenses de personnel constituent le chapitre le plus important (3,7 millions d'euros), suivies des charges à caractère général, principalement relatives à l'organisation des événements culturels de la ville (1,1 mil-lion d'euros) et aux subventions (1,2 million d'euros, dont la participation au Planétarium de 736 688 euros).
- **les actions à destination des familles**, social et santé, quatrième poste avec 7,9 millions d'euros, regroupent principalement les services en faveur des personnes âgées (1,2 million d'euros) et les crèches (4,4 millions d'euros).
- **la sécurité**, avec 2,3 millions d'euros, est composée à 85% de dépenses de personnel. Ce niveau est en forte hausse suite aux recrutements réalisés depuis 2014 et notamment en 2018 et 2019.

3- LA CROISSANCE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2018	2019		Evolution
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	311 642	448 398	136 75	43,88%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 113 113	3 378 905	265 792	8,54%
73	IMPÔTS ET TAXES	43 252 225	44 880 183	1 627 958	3,76%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	31 652 689	31 421 752	- 230 936	-0,73%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	912 255	840 533	- 71 721	-7,86%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	223 045	379 310	156 265	70,06%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**79 464 970**	**81 349 083**	**1 884 113**	**2,37%**

La croissance des recettes est principalement portée par celle du chapitre 73 « Impôts et taxes ».

LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES PROGRESSENT

Les recettes dites d'atténuation de charge s'établissent à 448 399 euros. Pour rappel, les atténuations de charges correspondent aux remboursements de l'assurance maladie à la suite d'arrêts maladie d'agents non titulaires de la collectivité. Une partie des remboursements de l'année 2018 a impacté l'année 2019.

LES RECETTES LIÉES AUX PRODUITS DES SERVICES SONT EN HAUSSE

Les recettes des produits des services progressent de 8,5% par rapport à 2018. Les principaux produits des usagers reçus par la ville sont :

- les recettes de restauration scolaire, en progression de 141 000 euros, atteignent 1 mil-lion d'euros ;
- les recettes des équipements culturels (centre culturel communal Charlie Chaplin, ci-néma Les Amphis) progressent de 224 000 euros et s'établissent à 324 974 euros ;
- les concessions des cimetières sont en augmentation de 46 591 euros, et représentent 91 256 euros.

LES IMPÔTS ET TAXES PROGRESSENT, PRINCIPALEMENT TIRÉS DES DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉ-REUX ET DE L'AUGMENTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Les recettes du chapitre 73 progressent de 3,76%. Les principales évolutions concernent la dotation de solidarité communautaire, qui progresse de 42%, et la taxe additionnelle aux droits de mutation, en augmentation de 34%. Les revenus de la taxe foncière et de la taxe d'habitation suivent la progression de la population et augmentent de 3%, par l'effet de la croissance des bases.

	2018	2019	Evolution
TAXE FONCIÈRE ET D'HABITATION	25 510 773,00	26 223 568,00	2,79%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	14 257 146,00	14 236 752,00	-0,14%
DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	1 311 746,00	1 858 682,00	41,70%
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE	1 182 944,85	1 588 644,61	34,30%
AUTRES IMPÔTS	989 615,03	972 536,67	-1,73%
TOTAL IMPÔT ET TAXES	**43 252 224,88**	**44 880 183,28**	**3,76%**

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT SONT EN LÉGER RECUL DE -0,73%

La baisse des dotations de l'Etat n'est pas uniforme. Ainsi, si la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement est en réduction de 2% (- 94 479 euros), la dotation de solidarité urbaine progresse de 4,5% (+ 778 879 euros). Il est à noter que la progression de la dotation de solidarité urbaine, bien que compensant la baisse de la part forfaitaire, est moins élevée que l'année précédente (+ 4,5% en 2019 contre + 5,6% en 2018).

La dotation politique de la Ville se réduit pour la troisième année consécutive et atteint 1,6 million d'euros (contre 1,7 million en 2018).

L'Etat compense les exonérations de taxe d'habitation pour un montant de 1,8 million d'euros, en progression par rapport à 2018 (+ 4%) et de taxes foncières pour 415 669 euros (+ 1,2%). Ces données correspondent aux exonérations nationales des taxes foncières et d'habitation.

LES PRODUITS DE GESTION COURANTE SONT EN BAISSE CONJONCTURELLE

Les produits de gestion courante sont principalement composés des loyers pour 168 960 euros, et des chèques déjeuners (titres émis pour la part salariée, 671 574 euros, en progression de 96 176 euros). Au 1er juillet 2019, la valeur du chèque déjeuner est passée de 6 à 7 euros pour l'ensemble des agents municipaux par une augmentation de la participation de la Ville uniquement. La baisse des revenus des loyers correspond à un décalage dans les écritures comptables.

4- L'ÉPARGNE BRUTE DE LA VILLE ATTEINT 8,2 MILLIONS D'EUROS

L'épargne brute de la Ville correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Les dépenses et recettes exceptionnelles sont retranchées. Cet indicateur financier permet d'évaluer la capacité de la Ville à financer les investissements à partir de ses ressources propres (hors financements partenariaux et endettement).

En 2019, la Ville continue de consolider son épargne, qui atteint 8 185 299 euros, soit une progression de 893 693 euros. Cela constitue une amélioration de l'épargne de 12%. Le taux d'épargne brute, soit l'épargne rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 10,4% contre 9,2 % l'année précédente.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	6 032 751	7 291 606	8 185 299
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	**7,8%**	**9,2%**	**10,4 %**

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT S'ÉTABLIT À 8,8 ANS, AMÉLIORANT AINSI LA SOLVABILITÉ DE LA VILLE

Au 31 décembre 2019, la dette s'établit à 71 916 189 euros, ce qui représente une augmentation de 1,8 million d'euros. Cette augmentation est rendue nécessaire par le volume d'investissement conséquent.

Si le niveau de la dette progresse, l'amélioration de l'épargne permet de maintenir la capacité de désendettement à 8,8 ans. Pour rappel, la capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en mobilisant toute l'épargne. Il est habituellement recommandé d'atteindre un ratio de désendettement inférieur à 12 ans.

	2015	2016	2017	2018	2019
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (EN ANNÉES)	**10,1**	**9,2**	**11,0**	**9,6**	**8,8**
TOTAL DETTE VILLE AU 31/12	60 454 015	57 975 720	66 254 545	70 141 123	71 916 189
NOMBRE D'HABITANTS	43 944	44 653	47 313	48 497	49 928
DETTE / HABITANT	1 376	1298	1 400	1 446	1 440

5- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT S'ÉTABLISSENT À 24,9 MILLIONS D'EUROS

		Crédits ouverts 2019	Réalisations
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 837 282,46	1 389 612,46
204	SUBVENTION EQUIPEMENTS VERSEES	181 741,80	54 854,59
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 302 666,51	1 639 427,88
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 740 879,78	10 740 879,78
	SOUS-TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	**13 491 496,16**	**7 290 692,11**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 771 870,00	6 428 200,23
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	30 000,00	30 000,00
	SOUS-TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES	**6 801 870,00**	**6 458 200,23**
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**36 355 936,71**	**24 850 588,05**

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (20)

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais d'études et s'établissent à 1,4 million d'euros. Plusieurs opérations ont nécessité des études préalables :

- la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci (473 880 euros) ;
- le groupe scolaire du Katherine Johnson (277 085 euros) ;
- la rénovation de la piscine Jean Gelet (230 609 euros) ;
- le déploiement de la vidéoprotection (39 095 euros).

LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS (204)

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau, la Ville a versé une participation au bailleur Alliade (versement de 40 239 euros). La Ville a également versé une participation à la Métropole pour la réalisation de travaux sur son patrimoine (14 615 euros).

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (21)

Les immobilisations corporelles regroupent principalement l'achat de terrains nus et construits (661 102 euros), ainsi que le matériel et mobilier et les véhicules.

En 2019 deux acquisitions ont été faites :

- l'immeuble de la place Boissier pour 469 350 euros ;
- la rétrocession d'une parcelle dans la zone maraîchère par la SAFER (15 660 euros).

LES IMMOBILISATIONS EN COURS (23)

Les immobilisations en cours (travaux et avances principalement) s'établissent à 8 millions d'euros, en nette hausse de 3,9 millions d'euros par rapport à 2018.

Les principales réalisations sont :

- la poursuite des travaux sur les groupes scolaires : école transitoire Cartailhac (2,4 mil-lions), groupes scolaires Courcelles (290 642 euros), Grandclément (92 424 euros), Lorca (64 590 euros) et Langevin (62 173 euros), créations de classe (103 250 euros) ;
- les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville (821 217 euros) ;

- les travaux réalisés par le service espaces verts : reprise des espaces publics du centre-ville et intervention sur le patrimoine de la ville (421 672 euros), le jardin de la paix et de la liberté (83 991 euros), le cimetière des Brosses (114 167 euros) ;
- les rénovations de l'éclairage public (329 353 euros) ;
- les rénovations des équipements sportifs : le plateau Rousseau (256 225 euros), la pis-cine Jean Gelet (112 745 euros), le gymnase Aubert (104 788 euros), le stade Jomard (57 264 euros) ;
- les travaux de rénovation des équipements culturels (accueil du Centre culturel Charlie Chaplin, reprise des sols du Conservatoire) pour 105 748 euros.

LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS

Les dépenses relatives aux opérations d'équipement de l'année 2019 s'établissent à 7,3 millions d'euros :

		Crédits ouverts 2019	Réalisations
213	GROUPE SCOLAIRE CROIZAT	72 779,54	61 242,93
215	EQUIPEMENT BEAUVERIE	2 878 643,75	2 101 847,20
216	EQUIPEMENT CARTAILHAC	77 940,00	72 173,06
217	DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE GROUPE SCOLAIRE	28 556,97	22 949,95
218	GROUPE SCOLAIRE KATHERINE JOHNSON	4 701 511,53	1 675 677,43
420	MÉDIATHÈQUE MAISON DE QUARTIER LÉONARD DE VINCI	5 274 501,09	3 195 331,82
800	CONSEILS DE QUARTIER	425 363,28	147 887,42
810	OPÉRATION RÉPUBLIQUE	32 200,00	13 582,30
	TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	**13 495 334,49**	**7 290 692,11**

Les recettes d'investissement regroupent les subventions d'investissement des partenaires de la Ville, le recours à l'emprunt et les fonds propres de la Ville (excédent de la section de fonctionnement et fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée).

LA DÉCOMPOSITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Crédits ouverts 2019	Réalisations
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	11 003 983,80	5 499 619,10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	10 483 015,39	8 000 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	716 510,00	114 859,63
	TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT	**22 203 509,19**	**13 614 478,73**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 853 771,40	7 798 795,18
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	78 282,00	63 282,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**30 135 562,59**	**21 476 555,91**

Les subventions d'investissement reçues représentent 30% des dépenses d'équipement. Leur exécution est à mettre en corrélation avec l'exécution des dépenses. Elles sont réparties par financeurs.

	Réalisé 2019
Etat (hors dotation politique de la ville)	573 866,03
Région	60 000,00
Métropole	2 546 020,00
Autre	2 319 733,07
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**5 499 619,10**

Pour l'année 2019, la Ville ainsi reçu 3,5 millions d'euros pour le groupe scolaire René Beauverie, 1 million d'euros pour la construction du groupe scolaire Katherine Johnson (via le projet urbain partenarial) et le solde de la participation de l'Etat pour le renouvellement du simulateur et du jardin du Planétarium (707 484 euros).

ACTIVITÉS DES SERVICES

VIVRE LA VILLE

ÉDUCATION, ÉPANOUISSEMENT, SOLIDARITÉ P. 14

VIVRE LA VILLE

PROXIMITÉ, QUALITÉ DE VIE ET PARTICIPATION DES CITOYENS P.46

FAIRE LA VILLE

DÉVELOPPEMENT, INNOVATIONS ET ENVIRONNEMENT P.70

RESSOURCES

ADMINISTRATION, PATRIMOINE ET COMMUNICATION P.92

Chères Vaudaises, Chers Vaudais,

Au-delà des éléments chiffrés, le rapport d'activité de l'année 2019 permet de faire un bilan des actions et projets réalisés, en lien avec les engagements pris devant les Vaudais par l'exécutif municipal. Les réalisations sont nombreuses. Elles traduisent une dynamique qui a poursuivi les objectifs et les projets annoncés en 2014, et répondu aux besoins et aux attentes des habitants.

Il faut retenir des réalisations majeures et une implication importante des services municipaux.

L'année 2019 a vu la réalisation de grands projets pour notre ville : l'ouverture du groupe scolaire René Beauverie et de l'école transitoire Odette Cartailhac, ainsi que le démarrage des travaux de l'école Katherine Johnson et de la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci.

L'adoption du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain 2019-2025 confirme fortement la poursuite des programmes de rénovation urbaine, et traduit notre préoccupation constante de renforcer nos partenariats et d'offrir un cadre de vie de qualité à tous les Vaudais.

En parallèle de la réalisation des projets sur le bâti, le développement des politiques publiques a été amplifié: le renforcement des effectifs, des moyens et des compétences de la police municipale ainsi que le déploiement des caméras de vidéoprotection ont été poursuivis avec détermination . Les efforts en matière de prévention et d'actions spécifiques dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ont également contribué à améliorer la tranquillité publique.

La réponse aux demandes de proximité a été, de nouveau cette année, un axe de travail majeur des élus de la majorité et des services, de façon à assurer une meilleure réactivité dans la réponse aux demandes des citoyens.

La facilitation des services et de l'accueil des usagers s'est poursuivie, avec le développement des services en ligne, que ce soit dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance, ou des services à la population à l'Hôtel de ville et à la mairie annexe.

L'année 2019 marque également un renforcement de la participation des Vaudais, répondant à notre volonté d'intégrer l'ensemble des citoyens dans une logique d'inclusion et d'accessibilité. La plateforme numérique de démocratie participative « Mon Avis » a été lancée et la démarche d'implication des habitants dans la réflexion sur les futurs services de la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci a accompagné le démarrage des travaux.

Derrière la réalisation de ces projets et la conduite de la Ville, je tiens à saluer l'implication des élus et des services municipaux et métropolitains, mais aussi des Vaudais investis dans les Conseils de Quartier, le Conseil des Seniors, le Conseil Citoyen, le Conseil de la Vie Associative, le Conseil Consultatif des représentants des parents d'élèves en tant que forces de propositions, depuis l'idée et la définition des projets jusque dans leur concrétisation.

L'année 2019 aura été une année pleine au service de notre ville et des Vaudais. Nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie pour faire de Vaulx-en-Velin une ville majeure et exemplaire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités 2019.

Hélène GEOFFROY
Maire de Vaulx-en-Velin
Vice-Présidente de la Métropole de Lyon

VIVRE LA VILLE

Éducation, Épanouissement, Solidarité

Pour répondre aux besoins d'une population jeune, dynamique et toujours plus nombreuse, la Ville propose des services de qualité à l'ensemble de ses habitants, de la petite enfance au grand âge : des établissements neufs ou rénovés (crèches, écoles), des lieux culturels vivants (Centre culturel, Planétarium, Ecole des arts, cinéma, etc.), des équipements sportifs permettent à chacun de s'épanouir. Une attention particulière est portée à l'inclusion de toutes et de tous, par une action sociale renforcée auprès des plus fragiles, l'accompagnement de nos aînés dans leurs besoins spécifiques, la promotion de la santé pour tous les âges. Le service handicap, créé au début du mandat, veille plus particulièrement à inclure les personnes porteuses d'un handicap dans l'ensemble des activités municipales.

I- EDUCATION 16

II- CULTURE 21

III- PETITE ENFANCE 29

IV- SPORT ET JEUNESSE 33

V- ACTION SOCIALE, ACTION POUR LES SENIORS, HANDICAP ET SANTÉ 36

I- EDUCATION

L'éducation est une priorité de l'exécutif municipal avec la volonté de parfaire les conditions d'enseignement et d'apprentissage de nos jeunes et ainsi de leur ouvrir le champ des possibles.

A) LES GRANDS PROJETS DÉMARRÉS OU RÉALISÉS EN 2019

L'accueil des élèves dans les locaux définitifs de l'école René Beauverie le 4 mars

Les travaux de finalisation de l'école René Beauverie se sont poursuivis jusqu'en février 2019. Le déménagement a été organisé pendant les vacances, permettant aux élèves et aux équipes d'intégrer des locaux neufs et spacieux dès le 4 mars.

Un Accueil de Loisirs avec des locaux dédiés a été créé pour les mercredis et les vacances, avec un accueil des enfants dès les vacances d'avril. Ce nouvel équipement a bénéficié de mobiliers neufs et adaptés aux activités de loisirs des enfants.

L'ouverture du groupe scolaire transitoire Odette Cartailhac à la rentrée du le 2 septembre, et des effectifs ajustés pour le groupe scolaire Ambroise Croizat

Le groupe scolaire Odette Cartailhac transitoire comptabilise 228 élèves (104 élèves de mater-nelle et 124 élèves d'élémentaire dont une classe UPE2A). Le montant de l'opération de cons-truction du groupe scolaire s'est élevé à 3 millions d'euros TTC.

Le groupe scolaire Ambroise Croizat a retrouvé des effectifs plus adaptés, avec près de 200 élèves en moins (159 élèves pour la maternelle et 226 en élémentaire avec une classe ULIS). Des salles dédiées permettent les dédoublements et l'accueil périscolaire (matin, midi et soir) dans des conditions favorables.

La labellisation « Cité Educative » pour l'ensemble des établissements vaudais

En septembre 2019, la commune a été labellisée "Cité Educative" parmi 80 territoires éligibles en France.

Les Cités Educatives ont vocation à mieux accompagner les élèves des quartiers prioritaires vers la réussite et ce de 0 à 25 ans soit du plus jeune âge jusqu'à la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. La réussite des enfants et des jeunes ne peut passer que par la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du territoire, en plus des parents.

L'ambition est de construire une stratégie éducative territoriale partagée autour de trois objec-tifs majeurs : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

La Cité fonctionne de manière partenariale (Ville, Education Nationale, Préfecture, politique de la Ville) et les parents et les

associations sont partie prenante du dispositif. Deux temps forts dédiés à l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire ont réuni les 16 octobre et 8 novembre 2019 plus de 160 personnes (parents, enseignants, associatifs, acteurs de l'insertion, etc.). Ils ont participé à différents ateliers permettant d'établir un diagnostic partagé mais également de tra-cer les enjeux, objectifs et actions des trois années à venir. Ainsi, 18 actions devant favoriser la réussite des élèves ont été retenues.

La signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Rhône

Le diagnostic partagé élaboré par la commune de Vaulx-en-Velin et la CAF du Rhône a permis de dégager cinq enjeux :

- **Enjeu 1 :** lutter contre l'isolement, favoriser le vivre ensemble et l'accès aux droits
- **Enjeu 2 :** la coordination de toutes les actions et la structuration des offres
- **Enjeu 3 :** la coopération, cohérence et complémentarité des acteurs
- **Enjeu 4 :** la reconnaissance de la capacité d'agir des habitants
- **Enjeu 5 :** l'accessibilité numérique aux services et à l'information

Au regard des besoins identifiés sur le territoire, quatre objectifs partagés ont été identifiés :

1. Mobilisation des acteurs autour de la jeunesse
2. Soutien à la fonction parentale
3. Développement de l'offre sur tous les temps (vacances, mercredis, soirées, les fins de semaine) et pour tous les publics (petite enfance, enfance, jeunesse)
4. Pérennité et développement des dynamiques engagées en matière de petite enfance animation de la vie sociale et accès aux services

La convention cadre a été établie avec la CAF fin 2019, étant entendu que les objectifs doivent se préciser dans des intentions de travail et des actions.

Le développement des actions de soutien à la parentalité

Les Médiatrices parentalité

Tout au long de l'année, les Médiatrices parentalité accompagnent les parents dans la mise en œuvre d'actions diverses qui participent de la vie éducative des écoles et du territoire : repas partagés, cafés des parents, conférences, soirée cinéma. Plus d'une vingtaine d'initiatives ont été menées par les parents d'élèves élus du territoire, avec l'appui de la municipalité.

Deux projets sont particulièrement marquants en 2019 :

- Sur le premier semestre 2019, répondant aux propositions des parents d'élèves élus, des ateliers relatifs aux besoins physiologiques de l'enfant ont été mis en place avec un mé-decin. Une plénière d'information s'est tenue réunissant plus de 80 personnes. Par la suite, des temps d'échanges en plus petits groupes (25 à 30 participants) ont été organi-sés.
- Le 6 juillet 2019, le premier Forum de la parentalité a été organisé. Plus de 300 per-sonnes ont participé à ce temps fort organisé à la Coccinelle, autour de 4 espaces :
  - **S'informer** avec des ateliers et des stands organisés par l'Ecole des arts, les biblio-thèques, l'Espace Famille, les trois Centres Sociaux, la MJC, la CAF, la FCPE, l'association Yoyo et une exposition présentant le projet de renouvellement urbain du Mas
  - **Jouer :** des activités parents/enfants ont été proposées par les équipes périscolaires et la MJC
  - **Apprendre ensemble :** tout au long de l'après-midi, différents ateliers ont été proposés aux familles. De la bonne utilisation des écrans, la prévention de l'hygiène bucco-dentaire, l'importance des vaccinations, les besoins physiologiques de l'enfant, découvrir le massage des nourrissons et des comptines en langue des signes, l'accompagnement aux premiers secours, comprendre les différents "dys", la prévention des accidents do-mestiques et des ateliers sur le thème "Avant d'être parents, je suis..."
  - **Un espace détente et restauration** qui a été animé et tenu par les associations de pa-rents d'élèves de différentes écoles.

L'ensemble de la journée a été organisée en associant à la fois les professionnels du territoire mais également les parents élus qui ont ainsi pu faire valoir leurs attentes. Il est également à noter que certains ateliers ont été animés par des parents et qu'un accueil dédié aux enfants (sans leurs parents) a été mis en place avec l'appui des équipes d'animateurs de la ville.

Le Conseil Consultatif des Parents d'élève

La municipalité a continué à réunir régulièrement le Conseil Consultatif des Parents d'élèves : six Conseils ont été organisés avec à chaque séance, une présence de près de 80 parents. Les thématiques abordées sont la rentrée scolaire, les crédits et personnels affectés dans les écoles, les travaux mais aussi les sujets de préoccupation quotidienne (cadre de vie, rénovation ur-baine, sécurité, etc.). Celui qui s'est tenu le 17 décembre en présence du Recteur d'Académie et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a été un succès avec 120 représentants de l'ensemble des écoles vaudaises : les participants ont exprimé leurs attentes en matière d'éducation que ce soit pour les élèves en maternelle, en élémentaire, les collèges ou les lycées.

B) LA RENTRÉE 2019 : UN EFFORT ENCORE CONSÉQUENT POUR AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ÉLÈVES

La rentrée 2019 en chiffres

7 350 élèves se répartissent dans les 37 écoles (20 maternelles et 17 élémentaires) :

- 3 012 en maternelle pour 125 classes. Il est intéressant de mentionner que 202 enfants âgés de 2 ans sont accueillis (les classes de tout petits).
- 4 338 en élémentaire pour 254 classes.
- 7 ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) + 6,5 UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants) + 1 UEEA (Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme).

Les inscriptions scolaires gérées par l'Espace Famille s'élèvent à 1 093 dont 964 maternelles et 209 élémentaires. 323 demandes de dérogation scolaire ont été traitées concernant l'ensemble des écoles dont 163 en élémentaire et 160 en maternelle.

9 classes en élémentaire (hors dédoublement de CP/CE1) ont été créés dans les écoles P. Lan-gevin, A. Courcelles, P. Neruda, H. Wallon, O. Cartailhac (3), Y. Gagarine, FG Lorca.

3 classes en élémentaire (hors dédoublement de CP/CE1) ont été fermées dans les écoles ML King, A. Croizat (➜ transfert à O. Cartailhac) et 6 en maternelle dans les écoles F. Mistral, J. Vilar, A. France, A. Croizat (➜ transfert à O. Cartailhac).

Le dédoublement des CP et CE1

Du point de vue matériel et des travaux, au prix d'un effort financier supplémentaire, le dédou-blement des CP et CE1 en classe de 12 à 13 élèves a été effectué sur toutes les écoles.

9 écoles élémentaires (Pablo Neruda, Odette Cartailhac, Ambroise Croizat, Pierre et Marie Cu-rie, Jules Grandclément, Paul Langevin, Anatole France, René Beauverie et Frédéric Mistral) ont été accompagnées pour la mise en œuvre du dédoublement des CE1 avec 21 classes créées.

Des travaux ont été effectués dans l'été (pose de cloisons et réfection de peinture, création dans des salles de classe de cloisons mobiles, pose de tableaux numériques interactifs, notam-ment sur F. Mistral, J. Grandclément, P. Langevin, A. Courcelles).

Les travaux dans les groupes scolaires

Le montant des travaux de l'été et de l'automne dans les groupes scolaires se montent à 910 000 euros. Ils concernent la reprise des menuiseries de l'école maternelle Jules Grandclément ; la reprise des cours, des aires de jeux, des réseaux, des sanitaires de l'école élémentaire Cour-celles ; la pose de stores et la création d'un parking pour les personnels enseignants et munici-paux du groupe scolaire Curie ; l'étanchéité, l'embellissement de parties communes, de salles de classe, la reprise de la voie sur le groupe scolaire Lorca ; des aménagements pour les créa-tions de classe et les dédoublements, des « cabanes à vélos » pour 2 écoles, etc.

Des travaux ont également été engagés pour la création des selfs dans toutes les écoles. Pen-dant les vacances d'automne, les selfs ont été installés sur P. Neruda, P. Langevin, FG Lorca (avec agrandissement de chaque restaurant), A. Courcelles et O. Cartailhac.

Les investissements en 2019

La municipalité a continué l'équipement en Tableaux Numériques Interactifs (TNI) des classes nouvellement créées en élémentaire.

En termes de fonctionnement, afin de renforcer la sécurité des élèves dans la traversée des abords des groupes scolaires, la municipalité a recruté des **Agents de Prévention et de Sécurité (APS)** dès le premier jour de la rentée. Toutes les écoles sont concernées.

Pour les **activités nautiques**, la piscine Jean Gelet étant fermée à compter du 1er septembre 2019, la Ville et ses partenaires ont travaillé à une organisation qui permette de maintenir l'apprentissage de la natation dans les meilleures conditions.

Une matinée supplémentaire à la piscine de l'ENTPE ainsi que plusieurs autres au centre nau-tique de Bron ont été mises à la disposition des élèves scolarisés dans le premier degré.

Tous les élèves de CP et CE1 de la Ville bénéficient d'un enseignement de la natation conforme aux préconisations du Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°34 du 12 octobre 2017.

Les crédits affectés aux écoles sont maintenus et se décomposent ainsi :

- Crédits éducatifs : 220 001 €

Pour les écoles élémentaires : 156 204€

Pour les écoles maternelles : 63 797€

- Rappel des crédits libres versés pour l'année 2019 : 162 497€

Les crédits pour les associations des parents d'élève en 2019 s'élèvent à 1 800 € (200 € par asso-ciation).

Enfin, chaque année, la commune propose une offre éducative d'activités aux équipes ensei-gnantes qu'elles intègrent dans le programme scolaire de l'année, grâce au concours de diffé-rents services :

- Séjours ski, arts et cultures, environnement, kayak, escalade ;
- Activités artistiques ;
- Développement durable ;
- Ecole et cinéma ;
- Sciences ;
- Activités sportives.

L'ensemble des actions sont attribuées aux écoles via des commissions réunissant les Conseils Pédagogiques de Circonscription et les services communaux. A cet effet, l'année 2019 a notam-ment permis de clarifier les critères de validation des projets escalade, vélo, nautisme et orien-tation en permettant à tous les élèves de cycle 3 de renforcer leur socle de compétence lié à la pratique sportive.

C) LES ACCUEILS DE LOISIRS FRÉQUENTÉS PAR LES USAGERS ET LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS CULTURELS

Les services de l'enfance

Les services de l'enfance sont maintenus selon la même organisation que sur l'année scolaire 2018-2019. Le nombre d'enfants différents inscrits en septembre 2019 est le suivant :

- 853 pour les accueils du matin ;
- 4 372 sur la restauration ;
- 2 273 sur les accueils du soir ;
- 1 026 sur les mercredis ;
- 1 618 pendant les vacances.

Les inscriptions sont plus importantes en nombre que celles de septembre 2018, à l'exception des accueils du soir (refonte en 2018 des rythmes scolaires).

Les projets pédagogiques

En 2019, les projets pédagogiques ont été développés par les équipes d'animation autour de 4 orientations :

- La recherche de complémentarité et de cohérence éducative entre les temps de l'enfant ;
- L'accueil de tous les publics ;
- La mise en valeur des richesses du territoire ;
- Le développement d'activités éducatives de qualité.

Les équipes ont collaboré étroitement avec les acteurs culturels, en particulier autour de la Space Academy au Planétarium et autour du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations pour la mise en œuvre du projet porté par l'association Cartooning for peace.

Concernant la **Space Academy**, les enfants de 8 à 14 ans des accueils de loisirs des mercredis ont bénéficié d'un programme éducatif permettant de simuler un véritable entrainement d'astronaute. Ils ont pu apprendre tout en s'amusant avec des jeux de rôle (commandant de bord, scientifique, explorateur, ingénieur, pilote, etc.) et des exercices pratiques ciblés sur la force, l'endurance, la coordination, l'équilibre et la perception spatiale.

Pour le projet **Cartooning for peace**, les objectifs étaient les suivants :

- Découvrir le dessin de presse, la liberté d'expression ;
- Aiguiser le sens critique ;

- Développer les capacités d'expression argumentée en respectant l'avis des autres ;
- Sensibiliser les enfants sur les thématiques du racisme, de l'antisémitisme et des discrimina-tions ;
- Former les 18 animateurs et référents sur le thème par l'association Cartooning for Peace (les 6 et 7 mars).

85 enfants de 6 à 12 ans, fréquentant les 7 accueils de loisirs des mercredis ou des vacances de printemps), ont découvert l'exposition « Dessin pour la paix » mise à disposition comme support des séances d'animations conduites par les animateurs. Une séance avec un dessinateur de presse dans chaque accueil de loisirs a aussi été organisée.

D)LES EFFORTS DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Dans les écoles

La municipalité a fait le choix de conserver une ATSEM par classe, ce qui représente 125 postes.

A cela s'ajoute des contractuels pour les remplacements longs (tous les postes vacants sont pourvus, en particulier les temps partiels et tous les postes de maladie longue durée), un pool de 5 contractuelles pour les remplacements temporaires et 8 apprentis CAP petite enfance.

107 postes d'agents d'élémentaire (hygiène et restauration) ainsi que 19 postes de gardien sont affectés dans nos écoles. Les remplacements sont organisés de la même manière que pour les ATSEM.

Dans les services de l'enfance

Sur les services de l'enfance, 30 référents contractuels ont été maintenus pour organiser les accueils des temps péri- et extra-scolaires. Le diplôme BAFD ou BEJEPS ou équivalent était re-quis.

21 animateurs contractuels à temps plein ont été recrutés pour la prise en charge des enfants le matin, le midi, le soir, les mercredis et les vacances. Des animateurs vacataires complètent le dispositif en fonction du nombre d'enfants accueillis sur chaque accueil.

L'entretien des locaux

Pour améliorer l'entretien des bâtiments scolaires et accueils de loisirs, la municipalité décide d'engager une réflexion importante. Un diagnostic sur quatre groupes scolaires (Neruda, Gaga-rine, Croizat et Beauverie) a été réalisé avec les agents. Des objectifs et un plan pluriannuel ont été fixés, autour de trois enjeux : accompagner et développer la professionnalisation des agents et l'encadrement sur les techniques d'entretien, valoriser cette activité et améliorer les conditions de travail.

II- CULTURE

Pour porter son action culturelle, la Ville s'appuie sur un réseau d'équipements municipaux : le Centre culturel communal Charlie Chaplin (« 5C »), le cinéma Les Amphis, le Planétarium, les bibliothèques, l'Ecole des Arts. Au cours de l'année 2019, plusieurs événements structurants ont été initiés ou renouvelés afin de proposer une programmation culturelle riche, et diversifiée et de qualité.

A) DES PROJETS PHARE SUR L'ANNÉE 2019

La Ville organise tout au long de l'année des événements qui irriguent l'ensemble du territoire vaudais, en investissant des équipements tels que le Théâtre de Verdure ou le Centre culturel communal Charlie Chaplin mais aussi en proposant des actions et projets en cœur de quartier, développés avec les acteurs locaux (associatifs, culturels, sociaux, éducatifs) et les habitants. Le Grand Projet de Ville est également associé dans le volet culturel de la politique de la ville.

A VAULX JAZZ #31
11-30 mars 2019

Avec le passage en format « biennale » et l'élargissement de la programmation aux musiques actuelles, A Vaulx Jazz évolue, se réinvente et rencontre de nouveaux publics.

L'édition 2019 a proposé de nouveaux concepts, notamment les WARM UP en amont de l'événement. Roller Disco, Baraton, Swimming Cool… ces actions ont permis des collaborations créatives en partenariat avec le Service des Sports et l'association Centre Vie des commerçants du centre-ville.

Ces actions ont rassemblé 660 personnes.

Des actions artistiques et culturelles ont également été menées sur le reste de l'année 2019, rassemblant plus de 500 personnes.

Au total, ce sont plus de 10 000 personnes qui ont assisté et participé à cette 31ème édition.

Le budget réalisé est de 216 500 euros.

Le projet est soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 20 000 euros, ainsi que par la SACEM : 2500 euros au titre de l'action culturelle.

Les recettes de billetterie s'élèvent à 32 524 euros.

Vaulx Star Charity

Vaulx Star Charity est un événement sportif et culturel à visée caritative organisé par la Ville de Vaulx-en-Velin et l'association RVR Industry en 2019.

Parrainé par les joueurs de football professionnels Nabil Fekir, Kurt Zouma et Rachid Ghezzal, il s'est déroulé en deux temps :

- un tournoi de futsal (en journée) avec l'intervention d'invités (sportifs, humoristes, personnalités publiques...) qui ont participé à un match de gala en levée de rideau de la finale.
- une soirée de spectacles au Centre culturel Charlie Chaplin avec les humoristes Younès Depardieu, Bamba, Nassim Mellah et Odah & Dako.

Festival Arta Sacra #3
21-28 septembre 2019

A travers la découverte des arts spirituels, Arta Sacra s'attache à la reconnaissance des arts et traditions du monde.

Le festival est porté par la Ville et le Collectif associatif Arta Sacra.

Pour cette édition, la programmation a été déclinée autour de trois axes :

- une offre de spectacles et de projections ;
- des temps de rencontres et de débats ;
- des ateliers et des initiations.

1 313 spectateurs ont participé aux spectacles et ateliers proposé du 21 au 28 septembre 2019.

B) LE CENTRE CULTUREL COMMUNAL CHARLIE CHAPLIN

Le Centre culturel communal Charlie Chaplin est un lieu de création et de diffusion artistique. En 2019, il a accueilli 10 622 spectateurs contre 8 661 en 2018, pour le même nombre de 34 spectacles sur les deux années (hors séances scolaires). Il a connu ainsi depuis 2018 une progression de 22% de sa fréquentation. Cette progression est due en partie à l'augmentation des capacités d'accueil, et à l'augmentation du nombre d'abonnements. La qualité de la programmation a su conquérir un public plus large, dans toutes les tranches d'âge.

Le nombre d'abonnements a augmenté de 12% entre la saison 2018-2019 (312 abonnées) et 2019-2020 (350 abonnées), soit une hausse de 67% depuis 2017-2018 (209 abonnés).

L'objectif pour les saisons à venir est de développer les publics de tout âge et de fidéliser davantage les spectateurs en leur proposant notamment de nouvelles formules d'abonnement.

Deux concerts grand public ont réuni pour la première fois dans l'histoire du Centre culturel 1 000 personnes en jauge assise et 1 200 personnes en jauge mixte assis / debout : Grand Corps Malade le 14 février et Hoshi le 6 avril.

Le public scolaire sur la saison 2019-2020

En 2019-2020, tous les spectacles « jeune public » à destination des scolaires ont été programmés au Centre culturel communal Charlie Chaplin, et ont été prolongés ou précédés d'une séance tout public visant à toucher les familles.

En 2019, des représentations à destination des collégiens et lycéens vaudais ont été proposées. En octobre, 341 collégiens et lycéens ont ainsi assisté à une séance scolaire de la pièce « Désaxé » (Cie Teknaï) qui aborde les mécanismes de radicalisation.

Près de 6 657 élèves (soit 339 classes des écoles élémentaires de la ville et 16 classes de collèges et lycées incluant les accompagnateurs), ont pu assister à l'un des 13 spectacles de théâtre, danse, cirque, conte ou musique et des 33 représentations qui leur étaient dédiées en séances scolaires ou sur des séances tout public (notamment les lycéens).

Le taux de remplissage effectif en salle s'est élevé à 84,17%.

Les actions culturelles et les partenariats

Les actions culturelles menées en 2019 ont permis de renforcer les liens du public avec le Centre culturel communal Charlie Chaplin, et d'attirer plus de spectateurs, notamment :

- Une soirée Karaoké théâtralisée et animée par les comédiens et le metteur en scène, la veille de la représentation du spectacle Sosie, le 25 janvier, a réuni 64 personnes. Cette action a permis d'amener plus de spectateurs à découvrir la pièce le lendemain.
- Une *master class* d'initiation à la danse hip-pop a eu lieu le vendredi 8 mars dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes avec 2 danseuses du spectacle In the middle, programmé le 9 mars. Cette action a réuni 8 agentes de la ville, qui ont assisté ensuite au spectacle de danse de Marion Motin.
- Les rencontres Bords de scène se sont poursuivies : des temps d'échanges de vingt minutes, proposés à l'issue des spectacles de théâtre et danse qui ont attiré en moyenne 100 personnes par représentation pour dialoguer avec les artistes. Des rencontres sur les séances scolaires ont été initiée à l'issue des représentations à partir du CP dès la rentrée scolaire 2019, permettant d'échanger avec près de 3 900 élèves sur la saison 2019-2020.

Les 5C ont par ailleurs poursuivi des partenariats avec :

- Pôle en scènes de Bron à l'occasion du festival de danse Karavel ;
- l'association vaudaise Street Off pour l'organisation du Battle de Vaulx - Internationale de break dance au Cirque Imagine.

C) LE CINÉMA LES AMPHIS

L'activité des Amphis est essentiellement dédiée au cinéma. Des spectacles, des conférences sont également organisées en lien avec des associations, ou des établissements scolaires.

Les Amphis sont ouverts sept jours sur sept onze mois par an.

Le cinéma pour tous les publics

Tout au long de l'année, les Amphis programment au minimum trois films par semaine, représentant douze séances par semaine.

Dans le cadre scolaire, différents dispositifs (maternelle au cinéma, écoles au cinéma, collège au cinéma) ont permis l'organisation de séances en lien avec les enseignants :

- 6 940 élèves ont pu bénéficier de ces dispositifs en 2019 ;
- 1 890 élèves ont également été accueillis lors de séances à la carte organisées par les établissements (1 568 en 2018).

Des séances ciné-club à destination des seniors ont aussi été programmées tous les quinze jours, en collaboration avec le service retraités de la Ville : 20 séances en 2019 ont ainsi permis d'accueillir 358 personnes.

Les projets en partenariats

Des « Amphitema », projection d'un film suivie d'un débat, sont organisés en partenariat avec diverses associations. En 2019, six « Amphitema » ont réuni environ 326 spectateurs.

Les Amphis participent également aux différents festivals mis en place par le GRAC (Réseau de salle art et essai de proximité) : « Les toiles des mômes », « Tous en salle », « Un poing c'est court ».

Ils accueillent également chaque année, pendant huit jours en janvier, le Festival du film court francophone de Vaulx-en-Velin qui a rassemblé près de 6 000 spectateurs en 2019.

D'autres festivals ont aussi été accueillis par les Amphis, tels que « Palestine en vue » organisé par l'association ERAP, « La caravane des cinémas d'Afrique », festival en biennale organisé par le Cinéma de Sainte-Foy-lès-Lyon, Ciné Mourguet.

D) LE PLANÉTARIUM

En 2019, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a reconnu le Planétarium comme un des 7 équipements d'excellence en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

La Ville s'est également vu décerner le prix du meilleur établissement culturel de l'agglomération 2019 dans le cadre des Trophées du tourisme Only Lyon Tourisme et Congrès/Le Progrès.

Dédié à la vulgarisation des sciences de l'univers (astronomie, astrophysique et domaine du spatial), le Planétarium s'adresse à la fois au grand public, aux groupes scolaires et étudiants, et aux divers groupes constitués. Il a pour vocation première de représenter une interface entre le milieu de la recherche scientifique contemporaine et le public.

Il travaille en étroite collaboration et en partenariat avec les plus grands centres de recherche scientifique français et internationaux : Universités, CNRS, CEA, CERN, agences spatiales européennes (ESA) et françaises (CNES), grandes écoles (ENTPE, ENSAL, ENS, INSA...) Il entretient également des liens étroits avec les acteurs du territoire intervenant dans le champ de la culture scientifique et technique : Ebulliscience, Planète Science, CALA (club d'astronomie), Bricologie...

Les publics en 2019

- 86 146 visiteurs (Métropole de Lyon et Région Auvergne-Rhône-Alpes majoritairement, autres régions françaises et dans une moindre mesure autres pays) ;
- dont plus de 9 000 Vaudais (10% du total de fréquentation et 20% du nombre d'habitants de la ville).

Programmation quotidienne, nouveautés 2019

- Trois nouveaux films à l'affiche

Diffusés avec le simulateur numérique en très haute définition, ces films proposent un contenu thématique sur l'actualité scientifique, ils sont programmés dans des séances animées par un médiateur scientifique du Planétarium :

- « L'espace notre quotidien » sur les usages du spatial dans notre vie de tous les jours (2D/3D – à partir de 8 ans) ;
- « Le Soleil notre étoile » (2D – à partir de 8 ans) ;
- « Univers et matière noire » (2D – Adultes et adolescents).

- Deux expositions temporaires

Sur plus de 300m2, ces expositions proposent un espace ludique ouvert à tous les âges autour des thématiques de l'espace :

- « La Terre vue de l'Espace : fragilité et beauté » (octobre 2018 – août 2019) produite par l'Agence spatiale européenne (ESA) en collaboration avec le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), la Métropole de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire de la Ville de Vaulx-en-Velin ;
- « Space Dream » (octobre 2019 – août 2020) produite par la Cité de l'Espace et Cap Sciences : une exposition pour retracer la grande épopée de l'aventure spatiale.

- Le cycle de conférences

Chaque mois, le Planétarium reçoit une ou plusieurs personnalités qui viennent parler de l'actualité de leur recherche et échanger avec le public autour d'un thème scientifique.

En 2019, plus de 1000 personnes ont assisté à ces rencontres et ont pu dialoguer avec les personnalités invitées.

- Les actions jeunesse

Le Planétarium a poursuivi sa démarche de proposer deux actions par mois en moyenne en direction des enfants en bas âge (de 20 mois à 3 ans, avec les assistantes maternelles et les professionnels de la petite enfance ou les parents) en collaboration avec le service Petite enfance et le service Education. Nouveauté en 2019, une semaine a été entièrement dédiée en février pour recevoir 18 classes de Petite et Moyenne section de Vaulx-en-Velin.

Programmation événementielle 2019

- Les événements emblématiques

Des événements emblématiques montrent l'ouverture culturelle du lieu et le placent comme un des Planétariums les plus innovants en la matière en France et dans le monde :

- **Le Congrès scientifique des enfants :** 100 élèves des établissements scolaires de la Ville ont travaillé pendant 6 mois dans leur classe avec des doctorants de l'Université de Lyon et des chercheurs du CNRS, en collaboration avec la Cité de l'Espace de Toulouse) ;

- **Le festival Tous Numériques**, avec une soirée exceptionnelle au Planétarium autour des arts numériques ;
- **La Space academy :** 150 enfants issus des 5 centres de loisirs de la Ville ont participé pendant plusieurs semaines à un entraînement d'astronaute – projet en collaboration avec le CNES et l'ESA ;
- **Les Journées Européennes du Patrimoine :** programmation de séances d'astronomie pour découvrir l'architecture de l'Univers ;
- **Arta Sacra :** conférence "Toute la lumière sur l'église de Saint Nectaire" en partenariat avec l'ENSAL et Concert sous les étoiles, avec la mezzo-soprano Malika Bellaribi-Le Moal),
- **La Nuit de la Lecture** (lecture/projection inédite en ombres chinoises des livres d'Antoine Guilloppé, invité d'honneur de cette troisième édition) ;
- **Le festival Oufs d'astro :** en co-organisation avec le CNRS/IN2P3 et en partenariat avec le Musée des Confluences, le CALA et PSRA – plus de 8 000 visiteurs en 2019.

• Les événements en résonnance

Le Planétarium a participé toute l'année à de nombreuses opérations organisées par les partenaires de la Ville ou co-construits avec eux :

- Nuit de l'Equinoxe et Nuit des étoiles (événements organisés par le CALA) ;
- Trophées de la robotique et Festiciels (événements organisés par Planète Sciences) ;
- Ciels de quartier et de marché (avec la collaboration du CALA et de Planète Sciences, 15 interventions ponctuelles en milieu public de jour ou de nuit pour l'observation du Soleil ou des astres).

• Les nouveaux usages du Planétarium

Fort de son nouveau simulateur, l'établissement a accueilli en septembre des chercheurs de l'ENSAL et de l'Université Lyon 3 pour la deuxième école d'été en architecture autour de l'immersion numérique pleine voûte. 20 architectes ont ainsi pu travailler dans cet espace exceptionnel pour des rendus inédits à 360°.

Le Planétarium a également organisé des résidences de scientifiques (en collaboration avec l'ENSAL autour du projet de la modélisation de l'église de St Nectaire) et d'artistes (workshop en janvier, résidence avec le collectif CT4C en septembre, présentation de projets artistiques pendant le festival Tous numériques).

Programmation pour la promotion du territoire

Une vingtaine de rendez-vous ont été organisés en journée ou en soirée pour accueillir des initiatives diverses : Rendez-vous de l'emploi, festival de l'entreprenariat, forum expresso Métropole, clôture class-défis énergie, soirée débat « Après-Demain », Remise du prix dictée Ela, Commission développement durable, accueil des nouveaux habitants…

Le Planétarium est ainsi un lieu de rencontre entre les sciences, les arts, la culture, l'économie. Il est aussi et surtout un lieu de rencontre au service du lien social.

E) LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE

Le réseau des bibliothèques vaudaises s'étend sur l'ensemble du territoire de Vaulx-en-Velin : au Mas du Taureau, au Village, à l'Ecoin-sous-la-Combe et au Sud. Un bibliobus est également à disposition des habitants dans les quartiers.

En 2019, la création de la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci s'est concrétisée avec le démarrage des travaux, les actions de préfiguration et les nouveaux services proposés.

› Nouveau sur le réseau

- Les espaces jeux

Dans le cadre de la préfiguration de la Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci, le réseau de la lecture publique a intégré début 2019 les espaces jeux itinérants.

Les actions conjointes menées ont participé à l'attractivité du réseau : 616 personnes ont été accueillies sur les animations Croc'Jeux - Croc'Histoires hebdomadaires et une après-midi jeux de société intergénérationnelle à la bibliothèque Georges Perec a connu un grand succès public, en réunissant 350 participants.

En tout, les espaces jeux ont accueilli plus de 15 000 personnes différentes dans le cadre de l'accueil des familles, et contribué à accueillir plus de 8 000 personnes dans le cadre d'actions transversales (animations et/ou soutien logistique).

Les espaces jeux sont en outre un espace ressource pour les professionnels municipaux et associatifs, sur place et hors-les-murs.

- Le Musée numérique

Installé au 1er semestre 2019 à la bibliothèque Georges Perec, le Musée numérique a été inauguré le 7 juillet. Conçu par la grande halle de La Villette (Micro-folies), cette galerie virtuelle incite à la curiosité, s'adresse à tous les publics, et se décline en un véritable outil d'éducation artistique et culturelle : Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant, etc.

Une forte fréquentation de Vaudais

Depuis 2016, un fort investissement a permis de moderniser le réseau de la lecture publique, qui a vu sa fréquentation augmenter de façon conséquente.

L'année 2019 conforte l'attractivité du réseau, avec une fréquentation globale (des usagers individuels et des groupes) en hausse de plus de 6 % par rapport à 2018.

Le nombre de nouvelles inscriptions a augmenté de 26 % par rapport 2018, et cette augmentation dépasse 40 % dans le bibliobus, à la bibliothèque Roche et à la bibliothèque Eluard.

Le nombre de documents empruntés a été globalement stable, avec une légère augmentation dans les bibliothèques Perec et Eluard.

La médiathèque numérique a fortement progressé : augmentation du nombre d'utilisateurs avec 19% de visites en plus par rapport à 2018 et accroissement du nombre de visionnage de ressources de 27%, principalement des ressources cinéma, presse et savoirs.

Le réseau de la lecture publique, un partenaire privilégié sur le territoire

En 2019, l'accueil des publics scolaires est resté au cœur des activités prioritaires des bibliothèques. Ainsi, 4 270 élèves de classes de maternelle et élémentaire ont été accueillis sur les cinq équipements du réseau.

Les partenariats avec les centres sociaux de la ville, l'Institut de Formation régional (Ifra) dans le domaine de l'apprentissage du français et du numérique et le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) a permis d'accueillir 650 personnes jusqu'alors non usagers des bibliothèques.

Le réseau de la lecture publique a également participé à de nombreux événements locaux ou nationaux sur la ville, dont :

- des événements dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- Cafés créa, Rendez-vous de l'emploi ;
- semaines d'information sur la Santé Mentale, Journée

Internationale des personnes handicapées, Duo Day ;

- Semaine bleue ;
- fêtes de quartier ;
- inauguration du groupe scolaire René Beauverie ;
- journée qualité de vie au travail ;
- La Nuit de la lecture ;
- Les Journées européennes du patrimoine.

Des projets phares

En plus d'animations régulières proposées par les bibliothèques (histoires, jeux, jeu vidéo, projections, etc.), une programmation culturelle qui s'articule autour de trois temps forts a été organisée.

15e édition d'A Vaulx livres les petits

Autour de la thématique « Ma famille communique », la manifestation a remporté un vif succès tant auprès du grand public que des professionnels : 2 440 personnes ont participé aux différentes animations.

D'une langue à l'autre

Cet événement autour de la diversité des langues parlées à Vaulx-en-Velin réunit trois projets :

› Le café des langues

88 habitants ont participé à la préparation du Café des langues et 180 spectateurs à la salle Victor Jara ont assisté à la lecture publique

› Trace ta voix !

Pour la 2ème édition du concours d'éloquence des 15-25 ans de Vaulx-en-Velin, 30 jeunes Vaudais issus du lycée, des centres sociaux et des bibliothèques ont donné rendez-vous à plus de 150 personnes à la salle Victor Jara, pour assister à leurs performances.

› Projet contes du monde : 2 écoles / 2 bibliothèques

Le conteur professionnel Olivier Ponsot est intervenu auprès d'un groupe d'enfants allophones et d'un groupe d'enfants voyageurs afin de développer un projet collectif autour de la création d'un conte et de boîtes à histoires (restitution publique en 2020)

Tous numériques !

Le festival des cultures numériques a encore pris de l'ampleur pour sa 4ème édition : toujours inclus dans l'événement métropolitain Super Demain, il a essaimé dans de nombreux lieux sur la ville : bibliothèque Georges Perec, bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine, Planétarium, MJC, centre culturel communal Charlie Chaplin.

1 300 personnes ont participé aux événements en 2019.

F) L'ECOLE DES ARTS

En septembre 2019, le regroupement du Conservatoire de musique et de danse avec les ateliers Gagarine a donné naissance à l'Ecole des arts proposant des cours de musique, danse, théâtre et arts plastiques.

Cet établissement d'enseignement et de pratique artistique regroupe une équipe pédagogique d'une quarantaine d'enseignants et une équipe administrative d'une dizaine de personnes.

Il a accueilli 993 élèves cette année.

L'Ecole des arts a pour objectifs de :

- Créer un parcours de rencontre entre les différentes expressions artistiques qui permette à chaque enfant de faire « un choix éclairé » sur sa pratique active et passive (confrontation à l'œuvre) ;
- Accompagner chaque jeune vers une pratique artistique autonome (définir les étapes dans l'acquisition de pratiques autonomes) ;
- Concilier l'exigence d'excellence avec celle de démocratisation.

L'Ecole des arts arrive en 2019 à la fin d'une première phase de restructuration avec en musique un nouveau projet pédagogique pour les trois premières années d'apprentissage basées sur le collectif et en danse l'ouverture d'un cursus de danse contemporaine.

La première phase des principaux dispositifs avec des partenaires extérieurs arrive à son terme.

Dans les écoles

La **résidence de l'orchestre Divertimento** arrive à la fin des trois ans et elle s'est développée dans les écoles du sud de la commune. Elle est le premier maillon du projet d'éducation artistique défendu par l'Ecole des arts dans le premier degré.

Le dispositif **« Les arts à l'école »** (généralisation des interventions artistiques pour tous les enfants de cycle 2 dans trois domaines, musique, danse et arts plastiques) s'est implanté dans les six écoles des réseaux des collèges Barbusse et Lagrange où 100% des élèves du cycle 2 auront bénéficié d'intervenants dans les trois domaines artistiques.

L'Ecole des arts répond également à la demande des professeurs des écoles de bénéficier de l'aide d'un intervenant artistique pour un projet spécifique sur l'année scolaire, dans le cadre des « projets artistiques ».

Pour l'année 2019-2020, ce plan d'intervention permet que 2 745 enfants (sur les 4 301 élèves inscrits dans les écoles élémentaires de la commune) bénéficient de l'intervention d'un enseignant de l'école des arts et participent à un projet d'éducation artistique, soit 64% des enfants scolarisés en école élémentaire.

Dans les établissements du second degré

- Le nouveau projet de la classe CHAM avec le **collège Henri Barbusse** arrive au terme de sa mise en place sur les quatre années. Elle a recruté le nombre maximum d'élèves pour la troisième année consécutive, soit 24 élèves en 6ème.
- La résidence d'artiste en lien avec la Biennale des Cultures Urbaines s'est faite avec le **collège Aimé Césaire**, et quatre ateliers de Musiques Actuelles Amplifiées ont eu lieu toutes les semaines. Un concert de ces ateliers et des artistes en résidence aura lieu dans la cour du collège pendant la BCU.
- Un atelier « chanson française » a eu lieu toute l'année au **collège Aimé Césaire**.
- Un atelier « MAO » (Musiques Assistée par Ordinateur) s'est mis en place au **collège Valdo**.
- « La chorale des canuts » a été reconduite pour une année au **lycée des canuts**.

Toutes ces interventions donnent lieu à des concerts et spectacles et ce sont ces différentes formations qui se sont regroupées pour animer les cérémonies des vœux de Madame la Maire et de la Municipalité aux Vaudais et au personnel municipal.

Dans les centres sociaux

Les deux orchestres Démos, avec les centres sociaux Lévy et Peyri, arrivent également à leur troisième et dernière année avec deux concerts importants : un à l'auditorium de Lyon et un à la Philharmonie de Paris.

La création du studio d'enregistrement

Le studio a ouvert en décembre 2019 au sein du château, dans le quartier du Village. Il permet toute forme d'enregistrement de tout style de musique et s'adresse principalement aux jeunes … mais pas seulement ! Il est ouvert à tous. L'Ecole des arts encadre son utilisation.

III- PETITE ENFANCE

La direction de la petite enfance est chargée de l'accueil des enfants de 0 à 4 ans, de sa coordination sur le territoire communal, de la conception et de la mise en œuvre de projets permettant l'amélioration, l'extension et la diversification des modes de garde des jeunes enfants.

Dans un contexte d'accroissement de la population, le service doit répondre aux besoins en termes quantitatifs (question des capacités d'accueil et de l'optimisation de l'occupation des places) mais aussi qualitatifs (développement de projets transversaux, avec notamment des activités autour de l'éveil sensoriel et moteur, culturel et scientifique, la parentalité, etc.).

A) LES MODES DE GARDE PROPOSÉS PAR LA VILLE

Les établissements d'accueil collectif du jeune enfant (EAJE)

1 092 enfants ont été accueillis en crèche en 2019, contre 1 022 en 2018.

Ce nombre repart à la hausse (+ 7 %) grâce à la création de nouvelles places (+ 39 places en 2019). En 2019, l'usage des places de crèche a fortement évolué, traduisant un volume d'heures de garde par enfant en progression. En 2019, les crèches municipales ont ainsi assuré 304 017 heures de garde sur 408 120 heures d'ouverture. Le nombre d'heures de garde progresse de 26,6 % par rapport à 2014 alors que dans le même temps, le nombre d'heures d'ouverture progresse de 11,1%.

Des demandes en hausse

En 2019, 789 demandes d'accueil régulier ont été enregistrées par le service petite enfance, soit une progression de 35,1 % par rapport à 2013. Parmi elles, 508 ont été examinées en commission et 362 ont trouvé une réponse positive en crèche, soit un taux de réponse positive de 71,3 %, en forte progression par rapport à 2014 (56,3%), grâce, notamment, aux 40 places supplémentaires créées ou acquises par la Ville.

Evolution des demandes d'accueil en crèche	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013/2019
Nombre de demandes d'accueil régulier	584	679	638	647	730	773	789	+ 35,1 %
Nombre de demandes d'accueil occasionnel	569	579	663	562	704	500	546	- 4%
TOTAL GÉNÉRAL DES DEMANDES	**1153**	**1258**	**1301**	**1209**	**1434**	**1273**	**1335**	**+ 15,8%**

Des capacités d'accueil augmentées

En 2019, la Ville a proposé **338 places de crèches** aux familles vaudaises pour l'accueil collectif de leurs jeunes enfants, contre 277 en 2014, soit une augmentation du nombre de places de 25%.

40 places supplémentaires ont été créées ou acquises par la Ville en 2019 :

- Au sud de la commune, la Ville a fait le choix de réserver cinq places supplémentaires dans la **crèche Les petits chaperons rouges** (à noter qu'en 2019, les réservations de places de crèches dans des EAJE privés ont été remises en concurrence).
- Fin mai 2019, la **crèche Marie-Louise Saby** (au sein de l'établissement René Beauverie) a ouvert ses portes avec un agrément initial à 35 berceaux (agrément définitif à 44 berceaux au 1er janvier 2020). Après une montée en charge progressive, la crèche a atteint ses objectifs avec un taux d'occupation réel à 77% en décembre, et 73 enfants différents accueilli sur six mois d'ouverture.

Une activité accrue

Les EAJE municipaux ont poursuivi leurs efforts de gestion et d'optimisation des places, ce qui se traduit par des indicateurs d'activité en forte progression :

Données pour l'ensemble des crèches municipales	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (1)	Evolution 2014/2018
Heures d'ouverture	367 418	388 033	389 662	409 483	414 311	408120	+ 11,1 %
Nombre d'heures réalisées	240 115	272 972	282 916	304 539	303 138	304017	+ 26,6 %
Taux d'occupation réel	65,4%	70,3%	72,6%	74,4%	73,1 %	74,5 %	+ 13,9 %

Taux d'occupation réel : nombre d'heures de gardes effectives divisé par le nombre d'heures d'ouverture de l'établissement. Il traduit la rationalisation de l'utilisation des places

(1) A noter sur cette année, un certain nombre de jours de grève

L'évolution du prix de revient des places en crèche

Le coût moyen (total des charges nécessaires au fonctionnement) d'une place en crèche municipale en gestion directe, en 2019, est de 18 318 euros. Un chiffre stable par rapport à 2018, et en progression de 3,4 % par rapport à 2014, soit une évolution annuelle moyenne de 0,9 %. Cette progression suit l'évolution « naturelle » des charges de personnel (+ 4,6% soit 1,1% en moyenne annuelle), compensée par une baisse de 4,2% des autres charges entre 2014 et 2019.

En revanche, l'optimisation de l'occupation des places et du taux de facturation (bonification du montant horaire PSU CAF) permet de faire baisser très sensiblement le prix de revient d'une place de crèche municipale en gestion directe en augmentant le volume de recettes. Le prix de revient moyen d'une place s'établit à 7 242 euros en 2019, soit une baisse de 24% par rapport à 2014 (soit - 4% en moyenne annuelle). De 2014 à 2018, l'évolution des recettes familles et Caisse d'Allocations Familiales a permis une baisse du reste à charge pour la Ville, qui tend à repartir à la hausse du fait du gel de l'augmentation des montants de PSU à partir de 2018 :

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (1)
Part des Recettes famille	12,20%	13,10%	13,80%	12,30%	12,60%	7,40%
Part PSU (CAF)	34,10%	38,20%	39,90%	44,60%	45,60%	43,50%
Part PSEJ (CAF)	10,70%	10,60%	10,80%	10,80%	10,20%	10,90%
Reste à charge Ville	**43,00%**	**38,10%**	**35,40%**	**32,30%**	**31,60%**	**36,30%**

(1) gel de l'augmentation des montants de PSU

B) LES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Les relais d'assistantes maternelles constituent une interface entre parents et assistantes maternelles permettant aux uns et aux autres de s'informer et de se rencontrer. Ils ne sont ni un mode ni une structure de garde d'enfants mais un prestataire de conseil et d'information à destination tant des parents que des assistantes maternelles. Les RAM, mis en place par la collectivité, suivent l'activité des assistantes maternelles sur le territoire, qui représente une part importante des modes de garde. 136 assistantes maternelles ont adhéré aux relais en 2019 soit une couverture de 64 %.

En 2019, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) a dénombré 212 assistantes maternelles agréées en activité sur le territoire communal, contre 260 en 2018. La baisse régulière du nombre d'assistantes maternelles sur la Ville trouve son explication dans plusieurs phénomènes conjoints : l'adaptation de l'offre de services aux nouveaux publics, les départs en retraite, le durcissement des conditions d'agrément, notamment lié aux conditions de diplôme et de formation initiale ou encore la scolarisation des enfants dès 2 ans.

C) LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Les LAEP, lieux de socialisation, sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leurs parents pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges et apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle.

En 2019, la fréquentation des lieux d'accueil enfants-parent s'est stabilisée, avec 192 enfants accueillis, nombre identique à celui de 2018, pour 162 familles différentes, contre 152 en 2018. Le coût moyen du service par enfant passe de 116,6 euros en 2016 à 92,6 euros en 2019. Le coût horaire moyen d'accueil des familles supporté par la ville passe de 53,2 à 42,1 euros.

En 2019, les LAEP ont fêté leurs 30 ans. Des événements festifs avec le concours de l'école municipale des arts et d'intervenants extérieurs ont été organisés dans chacun des LAEP.

D) LES ÉVOLUTIONS DU SERVICE ET LES PROJETS DE L'ANNÉE 2019

Guichet et régie unique

En 2019, le guichet unique est devenu la référence unique pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'instruction des demandes, ce qui a simplifié les démarches des familles.

D'autre part, fin 2019, la Régie unique de recettes a remplacé les sept anciennes régies des crèches. Cette centralisation va permettre une simplification du fonctionnement des régies, un meilleur suivi, mais aussi le déploiement du paiement en ligne pour les familles.

La Crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

2019 a vu le lancement de la phase opérationnelle de la Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP). En lien très étroit avec Pôle emploi, ce dispositif vise à offrir une solution de garde à des familles inscrites dans un parcours de reprise d'emploi, ou de formation qualifiante, dans des délais très courts.

Sur l'ensemble de l'année et sur les cinq places dédiées au dispositif, la crèche a accueilli 20 enfants différents, pour 6 244,50 heures d'accueil. Le taux d'occupation moyen des places a été de 52% pour cette année de démarrage.

Développement des activités d'éveil

En 2019, plusieurs projets ont contribué à l'éveil sensoriel et moteur, culturel et scientifique des tout-petits, ainsi qu'au soutien à la parentalité :

- Le développement de l'éveil sensoriel et artistique **au sein des relais assistantes maternelles et des EAJE** s'est poursuivi avec la découverte des instruments sur la base d'une histoire musicale, écoute, rythme et danse, et des animations « arts plastiques ». La reconduction du rallye-poussettes encadré par les animatrices de relais et le service des sports a remporté, cette année encore, un franc succès. Les ateliers et espaces zen, les espaces multi sensoriels à destination des jeunes enfants sont désormais intégrés dans les projets pédagogiques de chacune des structures petite enfance.
- Une programmation spécifique à destination des enfants de 20 mois à 3 ans a été proposée en collaboration **avec le Planétarium**. Depuis 2017, ces ateliers sont accessibles également aux 3/5 ans, en lien avec les écoles.
- Le programme pour la promotion du langage chez les tout-petits « **Parler Bambin** » s'est poursuivi. Les équipes des crèches se forment à la pratique .
- Deux semaines d'animation ont été assurées dans le cadre d'**Activ'été**, au mois de juillet au Parc Elsa Triolet, avec un coin bébé, des activités pédagogiques et motrices, des jeux de construction, des jeux d'eau…

Evénements

En 2019, la Semaine des assistantes maternelles, en lien avec la Métropole, a été organisée avec chaque jour une activité différente, dont des ateliers participatifs (parents, enfants et assistantes maternelles).

Le Forum petite enfance a également été de nouveau organisé, autour de la formation et l'accès aux métiers de la petite enfance, en mobilisant les organismes de formation, les partenaires institutionnels (Pôle emploi, PMI, Métropole…) ainsi que les partenaires privés ou associatifs, potentiels employeurs.

IV- SPORT ET JEUNESSE

A) LES ACTIVITÉS SPORTIVES

En 2019, la Ville a poursuivi ses actions en faveur de la pratique sportive du plus grand nombre, en encadrant le parcours éducatif sportif des jeunes, en poursuivant son soutien aux clubs et aux associations d'éducation par le sport, en assurant la logistique de manifestations emblématiques réunissant un public nombreux, et en mettant à disposition des équipements.

L'accompagnement du parcours éducatif sportif des jeunes Vaudais

Celui-ci débute dès la petite enfance par le développement psychomoteur du jeune enfant, dans le cadre d'ateliers ludiques et sensoriels.

Le service a poursuivi plusieurs actions à vocation éducative :

- L'éducation physique et sportive (EPS) permet aux enfants de l'ensemble des groupes scolaires de pratiquer une activité sportive dans le cadre de l'école grâce à la mise à disposition annuelle de 520 plages horaires réservées dans 9 gymnases et stades municipaux, en plus des équipements intégrés aux groupes scolaires.
- Deux éducateurs sportifs ont encadré 100 classes tout au long de l'année. Ce sont ainsi environ 2500 écoliers vaudais qui ont pu apprendre les valeurs du sport à travers la pratique du handball et des autres sports de ballons.
- En complément de ses éducateurs sportifs, la municipalité a subventionné également les clubs de cyclisme et d'escalade de la ville pour enseigner aux enfants vaudais les bases d'une pratique sportive régulière et en sécurité.
- Le service des sports a également été présent dans les collèges grâce au Centre d'Initiation des Activités Physiques et Sportives. Un éducateur sportif a proposé 27 séances d'initiation ou de perfectionnement à des sports de plein air peu pratiqué par les collégiens : ski de fond, spéléologie, via-ferrata et canyoning.
- En 2019, plus de 1 500 enfants et jeunes de la Ville ont été accueillis lors de mini stages pendant les petites vacances scolaires, autour d'une dizaine de disciplines.
- Le service a également un rôle en matière de handicap et d'accessibilité. Il réalise en ce sens une adaptation des activités et une sensibilisation au handicap à travers des actions spécifiques comme les classes pilotes et la semaine banalisée. L'ensemble des 7 classes spécialisées ont bénéficié en 2019 d'un cycle d'équitation adaptée à l'UCPA du Carré de Soie.

Le soutien aux pratiques sportives

Le soutien aux clubs sportifs et aux manifestations

En 2019, la Ville a soutenu financièrement 41 associations sportives regroupant 7 575 adhérents, 7 associations Education par le sport, et l'Office Municipal des sports, pour un coût global de 1 603 739 euros. Son soutien passe aussi par la mise à disposition des installations sportives municipales.

Effectifs des clubs sportifs en 2019

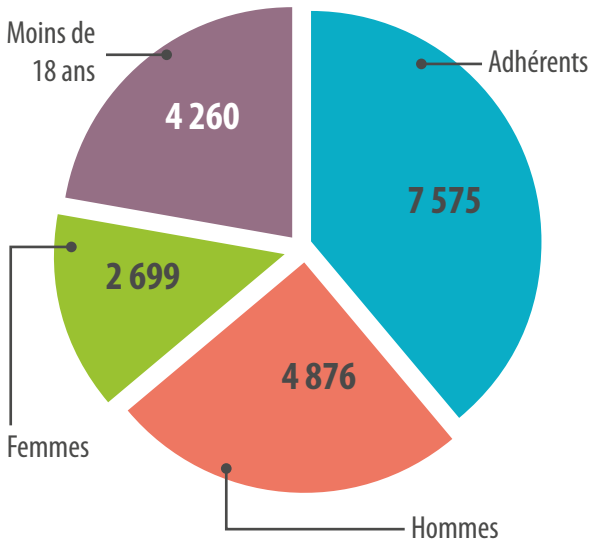

La Ville récompense également les performances des sportifs vaudais lors des galas des sportifs. Au cours des deux galas (jeunes et adultes) ce sont plus de 500 sportifs qui ont obtenu des résultats aux différents niveaux de compétitions du départemental à l'international.

La politique sportive municipale s'est aussi réalisée en 2019 à travers l'organisation et le soutien à des manifestations telles que :

- International de pétanque avec 1 200 participants
- Triathlon de Vaulx-en-Velin avec 1 000 participants
- Les Interpôles de handball.

Les projets spécifiques en 2019

- **Les activités aquatiques** ont continué leur développement, avec deux objectifs :
  - Créer une passerelle entre les bébés nageurs et l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire ;
  - Faire vivre une nouvelle expérience aquatique sous forme ludique.
- En 2019, le projet **Vaudaises en Sport** s'est poursuivi, dans l'objectif d'encourager la pratique sportive des femmes, le taux de licenciées n'étant que de 35% à Vaulx-en-Velin.

L'action Vaudaises en sport a pour but de :

- Développer une dynamique sportive dans l'ensemble de la ville ;
- Toucher et initier au sport les femmes les plus éloignées de toute pratique sportive et du milieu sportif ;
- Partager des moments intergénérationnels autour du sport.

En 2019, l'action a permis à 206 femmes (dont la moyenne d'âge se situe entre 30 et 50 ans) de faire du sport ensemble.

- En parallèle du projet Vaudaises en sport, **l'assemblée des filles du sport** a également permis à 10 jeunes filles de 15 à 17 ans de participer à un défi sportif en vélo, en effectuant le trajet de Vaulx-en-Velin à Ponte De Barca au Portugal (ville jumelle), soit près de 800 km en 13 jours.

ACTIV'ETE

En juillet et en août, des activités sportives et culturelles ont été proposées au parc Elsa Triolet et au stade Aubert sur 6 semaines, impliquant les services municipaux et de nombreux partenariats avec les associations locales.

Ces activités estivales ont attiré un large public familial et des enfants de tous âges.

En 2019, 1 500 personnes en moyenne par jour et plus de 50 000 personnes ont été présentes sur les 6 semaines.

B) LA JEUNESSE

La commune de Vaulx-en-Velin se caractérise par une forte proportion de jeunes dans sa population : un quart des Vaudais a moins de 15 ans, et les moins de 25 ans représentent près de 40% de la population.

L'ambition de la Ville est de mettre en œuvre une politique de la jeunesse qui accompagne les nouvelles générations dans leurs parcours et leur vie quotidienne, et qui réponde à leurs attentes et à leurs aspirations. L'action de la Ville se matérialise ainsi dans différents domaines par les objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement personnel (réussite scolaire, accès à la culture, aux sports…) ;
- Développer l'autonomie (vie quotidienne, orientation, santé, accès au numérique…) ;
- Encourager l'engagement citoyen.

La municipalité avec son service jeunesse accompagne le parcours des jeunes de 11 à 25 ans dans sa globalité.

En 2019, 2 850 jeunes ont été reçus dans les locaux, pour de l'information et de l'orientation vers les partenaires selon la demande.

Le Bureau Information Jeunesse

En 2019, une animatrice information jeunesse a été recrutée pour pouvoir développer différents services :

- un espace de documentation (l'info-thèque),
- un lieu d'échange privilégié avec un informateur,
- un point cyb : un espace multimédia avec 6 ordinateurs, imprimante et scanner, qui permet de faire ses recherches en ligne, de consulter les offres d'emplois des partenaires, de rédiger son CV et lettres de motivation.

Le Bureau Information Jeunesse a accueilli près de 700 jeunes pour des demandes relatives aux chantiers jeunes, à l'insertion, pour des recherches de stage et d'emploi, pour la bourse au code, la bourse BAFA, l'accès à la cyberbase.

Les Accueils de Loisirs : 376 jeunes

4 pôles d'animations (16 jeunes par structure) proposent différents services aux jeunes Vaudais : pôle Malval, pôle Carmagnole, pôle Cachin et pôle Verchères, sur les vacances d'Hiver, de printemps, d'été et automne.

376 jeunes ont été accueillis en 2019.

Les Accueils Hors les Murs : 1 072 jeunes

33 séances d'activités en pieds d'immeubles, entre mi-juin et mi-août, ont été organisées sur 4 sites : Sud, Grand Mas, Quartiers Est/centre-ville et Village.

Une veille active a par ailleurs été effectuée par les animateurs, sur le Mas du taureau, les quartiers Est, les Barges/Cachin, et dans le sud à La Balme, la Tase et Chénier.

Les Accueils en Soirée : 281 jeunes

En 2019, deux pôles d'intervention, à l'espace Carco et l'espace Malval, ont été ouverts en soirée de 17h à 23h du mardi au vendredi et occasionnellement le samedi, avec pour objectifs de :

- créer du lien, de lutter contre l'isolement des jeunes et des habitants,
- développer et renforcer des actions éducatives pour les 16/25 ans en risque de rupture, de marginalisation et de prévenir les phénomènes de repli,
- développer des actions autour de la citoyenneté.

L'insertion et l'Emploi

En 2019, un chargé de mission à l'insertion, l'emploi et l'orientation des jeunes a été recruté.

Dans le cadre des stages de 3ième, un partenariat a été mis en place avec le collège Duclos et l'entreprise DALKIA : 15 jeunes ont pu faire leur stage d'observation au sein de cette entreprise pour découvrir 18 métiers. Pour les autres collèges, une permanence des stages a eu lieu pendant les vacances d'octobre afin de préparer au mieux la recherche des stages au bureau information jeunesse.

D'autre part, 15 jeunes ont obtenu des contrats dans des domaines tels que le transport, l'hygiène, le commerce ainsi que l'animation, et ils sont nombreux à être aidés dans l'obtention du BAFA et du BAFD.

Une journée de formation sur le rôle des délégués de classe a été organisée, avec un temps d'échange avec deux élus de la Ville.

Dans le cadre de l'école ouverte, des temps d'échanges et d'accompagnement ont été proposés aux élèves des lycées Doisneau et des Canuts, pour évoquer Parcours Sup et les formations dans le supérieur.

V- ACTION SOCIALE, ACTION POUR LES SENIORS, HANDICAP ET SANTÉ

La Ville accompagne l'ensemble de ses habitants dans leur parcours de vie, en portant une attention particulière aux plus fragiles, que ce soit en raison de l'âge, de difficultés sociales, d'un handicap ou d'une santé nécessitant des soins et des aides spécifiques. Au travers de son action transversale, l'accessibilité et l'autonomie sont assurées à tous.

A) L'ACTION SOCIALE

Le centre Communal d'Action Sociale est un établissement public local administratif agissant dans le domaine de l'action sociale.

Le conseil d'administration du CCAS de Vaulx-en-Velin est composé de cinq élus désignés par le Conseil Municipal et de cinq personnalités qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par la Maire.

Il s'est réuni 6 fois durant l'année 2019.

Le CCAS intervient dans les domaines de l'aide sociale, ainsi que dans les actions et activités sociales, à travers une série d'actions de prévention et de développement social. A ce titre, il développe des activités et missions visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées.

Le tissu associatif territorial vient compléter l'intervention sociale de la Ville et de la Métropole.

Le développement social et l'insertion

Cette action menée par le pôle service social-insertion répond à un besoin d'accompagnement de personnes souvent isolées, sans enfant mineur à charge et en grande précarité sociale. Ses principales missions sont de recevoir, d'orienter les usagers, d'assurer un suivi social de manière globale de toute personne qui souhaite être accompagnée, et de mettre en œuvre les démarches appropriées en cas d'urgence.

En 2019, 247 personnes ont été suivies en accompagnement global.

Le service assure également le suivi social des bénéficiaires « isolés » du RSA dans le cadre de la convention entre le CCAS et la Métropole. En 2019, 336 personnes en ont bénéficié, dont 126 personnes pour des problématiques de santé, et 137 sur la problématique du logement.

240 personnes ont été accompagnées dans le cadre de la prévention des impayés de loyer et risque d'expulsions, et le dispositif « impayés de loyers » porté par le CCAS a permis d'annuler 16 expulsions sur 34 programmées, en lien avec les bailleurs.

Le service intervient également sur les impayés liés aux énergies (gaz, électricité, eau) : en 2019, 24 demandes ont été instruites au titre du Fonds de Solidarité Energie.

Favoriser l'accès aux droits

Le service Accès aux Droits est composé de cinq référents sociaux qui ont pour mission d'instruire des dossiers divers et de faciliter ainsi l'accès et l'ouverture des droits des personnes dans différents domaines, social, santé, financier, administratif.

En 2019, le service a instruit :

- 180 demandes de RSA (on note une diminution de 34% du nombre de demandes enregistrées au CCAS entre 2018 à et 2019, liée à la possibilité d'instruire directement cette demande en ligne auprès de la CAF),
- 577 demandes de domiciliation,
- 28 dossiers d'aides légales,
- 40 dossiers d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA),
- 47 dossiers de retraites principales et complémentaires.

Le service instruit également les demandes liées aux aides sociales dites facultatives. Concernant l'aide alimentaire dite « urgente », elle fait l'objet d'une organisation simplifiée afin de répondre rapidement à la demande.

Dans le cadre de l'aide facultative, les services ont instruit 837 demandes d'aides alimentaires pour 687 familles pour un montant total de 58 644 euros (contre 951 demandes pour 714 familles et un montant de 74 106 euros en 2018).

Le service a également enregistré 188 demandes financières pour 176 familles pour un montant total d'aides attribuées de 31 669,10 euros.

Il instruit les dossiers de demande de Couverture Médicale Universelle Complémentaire (CMU-C) et d'Aide à la Complémentaire Santé : 162 dossiers instruits en 2019.

Favoriser la réussite éducative

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif Politique de la Ville d'accompagnement individualisé, destiné aux enfants et jeunes vaudais de 2 à 18 ans qui rencontrent des difficultés scolaires, éducatives, familiales, sociales, de santé.

En 2019, 269 enfants et jeunes ont été suivis dans le cadre du PRE.

La territorialisation a été mise en place à la rentrée scolaire 2017-2018 : trois grands secteurs ont été définis, avec un référent de parcours par territoire :

- Grand Mas : Mas du Taureau, Noirettes, Cervelières-Sauveteurs, Grappinière, Petit-Pont ;
- Sud : La Balme, Tase, Genas-Chénier ;
- Centre-Village : Écoin, Thibaude, Vernay, Verchères, Barges, Cachin.

Dans ce cadre, une permanence au Sud a été mise en place en 2017 (avec un suivi de 56 parcours en 2019), et 2 nouvelles permanences ont été organisées en 2019, au Mas et dans les quartiers Est.

L'intervenante sociale au commissariat

Une convention, signée entre le CCAS et l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, permet à une assistante sociale, dont le bureau est au commissariat, d'assurer des missions auprès des victimes et des auteurs de violences conjugales, intrafamiliales et tout autre accueil sur orientation des partenaires locaux, ou de la police.

L'intervenante sociale évalue ainsi la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière. Elle réalise une intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire.

En 2019, elle a reçu 412 personnes.

B) LE PÔLE SENIORS : AIDE À DOMICILE, SOINS INFIRMIERS À DOMICILE, SERVICES POUR LES RETRAITÉS, RÉSIDENCE AMBROISE CROIZAT

L'accompagnement de nos aînés dans leur quotidien est une préoccupation importante au sein des politiques municipales, avec comme enjeu la préservation de l'autonomie des personnes âgées. Plusieurs services sont ainsi organisés à destination des seniors.

Le pôle maintien à domicile

Il comprend actuellement le service d'aide à domicile (SAAD) et le service de soins à domicile (SSIAD).

Une réorganisation du service est en cours afin de développer à terme en 2021 un fonctionnement type Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Le service d'aide à domicile

Au 1er janvier 2018, le service a été repris en gestion directe par le CCAS (il était auparavant géré par la Ville), conformément à la réglementation concernant les services et établissements médico-sociaux.

Le service coordonne toutes les prestations dont les personnes âgées vulnérables ont besoin : soins à domicile, portage des repas, accompagnement aux courses, petits travaux, informations sur les animations, la résidence Croizat, les démarches en maison de retraite…

En 2019, le service a réalisé 30 658 heures d'aide au domicile de 180 personnes âgées (162 personnes en 2018).

En 2019, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a

été négocié avec la Métropole de Lyon, qui permettra de répondre aux besoins des usagers les plus démunis qui renoncent aux heures prescrites en raison d'un reste à charge trop important.

Le service de soins infirmier à domicile (SSIAD)

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) a pour mission principale « d'assurer sur prescription médicale des soins de base et relationnels » auprès de personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à leur domicile et présentant une perte d'autonomie.

Le SSIAD est agréé pour 38 places par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les interventions de l'équipe d'aides-soignantes et des infirmiers libéraux, avec qui le SSIAD a passé une convention, consistent à réaliser 7 jours sur 7 au domicile des bénéficiaires des soins d'hygiène, de confort et de surveillance, dans le but de préserver l'autonomie de la personne âgée et de lui permettre de rester plus longtemps dans son cadre de vie habituel.

La population accompagnée a été majoritairement féminine (75%) et âgée en moyenne de 86,5 ans.

En 2019, le SSIAD a présenté une file active de 40 usagers. Il y a eu 9 sorties définitives (suite à des hospitalisations, des décès) pour 3 entrées.

11 853 séances ont été réalisées au domicile des personnes accompagnées en 2019.

Les services pour les retraités

La résidence Ambroise Croizat

La résidence Ambroise Croizat est un établissement d'hébergement pour des personnes, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans (ou de moins de 60 ans avec dérogation du Président de la Métropole de Lyon).

La résidence a pour objectif de contribuer à favoriser le maintien de l'autonomie des résidents ainsi que le maintien d'une vie sociale et l'exercice d'un rôle actif de citoyen. L'établissement accueille en priorité des seniors de la commune ou ayant des attaches familiales fortes dans la ville.

Sa capacité d'accueil est de 57 logements répartis ainsi : 51 F1 bis ; 1 F1, et 5 F2.

La présence de 2 couples porte l'effectif à 59 locataires avec une moyenne d'âge de 71 ans.

En 2019, 24 demandes d'admission ont été faites (18 en 2018).

› Le conseil de la vie sociale et les actions d'animation

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance consultative mise en place pour favoriser la participation des résidents au fonctionnement de la résidence. Il est composé de représentants

des résidents et de leurs proches, de représentants du personnel, d'un représentant de l'organisme gestionnaire ainsi que deux élus de la municipalité. Le conseil s'est réuni deux fois durant l'année.

Deux commissions fonctionnent tout au long de l'année : une pour les animations et une pour les menus.

La commission animation propose des activités dont le programme est affiché mensuellement.

Des animations diverses ont été organisées en 2019 :

- des animations conviviales : apéritifs de bienvenue, repas à thème, barbecues…
- des sorties : glaces en terrasse, courses, balades…
- des activités socio-culturelles et d'entretien de la forme : chorale, séances d'activité cérébrale, bibliothèque, gymnastique…
- des activités de sensibilisation à l'environnement.

› Le Foyer-restaurant

La salle de restauration offre la possibilité à tous les seniors de la commune de prendre des repas équilibrés dans un cadre convivial. Cette prestation concerne les repas du midi, servis à table du lundi au samedi.

Une présence régulière de 31 personnes par jour a été observée en 2019 pour une moyenne de 29 résidents et deux extérieurs.

Les services sociaux de proximité

Les services sociaux de proximité contribuent à l'accompagnement quotidien des personnes en perte d'autonomie de la commune, dans le cadre du maintien à domicile et de la lutte contre l'isolement.

Les services proposés sont :

› Le portage de repas à domicile

Ce service permet aux personnes de bénéficier d'un repas qualitatif 7 jours sur 7, de façon ponctuelle ou durable.

En 2019, 150 personnes différentes ont bénéficié du portage (147 en 2018).

› Le service de courses

Ce service propose un accompagnement en minibus aux personnes, 2 fois par semaine vers des commerces différents sur la commune. En 2019, 363 accompagnements ont été réalisés (354 en 2018).

› Le service de « petits dépannages » à domicile

Les interventions de petits dépannages à domicile consistent à effectuer du lavage de vitres et des petits travaux à domicile. Ce service est facturé 10€/heure et constitue une assistance ponctuelle pour les personnes en perte d'autonomie qui n'ont pas forcément la possibilité de faire appel à des sociétés. Il vient compléter l'aide apportée dans le cadre du maintien à domi-cile.

43 interventions ont été effectuées en 2019.

Le service municipal des retraités (SMR)

Les activités du SMR se déclinent autour de 5 thématiques principales :

- La prévention de la perte d'autonomie ;
- Le maintien du lien social dans le cadre de la lutte contre l'isolement ;
- L'accès à la culture ;
- La lutte contre la fracture numérique ;
- La stimulation des fonctions cognitives.

En 2019, 3 407 personnes ont été accueillies physiquement au SMR à titre individuel, contre 2 500 en 2018, soit une hausse de plus de 36%.

L'animation

Le service d'animation a pour mission d'organiser et de développer des activités en faveur de tous les seniors de la commune en leur permettant de conserver leur rôle de citoyen dans les différents aspects de la vie socioculturelle.

473 personnes ont participé en 2019 à au moins une activité organisée par le service animation.

Les thématiques principales ont touché en 2019 :

- Prévention de la perte d'autonomie : 106 personnes ;
- Stimulation des fonctions cognitives : 54 personnes ;
- Maintien du lien social : 571 personnes ;
- Accès à la culture : 386 personnes.

En 2019, les seniors ont pu bénéficier durant l'année de 22 activités différentes (dont une journée éco-citoyenne, un spectacle intergénérationnel, des guinguettes au bord de la Rize, des activités de chant…), ainsi que d'un séjour vacances en septembre, « Seniors en vacances ».

Le service propose aussi les colis de fin d'année (3254 attribués en 2018) et le repas des seniors (640 inscrits en 2019) : cet évènement festif est un moment très attendu par les seniors. Il permet aux personnes âgées de partager un moment convivial en présence de leurs élus.

L'accompagnement social des personnes âgées et/ou en situation de handicap

L'objectif du service, à travers un accompagnement social individualisé, est de soutenir, aider, accompagner les personnes âgées à faire face aux difficultés en mobilisant leurs compétences et en développant leurs capacités.

En 2019, 119 personnes en ont bénéficié.

C) LE HANDICAP

Créé en mars 2018, le Service Handicap a pour mission principale d'animer et mettre en œuvre la politique sociale de la collectivité dédiée au handicap. Son objectif premier est de faciliter et permettre l'inclusion dans la vie sociale des personnes en situation de handicap.

Cela se traduit notamment par une mission d'accompagnement social auprès des personnes en situation de handicap, en lien avec la Métropole dont c'est la compétence.

67 familles ont ainsi été accompagnées de manière individuelle en 2019, contre 44 en 2018. Un travailleur social intervient 4 jours par semaine au service municipal de retraités et participe à des permanences à la Mairie annexe.

Les domaines d'intervention ont concerné en 2019 le logement (39 demandes en 2019), l'accompagnement budgétaire (24 personnes), l'ouverture des droits de santé (29 personnes), la reconnaissance du handicap et l'aide administrative.

Le développement de projets concerne trois activités principales :

L'accessibilité du territoire

L'outil principal de suivi de la politique locale d'accessibilité est la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Celle-ci a plusieurs missions à accomplir dont le suivi de l'état d'accessibilité du cadre bâti.

Le service handicap apporte sa contribution à :

- L'animation de ses sous-commissions en groupe de travail : 7 réunions en 2019
- La consolidation des informations des services en matière d'accessibilité dans le but de pro-duire le rapport annuel de la CCA ;
- L'organisation de l'assemblée plénière qui s'est tenue le 3 octobre 2019.

De nouvelles orientations ont été arrêtées avec deux axes précis à travailler :

Axe 1 : renforcer la concertation et la coopération entre les services municipaux et l'ensemble des membres de la CCA avec la mise en place d'un groupe de travail technique traitant de l'accessibilité.

Axe 2 : coordonner les actions visant à l'accessibilité par tous à l'offre de loisirs, de sport et à la culture.

Le lieu ressource :

Cet espace propose plusieurs modalités d'accueil et d'information, qui ont été expérimentées en 2019 :

- une permanence sociale d'une demi-journée par semaine afin de répondre aux questions des habitants sur l'accès à leurs droits, les démarches administratives, la recherche de contacts ;

- des rencontres programmées sur des durées, créneaux et thèmes variés : 15 rencontres co-organisées avec les services de la Ville, les partenaires associatifs et institutionnels ont ainsi été proposées en 2019.

En 2019, 230 personnes sont venues pour échanger, trouver des informations.

L'inclusion :

En créant le service handicap, la municipalité a souhaité apporter un soutien à chacun dans la mise en œuvre de son projet de vie, sans ne se substituer ni à la personne elle-même, ni aux acteurs institutionnels comme la Métropole. Le service doit constituer un maillon susceptible de renforcer l'existant, créer des synergies entre les acteurs.

En 2019, ce maillage s'est construit grâce à 63 séances de travail :

- 15 interventions pour faire connaître le service ;
- 17 réunions partenariales préparatoires aux rencontres de l'espace ressource ;
- 8 réunions liées à l'organisation de manifestations portées par des associations ;
- 5 rendez-vous avec des associations en recherche d'information ;
- 18 participations à des co-constructions de projets.

Des temps forts ont fait l'objet en 2019 de relais de communication :

- L'opération **Duoday** : 11 binômes ont permis à une personne en situation de handicap d'être accueillie par un professionnel, pour une journée de découverte d'un métier, d'immersion dans un milieu professionnel.
- La Journée Internationale des personnes handicapées « Santé, handicap et bien-être » du 3 décembre.
- La Journée Mondiale de l'Autisme, les journées Handisport et l'accès aux loisirs.

D) SANTÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES

Promotion de la Santé

La Ville de Vaulx-en-Velin développe, concrétise et met en œuvre sa politique de santé via le Pôle santé.

L'événement prépondérant de l'année 2019 a été la signature du Contrat Local de Santé avec de nombreux partenaires pour une durée de 5 ans (2019-2024).

Afin de contribuer à l'amélioration du parcours de soins et développer des actions de prévention et d'éducation à la santé, le contrat local de santé (CLS) est un outil indispensable. Son objectif principal est de consolider le partenariat local sur les questions de santé entre la Ville et l'ARS, permettant une meilleure lisibilité et efficacité des actions mises en place sur le territoire.

Des réunions préalables ont été tenues entre partenaires pour travailler sur la rédaction du CLS, suite au diagnostic de l'Observatoire Régional de la Santé, réalisé en 2018.

Deux réunions publiques ont été organisées sur le territoire pour recueillir les besoins et attentes de la population, 87 habitants ont participé à ces temps de concertation.

Le Contrat Local de Santé est complété par 26 fiches actions qui y sont détaillées.

Onze partenaires institutionnels sont signataires : la Ville de Vaulx-en-Velin, le Centre Communal d'Action Sociale, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, l'État, la Métropole de Lyon, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône, l'Education nationale, l'Association Soins Primaires à Vaulx-en-Velin, le Centre hospitalier Le Vinatier, le Centre de santé Jean Goullard, le Centre associatif Santé Commune.

Quatre axes prioritaires ont été définis :

Axe 1 : l'accès aux soins, l'offre de soins, avec une attention particulière portée aux personnes vulnérables et à celles porteuses de handicap.

Axe 2 : la prévention notamment auprès des enfants, des jeunes et des femmes.

Axe 3 : la lutte contre le diabète, l'obésité, le surpoids, et la promotion de l'activité physique.

Axe 4 : la santé mentale.

Le Contrat Local de Santé s'est traduit par :

Le lancement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) au sud

L'accompagnement de l'installation d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé au sud de la commune s'est poursuivi. Le projet de création de la MSP a été approuvé à la majorité au Conseil municipal du 18 décembre 2019.

De premiers échanges fructueux ont eu lieu en 2019 avec les professionnels de la Ville et les acteurs institutionnels : ARS, CPAM, FemAURA (fédération).

Cette MSP occupera un espace de 378 m^2 qui accueillera une dizaine de praticiens, et participera ainsi au développement de l'offre de soins sur le territoire. Quatre kinésithérapeutes et trois médecins généralistes seront notamment présents.

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Le CLSM est une instance majeure, un atout au service du déploiement de l'axe 4 du Contrat Local de Santé consacré à la Santé Mentale.

Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire et le service de psychiatrie publique pour la définition en commun des politiques locales et des actions à entreprendre pour l'amélioration de la santé mentale de la population concernée.

A Vaulx-en-Velin, le CLSM poursuit plusieurs objectifs :

- Définir et développer une stratégie locale qui réponde aux besoins sociaux, de santé et de santé mentale de la population.
- Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes ayant des troubles psychiques.
- Agir sur les conséquences sociales des troubles psychiques, notamment en termes d'insertion professionnelle, d'habitat, de scolarisation.
- Lutter contre la stigmatisation et améliorer l'accès aux droits fondamentaux.

Lancé en mars 2016, le CLSM de Vaulx-en-Velin se structure autour de trois thèmes choisis par les partenaires vaudais lors d'un diagnostic partagé : l'enfance-adolescence-parentalité, le logement-hébergement, la sensibilisation à la santé mentale.

Les principaux travaux en 2019 ont été conduits sur les thèmes suivants :

- Commission Enfants et Adolescents : l'accompagnement des troubles addictifs ;
- Commission Logement et Hébergement : l'hygiène et la salubrité publique, l'accompagnement social des jeunes à la sortie de l'ASE, le logement intergénérationnel et l'accompagnement vers le soin des adultes vulnérables ;
- Commission Sensibilisation à la Santé Mentale : l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, le développement d'un accueil de l'UNAFAM, les vacances adaptées pour le public ayant des troubles psychiques, l'insertion des personnes souffrant de troubles psychiques et le job coaching.

Le CLSM de Vaulx-en-Velin propose par ailleurs des groupes ressources permettant aux partenaires l'étude de situations dites « complexes » : le Groupe Parentalité et Soutien (GPS) pour les situations de 0 à 18 ans mettant en tension le thème de la parentalité, et la Coordination Santé Mentale et Logement pour les situations de majeurs rencontrant des difficultés psychosociales dans le logement. Ces groupes ressources se réunissent tous les deux mois et font l'objet d'une charte déontologique de fonctionnement

co-signée par tous les participants.

Les travaux du CLSM de Vaulx-en-Velin s'articulent également autour d'événement annuels comme les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) ayant lieu en mars et les journées mondiales de la santé mentale se déroulant en octobre permettant de réaliser des actions de sensibilisation à destination du grand public.

Six actions de sensibilisation et d'information concernant la santé mentale ont eu lieu en 2019 : stand grand public, exposition, réunions de sensibilisation auprès des professionnels.

La réalisation des Ateliers Santé Ville

Les "Ateliers Santé Ville" (ASV) sont un dispositif partenarial entre la Ville et l'Etat (Agence Ré-gionale de Santé depuis juillet 2010), mis en place afin de développer des actions de préven-tion et de promotion de la santé en faveur des publics en difficulté ou en situation de précarité.

Les ASV ont pour objet de favoriser la mise en réseau et la coordination des acteurs et des ac-tions en lien avec la santé sur un territoire.

Ce dispositif vise à :

- la connaissance de l'état de santé de la population ;
- la définition des objectifs d'amélioration de l'état de santé et de ses déterminants ;
- l'accessibilité aux droits sociaux, aux soins, à la prévention et à la santé ;
- l'analyse des principaux dysfonctionnements de l'accès à la prévention et aux soins ;
- les questions concernant les pratiques professionnelles sanitaires, sociales et d'insertion ;
- la qualité et l'organisation de l'offre de soins ;
- les besoins en formation des professionnels accueillant des publics en situation de précarité.

Les ASV ont vocation à s'adapter au contexte local en maillant et en consolidant les dynamiques à l'œuvre. La mise en réseau doit permettre aux acteurs et professionnels de santé d'élaborer des

programmes de santé publique à l'échelle locale et avec les habitants.

› Le Point Info Diabète Obésité Surpoids (PIDOS)

Au total 14 ateliers PIDOS ont été programmés en 2019.

Des rencontres individuelles et personnalisées sur rendez-vous avec un endocrinologue et un diététicien se sont déroulées au centre de santé Jean Goullard pour les habitants du nord de la commune et à la mairie annexe pour le sud.

› Ateliers cuisine

En 2019, 12 ateliers cuisine animés par un diététicien ont été réalisés au sein des 3 centres sociaux de la Ville ainsi qu'à l'équipement municipal Benoît Frachon.

Au total, 90 personnes ont participé aux ateliers, préparé et partagé ce repas.

En outre, dans le cadre de Vaudaises en sport, deux séances « Sport et Diabète » ont été animées par un endocrinologue en 2019, trois journées consacrées au bien-être au travail ont été organisées (avec une conférence animée par un diététicien qui a réuni 50 agents municipaux), et des actions ont été proposées dans le cadre du Mois Sans Tabac.

L'hygiène et la salubrité publiques

La prévention et le contrôle en matière d'hygiène et de salubrité publiques entrent dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, concourant ainsi à la santé et à la sécurité des habitants, par des actions auprès des acteurs du territoire et des habitants.

Le service hygiène est composé de deux inspectrices d'hygiène assermentées et d'une assistante administrative.

Son action couvre des objectifs divers relatifs à la santé dans le logement et en lien avec l'environnement urbain du territoire, notamment la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre les animaux dit nuisibles, la lutte contre les dégradations de la qualité de l'air (brulages, ambroisie...) de l'eau, la lutte contre le bruit, la préservation d'une cohabitation harmonieuse avec le vivant (essaims d'abeilles, basse-cour, pigeons, chats…).

Le service agit aussi en coordination avec d'autres services municipaux pour lutter contre les décharges sauvages et autres sources d'insalubrité (terrains en friche...).

En coordination avec les services de l'Etat, il suit les signalements liés à l'hygiène alimentaire des commerces.

Le service a géré enfin en 2019 certains éléments sanitaires des établissements communaux recevant du public, comme la désinsectisation, dératisation sur 63 sites, des prélèvements d'eau concernant la prévention du risque de légionellose dans 50 établissements, la maintenance des défibrillateurs (17 défibrillateurs supplémentaires ont été achetés en 2019).

En 2019, 422 signalements ont été reçus et traités. La baisse des signalements constatée entre 2018 et 2019 est en partie due aux attestations de notaires que le service ne gère plus.

Evolution des signalements sur 5 ans

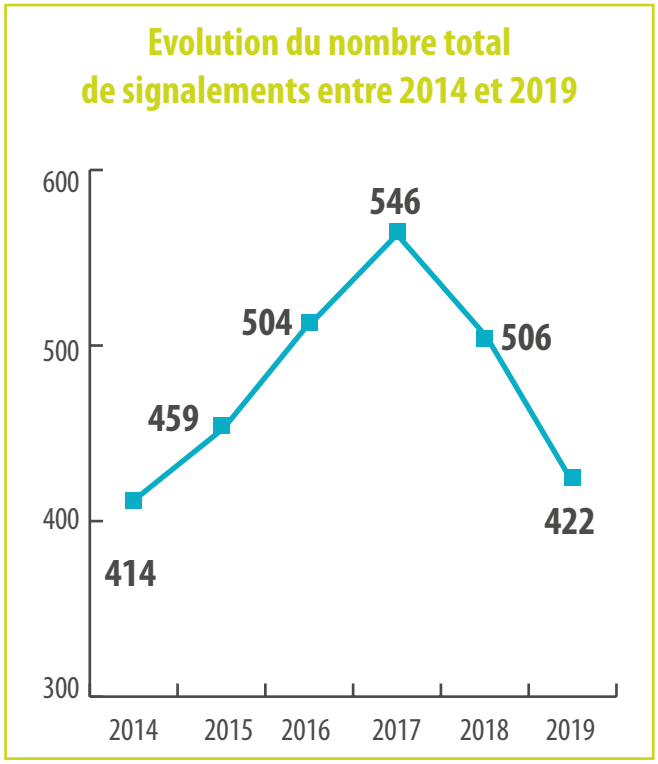

Ces signalements concernent principalement :

- la lutte contre l'insalubrité des logements (112 demandes), à proportion constante. L'insalubrité des habitations relève souvent de problèmes d'humidité et de moisissures, causés en partie par le vieillissement du parc immobilier, les infiltrations d'eau, le manque d'aération, la sur-occupation des logements.
- La lutte contre les « nuisibles » (76 demandes en 2019), tels que les blattes, punaises de lit, puces et de rongeurs. Sur les 76 demandes, 23 concernaient les moustiques et ont été réorientées vers l'Entente Interdépartementale de Démoustication.
- Les nuisances liées aux animaux en ville (54 demandes), notamment en ce qui concerne les chats errants.

Dans le cadre de la convention de stérilisation en partenariat avec la SPA et l'association Les Chats Libres Vaudais, le service hygiène a mis en place une seconde campagne de stérilisation.

Répartition et évolution par type de nuisance :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 (en nombre de cas)
Insalubrité des immeubles et des logements	107	120	112	106	114	112	-2
Rongeurs (rats, souris, …)	43	57	43	43	51	57	+6
Insectes (blattes, guêpes, punaises de lit, chenilles processionnaires…)	37	38	73	51	52	76	+24
Pigeons, tourterelles	7	5	12	6	8	1	-7
Terrain en friche, ambroisie	32	48	46	39	31	18	-13
Dépôts d'immondices	35	39	59	56	49	27	-22
Nuisance d'origine animale	29	32	39	36	38	54	+16
Divers	12	14	10	10	7	15	+8
Hygiène alimentaire	4	10	8	14	8	3	-5
Bruits d'entreprises ou établissements industriels	6	6	12	6	7	8	+1
Nuisances voisinages, bruits comportement	4	4	10	5	3	3	0
Pollution, brûlage, nuisances autres que bruit	12	3	4	3	4	6	+2
Attestation notaires : termites, plomb, salubrité	86	83	118	129	134	42	-92
TOTAL	**414**	**459**	**546**	**504**	**506**	**422**	**-84**

La lutte contre l'habitat indigne concentre une part très importante de l'activité du service.

En 2019, le service a effectué 17 constats qui ont donné lieu à 14 courriers d'avertissement, à 5 courriers de mise en demeure et à 1 procès-verbal.

En 2019, une convention a été signée avec les services de l'Etat et de la Métropole qui partagent la compétence de lutte contre l'habitat indigne.

SYNTHÈSE

La Ville porte ainsi, à travers l'activité de ses services, une politique permettant d'offrir à ses habitants des services publics de proximité et de qualité.

Une priorité est accordée à l'accueil des plus jeunes au sein d'un réseau petite enfance diversifié (crèches, relais assistantes maternelles…), en capacité de mieux répondre à la demande des Vaudais et favorisant l'éveil des tout-petits.

Fin mai, l'ouverture de la crèche Marie-Louise Saby (au sein de l'établissement René Beauverie) a ouvert ses portes, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins croissants de la population.

Une action forte est, par ailleurs, maintenue sur l'éducation avec la volonté d'améliorer encore les conditions d'accueil et d'apprentissage de tous les enfants. L'année 2019 a été marquée par l'ouverture de l'école René Beauverie en mars (et son accueil de loisir en avril), et du groupe scolaire transitoire Odette Cartailhac en septembre. La labellisation « Cité Educative » pour l'ensemble des établissements vaudais conforte par ailleurs l'ambition de la Ville de construire une stratégie éducative territoriale visant la réussite de tous les enfants et jeunes vaudais.

Le sport et la culture tiennent également une place majeure dans le développement des enfants, et dans l'épanouissement de tous. La Ville a ainsi renforcé son action dans ces domaines, pour offrir aux Vaudais, petits et grands, des activités sportives et culturelles accessibles et variées. Cela passe non seulement par l'attribution de subventions aux associations dont le tissu et les actions sont très importants au niveau de la Ville, mais aussi par l'organisation et le soutien à diverses manifestations et le lancement de projets ambitieux tels que la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci, dont les travaux ont démarré, et qui a dès sa conception, impliqué les habitants dans la réflexion sur ses services.

L'action de la Ville dans le domaine des services publics de proximité se matérialise aussi à travers l'accompagnement des personnes les plus fragiles, tout au long de leur vie. Qu'il s'agisse d'une aide sociale, de services à destination des seniors (aide à domicile, animations, etc…) ou des personnes porteuses d'un handicap, la Ville intervient sur des actions de sensibilisation et d'appui permettant de préserver au mieux l'autonomie des Vaudais.

Enfin, à travers une politique dynamique en faveur de la santé, la Ville assure une démarche de prévention et veille à la qualité de vie de ses habitants. La finalisation en 2019 du Contrat Local de Santé vient renforcer le partenariat local et contribue notamment à l'amélioration du parcours de soins mais aussi des conditions de vie des habitants en intégrant la santé comme un axe majeur.

Les problématiques de proximité (sécurité, gestion des espaces publics notamment) sont au cœur des missions municipales. Elles s'articulent entre plusieurs acteurs, avec lesquels la Ville a lancé des démarches partenariales qui porteront leurs fruits de façon structurelle à court et moyen terme. En parallèle de ces politiques publiques, le soutien aux acteurs de terrain (associations notamment) et le développement de la démocratie participative sont des enjeux forts qui ont vocation à nourrir le projet de ville et la vie de la cité.

VI- SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMÉMORATIONS 48
VII- DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 51
VIII- PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS 55
IX- ETAT CIVIL ET POPULATION 58
X- SÉCURITÉ ET TRANQUILITÉ PUBLIQUE 61
XI- ESPACES PUBLICS : PROPRETÉ ET EMBELLISSEMENT 66

VI- SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMÉMORATIONS

La Ville travaille à renforcer le tissu associatif et à soutenir les dynamiques collectives. La direction du développement social et de la vie associative (DDSVA) est le service municipal qui a pour missions de proposer services et accompagnements aux associations, de dynamiser le tissu associatif vaudais, de gérer les locaux associatifs et de coordonner la relation entre la Ville et les associations du territoire.

A) L'ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF

Cette activité prend plusieurs formes pour les près de 300 associations suivies par le service :

- **L'aide à la structuration des associations :** information aux responsables associatifs en matière de services, d'activités et d'événements dans le domaine de la vie associative.
- **L'accueil et l'information sur la création d'association :** fonctionnement de l'association, responsabilité de ses dirigeants, modalités de création.
- **Le soutien à l'organisation d'événements :** fêtes de quartier, fête des voisins, soirées conviviales, réunions associatives, assemblées générales de copropriétés, etc. L'action se traduit par l'aide à la coordination et à la planification, le prêt de matériel, le relais auprès des autres partenaires et la diffusion de l'information.
- **L'aide au montage de projets de coopération décentralisée :**
  - **Zion Train / Agence de l'eau (Ghana) :** la convention triennale (2018-2020) entre l'association Zion Train et la Ville a permis de réaliser les travaux d'adduction d'eau et assainissement à Akuakrom au Ghana (3 x 3 000 euros). La Ville a porté le projet pour l'association auprès de l'Agence de l'eau qui finance les travaux à hauteur de 124 556 euros (budget total du projet : 177 944 euros).
  - **ASEA (Chlef, Algérie) :** suivi du projet d'aménagement d'un ESAT (adultes porteurs de handicap) à Chlef et de formation des intervenants, projet porté par l'Association Solidarité Enfants d'Algérie (convention triennale 2019-2021 : 3 x 3000 euros).
  - **UCFAF (Artik, Arménie) :** suivi des activités d'enseignement du français pour les jeunes Arméniens de la ville jumelle d'Artik, coordonnées par l'Union Culturelle Française des Arméniens de France (UCFAF)

B) L'ORGANISATION DES COMMÉMORATIONS, DES RENCONTRES AUTOUR DE LA MÉMOIRE, DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET D'ÉVÉNEMENTS.

L'organisation des commémorations donne lieu à des partenariats forts entre la Ville, les associations et les acteurs institutionnels.

Outre la Fête Nationale qui a réuni 6 000 habitants en 2019, cela a notamment été le cas autour d'événements mémoriels :

- l'hommage au groupe Manouchian,
- la journée des Justes,
- première édition des « Chemins de la mémoire : Vaudais de la Résistance » : organisés par l'ANACR et l'USEP dans le cadre de la Journée Nationale de la Résistance. Cet évé-nement a rassemblé 300 enfants de 6 écoles différentes. Ils ont sillonné le nord de la ville à la recherche des traces de Résistants grâce aux plaques de rues, avant de rencon-trer le Résistant Robert Camp.
- L'Appel du 18 Juin 1940 a été l'occasion d'un partenariat avec l'école élémentaire Croizat. La plaque honorant trois Résistants vaudais du sud de la commune a été réappo-sée lors de cette matinée sur le fronton de l'école, après une remise à neuf. Cinq classes de CM1-CM2 ont participé à cet hommage.

L'année 2019 a vu également se renforcer le partenariat avec le cinéma du Carré de Soie, en proposant la diffusion de deux films à prix réduits, dans le cadre des commémorations du 8 mai 1945 (« Dunkerque ») et du 11 novembre 1918 (« Joyeux Noël »).

Par ailleurs, en partenariat avec les associations de valorisation du patrimoine, nous coordonnons la Commission Patrimoine et organisons le Printemps des Cimetières en lien avec les Archives Municipales.

La jeunesse, notamment par la participation des centres sociaux, est systématiquement associée au déroulé des commémorations et des actions autour de la Mémoire commune.

Temps forts de l'année associative 2019 sur Vaulx-en-Velin

Forum des associations – « Assos'Actives » : la Ville a organisé le 7 septembre 2019, le cin-quième Forum des associations pour mieux valoriser le tissu associatif vaudais, inviter les asso-ciations à présenter leurs activités et développer des liens entre elles.

Associations à caractère socio-culturel et clubs sportifs de la Ville ont été associés lors de cette édition 2019 au Parc Elsa Triolet, où 2 155 personnes sont venues tout au long de la journée.

Plus de 80 associations, dont six clubs sportifs, se sont inscrites pour proposer :

- la tenue d'un stand d'information/valorisation de leurs activités au sein du village asso-ciatif ;
- la tenue d'un stand de petite restauration/buvette au sein de l'espace restauration ;
- des passages sur scène ;
- des démonstrations sur site (parcours d'ébriété, jeu de piste, échiquier géant, jeux de bois, parcours du combattant, gestes qui sauvent, calligraphie, fresque, maquillage…) ;
- des activités pour les plus jeunes sur une zone dédiée ;
- des démonstrations sportives sur une zone dédiée.

Annuaire des associations : Fruit d'un travail conjoint de la Ville et du Conseil Consultatif de la Vie Associative, il est paru à l'été 2019, et donne le détail de la grande diversité de la vie associative vaudaise, dans une répartition de 16 thématiques.

Cet annuaire existe également en version numérique sur le site de la Ville.

Sensibilisation, rencontres et actions éco-citoyennes : Dans le cadre du Plan d'éducation au développement durable, et en collaboration avec le service environnement, trois journées ont été programmées sur la Péniche de l'association Les Péniches du Val de Rhône.

Par la navigation sur le Rhône et la Saône, le public vaudais a ainsi pu découvrir les richesses du milieu fluvial de la Métropole.

Réalisation d'une fresque à l'Espace Cachin : Financé par le conseil de quartier du Village, le projet d'une fresque sur le quartier Barges-Cachin a été réalisé dans le cadre d'un chantier jeunes au mois de juin 2019, en concertation avec les habitants du quartier pour le choix de la maquette.

C) L'ACCUEIL DANS LES ESPACES ASSOCIATIFS

Plusieurs équipements associatifs sont en gestion municipale : Carmagnole, Cachin, Verchères, Mandolines, Draisienne, le Point Info du Mas, le Point Info du Sud, le Point Info Village, l'ancien centre Lamaze, Carco, Frachon, Grolières et la Maison des fêtes et des familles.

Ces équipements de proximité en cœur de quartiers (quartiers Est, quartiers Grand Mas et quartiers Sud) sont souvent le siège des associations avec une offre de bureaux mutualisés ou individuels.

La Ville de Vaulx-en-Velin met à disposition un complexe de trois salles destinées à accueillir principalement des fêtes familiales, au sein de la Maison des Fêtes et des Familles.

Cet équipement fortement sollicité a fait l'objet de 193 locations en 2019 (162 familles, 19 associations et 6 entreprises).

D) LE SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS

En 2015, la Ville a mis en place une procédure unique de demande de subvention, plus transparente.

En 2019, 148 dossiers de demandes ont été traités. Au total, 5 223 110 euros ont été versés en subventions directes aux associations du territoire.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, 49 projets et 40 associations ont été financés par le fonds associatif local (FAL), ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2018, et 14 actions financées dans le cadre du fonds projets habitants (FPH), par 7 porteurs associatifs différents. Le service met en place des commissions pour ces dispositifs une fois par mois (aide au montage, traitement du dossier, convocation, avenant financier, courriers…).

Ces deux dispositifs ont permis le financement d'événements festifs (fêtes de quartiers, fêtes de fin d'année, fête des voisins), de loisirs pour les jeunes et les enfants, des actions de solidarité et de sensibilisation au handicap, ou encore des événements sportifs et culturels (théâtre, danse, promotion des cultures du monde).

E) L'ACTION ET LE SOUTIEN DU SERVICE EVÉNEMENTS ET PROTOCOLE

Le service Evénement et protocole, avec ses quatre pôles (réception, logistique, manifestations et protocole, gestion de salles), constitue un soutien indispensable à l'organisation des multiples événements émanant de la vie associative et plus largement de toutes les manifestations programmées sur la Ville.

Il vient en soutien sur la partie logistique des événements avec le prêt et le transport de matériel et mobilier.

Il apporte également son expertise sur l'organisation de manifestations et assure également la gestion, le planning et le gardiennage de plusieurs salles municipales (1500 occupations en 2019).

738 interventions ont été réalisées en 2019 :

Evénements	480
Déménagements (Services)	40
Réceptions - livraisons	158
Commémorations	60

VII- DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La démocratie participative est chaque année un peu plus prise en compte dans le fonctionnement transversal de l'ensemble des services de la Ville. L'expression des citoyens, véritables experts d'usage, vient nourrir quotidiennement la réflexion et les décisions de l'équipe municipale et de ses services.

Les instances de démocratie participative constituent le cœur de la concertation permanente entre la municipalité et les Vaudais. Après une année 2018 marquée par l'entrée des Conseils de quartier dans un nouveau mandat de trois ans appliquant une nouvelle Charte et un nouveau règlement, l'année 2019 a été marquée par l'aboutissement d'un grand nombre de projets initiés par les instances de participation citoyenne.

2019 fut aussi celle du lancement au mois de janvier de la plateforme numérique « Mon Avis ». Ce nouvel outil de concertation a permis d'enrichir la participation des habitants en élargissant sa portée et leurs domaines d'intervention.

A) LES CONSEILS DE QUARTIER

Par leur représentativité et la régularité de leurs rencontres, les Conseils de quartier sont des lieux majeurs d'expression des habitants.

La parole des habitants au cœur de l'action publique

En 2019, les huit conseils de quartier ont été sollicités pour exprimer leur avis sur plusieurs sujets concernant la Ville dans son ensemble, comme le choix des emplacements pour l'installation des stations Velo'V, le premier bilan de la convention qualité propreté, les mesures prises pour réduire les incidences sonores du festival de musique Woodstower, les films diffusés au cours des séances de cinéma plein-air ou encore les lieux d'implantation du radar pédagogique mobile acquis par la Ville.

Les conseils de quartier ont également été associés à la réflexion municipale sur différents sujets :

- la Commission extra-municipale de développement durable, créée par le conseil municipal dans sa séance du 20 décembre 2018 ;
- un « focus groupe », réuni dans le cadre de l'étude engagée sur la valorisation du territoire ;

- le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) : une réunion d'information spécifique a été organisée au sujet du suivi de la délinquance des mineurs à l'attention des représentants des conseils de quartier, en présence des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ;
- les membres des bureaux des conseils de quartier ont été invités à assister à la séance du conseil métropolitain du 13 mai, à l'occasion de l'adoption de la délibération relative au nouveau PLUH ;
- la municipalité a également associé les habitants à la conception de la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci. Des représentants de chaque conseil de quartier ont ainsi pu participer au « voyage inspirant » organisé en juin afin de réfléchir plus précisément sur le futur fonctionnement du lieu et de ses activités.

Enfin, la plupart des conseils de quartiers se sont saisis ou ont été interrogés sur les problématiques propres à leur territoire, comme par exemple :

CONSEIL DE QUARTIER	PROJETS
Conseil de quartier Grand Mas Sauveteurs Cervelières	Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci Besoin des jeunes du quartier en matière d'équipements sur les espaces publics
Conseil de quartier du Village	Plusieurs projets d'immeubles collectifs portés par divers promoteurs Etude acoustique réalisée à l'occasion du festival Woodstower
Conseil de quartier Centre-Ville - Pré de l'Herpe	Aménagement transitoire sur l'espace de l'ancien hôtel Henni Dispositions du nouveau PLUH Rencontre avec la direction d'agence de la Poste pour évoquer les modalités de distribution du courrier Nouvel aménagement du plateau sportif Rousseau Projet de requalification des façades des commerces du centre-ville
Conseil de quartier Ecoin- Thibaude - Vernay -Verchères	Emplacement envisagé pour la sculpture représentant Nelson Mandela
Conseil de quartier Grappinière Petit-Pont	Fonctionnement de la résidence Adoma (ancien Formule 1) en présence du Sous-Préfet et de Mme la Maire
Conseil de quartier Vaulx-sud la Côte - Tase - Soie	Participation à la réunion publique de concertation sur le BUE Concertation relative aux difficultés de stationnement Travaux de l'esplanade Tase
Conseil de quartier Pont des Planches	Travaux du pont de Cusset et sur les « zones réservées » inscrites au PLUH Projet d'aménagement sur la rue Jean Cagne
Conseil de quartier Dumas Genas Chénier Les Brosses	Participation à la réunion publique de concertation sur le BUE Projet de fresque réalisée sur le transformateur situé au sein du quartier Chénier

L'implication des Conseils de quartier dans la Ville

En 2019, les membres des Conseils de quartiers se sont impliqués activement dans différentes manifestations à l'initiative de la Ville, comme la participation à l'événement « Faites de la propreté », à la Fête de la musique, à l'organisation de la fête de Chénier, et aux Rencontres du Carré de Soie, grande fête de rue organisée au cœur du Carré de Soie qui a conduit environ 3 000 personnes à découvrir la dynamique du quartier.

Tous les Conseils de quartier se sont attachés à tisser des liens avec les habitants par le biais de plusieurs initiatives : permanences, réunions, rencontres de voisinage, réalisation de sacs en tissus et de calendriers comme outils de communication.

Les actions des Conseils de quartier

Les Conseils de quartier disposent chaque année d'un budget équipement de 30 000 euros. Les projets décidés en 2019 sont les suivants :

CONSEIL DE QUARTIER	PROJETS
Village	Fresque de l'espace Marcel Cachin Trois arbres pour ombrager les jeux d'enfants installés à proximité de l'école maternelle Paul Langevin Récupérateur d'eau pour l'école maternelle Paul Langevin Mise en valeur de la façade du Château Deux boîtes à livres
Grappinière - Petit Pont	Installation d'une sculpture monumentale évoquant la culture du cardon
Centre-Ville - Pré de l'Herpe	Poursuite du renouvellement des décorations lumineuses à l'occasion des fêtes de fin d'année
Grand Mas - Cervelières - Sauveteurs	Aménagement du square situé à proximité de la résidence des Noirettes en concertation avec les jeunes du quartier
Vaulx-Sud - La Côte - La Tase - La Soie	Installation de 3 boîtes à partage Equipement du Jardin pédagogique de l'école Ambroise Croizat Installation d'une table de tennis de Table sur le square Casanova Installation d'un point de broyage des végétaux dans le cadre de l'espace de compostage collectif situé à proximité de l'espace Carmagnole
Pont des Planches	Installation de bacs à fleurs « anti-stationnement » Réalisation d'une fresque sur le transformateur électrique rue Titta Coïs Restauration et installation d'une embarcation désaffectée au niveau du rond-point de la Sucrerie Réalisation d'une fresque sur une palissade en entrée de quartier
Vaulx-Sud - Dumas - Genas - Chénier - Les Brosses	Deuxième et dernière phase de réalisation du Jardin partagé Joseph Mandon (phase opérationnelle) Achat d'un radar pédagogique mobile
Ecoin - Thibaude -Vernay - Verchères	Installation de deux figurines Arthur et Zoé avenue Georges Dimitrov Achat d'un vidéo-projecteur et d'un écran pour le fonctionnement du Conseil de quartier Installation de décorations lumineuses à l'occasion des fêtes de fin d'année, avenues Eugène Hénaff et Georges Dimitrov

B) LE CONSEIL DES SENIORS

En 2019, le local du Conseil des seniors a été inauguré sur le site du Château, après une réhabilitation totale avec l'implication des membres du Conseil.

L'année 2019 a été marquée par un développement des actions et l'aboutissement de projets :

- En juin 2019, une quinzaine de représentants s'est rendue à Dijon, Ville innovante dans l'accompagnement des seniors et siège de l'Association Francophone des Villes Amies des Aînées dont fait partie Vaulx-en-Velin, afin d'échanger et d'envisager de nouveaux projets pour notre ville ;
- L'année 2019 a permis de faire aboutir une première étape dans l'avancement du projet de kiosque à musique et danse. Dans le cadre d'un partenariat avec l'ENSAL, plusieurs groupes d'étudiants ont travaillé en concertation avec les membres du Conseil des seniors sur cinq projets de kiosques ;
- Le Conseil des seniors a également continué ses activités ouvertes à tous : thés dansant (11 en 2019), jeux et convivialité (6 séances en 2019), jeux et contes du monde (4 séances en 2019).

Effectifs des Conseils de quartier et Conseil des seniors :

CONSEIL DE QUARTIER	BUREAU		CDQ		TOTAL GAL.
	H.	F	H	F	
Village	17	11	81	78	187
Petit Pont/Grappinière	14	8	39	49	110
Centre-Ville	8	14	37	34	93
Le Grand Mas	7	15	64	63	149
Ecoin/Thibaude	7	9	29	41	86
Pont des Planches	12	2	95	79	188
Dumas/Genas	7	11	28	41	87
La Cote/Tase	10	15	60	70	155
Conseil Séniors	6	17	32	64	119
TOTAL GÉNÉRAL	**88**	**102**	**465**	**519**	**1 174**

C) LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE ASSOCIATIVE (CCVA)

Plusieurs projets ont marqué l'année 2019 pour le CCVA :

- Il s'est fortement mobilisé pour réaliser l'annuaire des associations. Un partenariat a été signé avec **Innopole** pour collecter les informations auprès des associations grâce à la mobilisation de deux étudiants et l'implication des services de la Ville. Ce travail a mobilisé les coprésidents et les membres du bureau du CCVA et a permis d'obtenir un document riche et complet.
- Le CCVA s'est saisi de la question de la formation des bénévoles. Après consultation des associations, une première soirée thématique s'est tenue le 29 octobre et a réuni une quinzaine d'associations.
- Une réflexion a également été lancée sur les procédures et les démarches susceptibles d'être dématérialisées (demandes de subvention, relations avec la DDSVA, demandes de salles, de matériel ou d'actions de communication).

D) UN NOUVEL OUTIL DE DÉMOCRATIE LOCALE : LA PLATEFORME NUMÉRIQUE PARTICIPATIVE "MON AVIS"

La municipalité a lancé une plateforme numérique de participation citoyenne en janvier 2019. L'objectif de ce nouvel outil ouvert à tous baptisé **Mon Avis** est de développer les opportunités offertes aux citoyens de s'exprimer sur les projets portés par la Ville et de s'investir directement pour en proposer.

Durant l'année 2019, trois consultations ont été initiées sur la plateforme :

- une consultation sur le projet de parking aux abords du stade Aubert ;
- une consultation sur les modalités d'accueil en mairie (horaires, qualité de l'accueil, attentes des usagers…), en vue de sa réorganisation ;
- à la demande du Conseil de quartier du Centre-Ville-Pré de l'Herpe, une consultation sur les hypothèses alternatives d'aménagement pour l'espace de l'ancien hôtel Henni.

Chacune de ces consultations en ligne a été complétée par des réunions de concertation organisées avec les Conseils de quartier et les riverains, ou les usagers concernés.

La première édition de l'appel à éco-projet, initiée par la municipalité, s'est également appuyée sur les fonctionnalités de la plateforme **Mon Avis**. Les Vaudais ont pu présenter leurs projets éco-responsables en ligne et voter pour celui qui leur semblait le meilleur. La commission extra-municipale développement durable est intervenue à chaque étape du processus et dans le choix final des éco-projets lauréats, bénéficiant d'une subvention d'un montant maximum de 4 000 euros. Vingt-sept éco-projets ont été déposés et 515 votes ont été enregistrés sur la plateforme, plébiscitant notamment les éco-projets portés par les écoles de Vaulx-en-Velin.

VIII- PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Le 29 octobre 2014, la Ville de Vaulx-en-Velin a lancé un Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, cosigné par la Ville, l'État, la Région, la Métropole, le Défenseur des Droits et la LICRA.

Ce Plan s'est doté d'une gouvernance spécifique avec un comité de pilotage associant la Ville et des partenaires institutionnels et associatifs.

En cinq ans d'existence, le Plan de lutte de Vaulx-en-Velin a permis de développer près de 400 actions sur le territoire.

Les objectifs de l'année 2019 étaient :

- accentuer les formations : sensibilisation auprès des agents de la Ville et des acteurs de l'emploi afin de lutter au mieux contre les discriminations et les préjugés ;
- développer la participation du public jeune au Plan de lutte ;
- poursuivre la sensibilisation du public à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

A) LES ACTIONS EN 2019

Développer la participation des jeunes

La participation des jeunes au Plan de lutte a été favorisée à travers plusieurs projets :

- La mise en place du partenariat avec Cartooning for Peace (association présidée par le dessinateur de presse Plantu) : actions auprès de 85 enfants de 6 à 12 ans de 7 accueils de loisirs. Cette association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour développer l'esprit critique chez les jeunes.
- L'appel à projets du Plan de lutte, qui s'adresse aux petites associations et aux collectifs d'habitants de la commune, a permis à 13 projets d'être financés.

Exemples de projets :

› intervention d'une compagnie de théâtre traitant des relations filles-garçons, des relations sexuelles, du consentement, de l'égalité femmes-hommes et un débat avec des jeunes lycéens, organisation de journées sur la sensibilisation au droit des victimes de racisme et de discrimination, ou encore

un travail sur la citoyenneté avec des visites organisées pour des jeunes à l'Assemblée Nationale.

- une vingtaine d'associations vaudaises s'est regroupée autour de l'organisation d'une journée particulière intitulée « Saveurs Méditerranéennes » dont l'objectif était de permettre la découverte de différentes cultures, de montrer les points de convergence à travers l'art, la culture, l'alimentation. Une centaine de Vaudais sont venus tout au long de la journée.

- Enfin, six nouveaux partenaires ont signé une convention avec la Ville dans le cadre du Plan de lutte en 2019 : la MJC de Vaulx-en-Velin, Cartooning for Peace, l'Education Nationale, Musée national de l'histoire de l'immigration, mémorial de la Maison d'Izieu et UFOLEP.

Formations et sensibilisation :

- auprès des agents de la Ville

L'objectif était de proposer une formation à tous les agents de la Ville en contact direct avec les usagers.

En 2019, 43 agents de différents services se sont rendus au site mémorial du Camp des Milles.

Deux journées de formation (conférence le matin, suivie d'une séance de théâtre forum l'après-midi) ont été organisées par la Ville sur la lutte contre les discriminations, qui ont permis de former 263 agents dans le cadre de la conférence et 298 agents pour le théâtre forum, issus de 15 services différents.

- pour les acteurs de l'emploi : développement du volet emploi du Plan de lutte

Des journées de formation ont été organisées auprès des intermédiaires de l'emploi par le Défenseur des Droits pour les sensibiliser, leur rappeler le rôle du Défenseur des Droits et leur apporter un premier niveau d'information sur la législation en matière de lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi.

Huit structures ont pu bénéficier de ces formations.

Sensibilisation du public avec l'organisation du Colloque « Faire reculer le racisme, l'antisémitisme et les discriminations : Un défi républicain »

Afin de faire partager au plus grand nombre le travail engagé depuis la mise en place du Plan territorial, la Ville de Vaulx-en-Velin a organisé une grande journée d'échange et de réflexion. Ce colloque avait pour but de faire le bilan des actions menées sur le territoire, d'échanger, de confronter des points de vue sur différents sujets, et de promouvoir le plan afin notamment qu'il puisse être développé sur d'autres territoires.

Cette journée s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités qualifiées dont François Hollande, ancien Président de la République, Président de la Fondation La France s'engage et Frédéric Potier, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Elle s'est articulée autour de deux temps forts :

- un travail en petits groupes autour de cinq ateliers thématiques (Média et quartiers populaires : un malentendu partagé qui perdure ; Construire une Mémoire commune : une nécessité historique ; Combattre les discriminations : un défi au quotidien ; Egalité entre les femmes et les hommes : une exigence démocratique ; Lutter contre le racisme et l'antisémitisme : un devoir républicain) ;
- une table ronde reprenant la thématique de la journée avec François Hollande ; Frédéric Potier ; Doudou Diene, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance ; Plantu, dessinateur de presse, président de l'association Cartooning for Peace ; Cyprien Fonvielle, directeur de La Fondation du Camp des Milles ; Marisa Lai-Puiatti, déléguée régionale du Défenseur des Droits et Ari Sebag, secrétaire général de la LICRA.

Près de 500 personnes ont participé à cette journée, en grande majorité des habitants de Vaulx-en-Velin.

B) LE FINANCEMENT DU PLAN DE LUTTE

En plus de l'action de différents services municipaux dans le cadre de la préparation des événements et des appels à projet, le Plan s'appuie sur plusieurs partenaires associatifs qui ont bénéficié d'un soutien de la Ville :

Structures	Subventions 2019 *(en euros)*
Campus Marianne	20 000
EPI	37 000
LICRA	15 000
Maison des Dialogues	7 000
Radio Salam	8 000
MJC	6 000
Cartooning for Peace	30 000
Centre social Levy	15 000
Appel à projet associations	15 706
Total des subventions	**153 706**
Semaine de l'égalité	10 000
Journée Internationale contre les violences faites aux femmes	5 000

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan, la Ville a été financée à hauteur de 40 000 euros en 2019 (15 000 euros au titre de la politique de la Ville, 25 000 euros par la DILCRAH).

IX- ETAT CIVIL ET POPULATION

La direction de la Population est constituée de quatre pôles : Accueil, Population/Etat civil, Cimetières, Mairie annexe (située au sud de la commune).

A) POPULATION : ETAT CIVIL ET TITRES D'IDENTITÉ

La direction de la population a en charge la gestion de l'état civil, des élections, des documents d'identité et de voyage, ainsi que le recensement de la population.

Toutes ces missions ont en commun d'impliquer une relation directe aux usagers, ce qui en fait l'un des principaux services d'accueil de la mairie (environ 40 000 personnes reçues en 2019) et l'un des interlocuteurs permanents de proximité des administrés comme en témoignent les tableaux ci-dessous :

Site	Titre	Demande
HOTEL DE VILLE	Passeport	2523
	Carte d'identité	2997
MAIRIE ANNEXE	Passeport	1133
	Carte d'identité	1161

NOMBRE D'ACTES	1572 dont
Naissances	4 (fermeture de la clinique de l'Union)
Adoption plénière	0
Naissances extérieures	959
Reconnaissances	184
Mariages	169
Décès	104
Transcriptions de décès	152
Enfants sans vie	0
Changements de nom	0
Changements de prénom	13
PACS conclus	57 + 1 dissolution
Traitement des livrets de famille	**836**
Mentions (inscriptions)	**777**
Changement de prénom	**17 dont**
Demandes acceptées	13
Demandes refusées	4
Rectifications administratives	**42**

En 2019, l'activité du service a été essentiellement marquée par les évolutions suivantes :

- La prise de rendez-vous s'est développée pour l'ensemble des thématiques : ainsi en plus des cartes d'identité et des passeports, les usagers se voient désormais proposer systématiquement un rendez-vous pour les attestations d'accueil, le dépôt des dossiers de mariage et PACS. L'objectif est de supprimer le temps d'attente pour les usagers et d'avoir le temps de constituer leurs dossiers en amont : une proposition qui a été bien accueillie par les habitants. Par ailleurs, le développement des rendez-vous a permis d'optimiser la gestion des plannings en réduisant les plages non utilisées.
- La poursuite de développement des démarches en ligne : prises de rendez-vous, dossier téléchargeable, liens vers les sites utiles (MSP, ANTS…).
- Les élections : l'année 2019 a été marquée par l'organisation des élections européennes en mai, par la mise en place du Répertoire Electorale Unique (menée par l'INSEE), et la mise en place d'une nouvelle commission de révision des listes électorales.
- La fermeture de la clinique de l'Union qui a eu un impact sur le nombre de naissances à enregistrer sur le territoire et par conséquent sur le nombre de naissances extérieures.

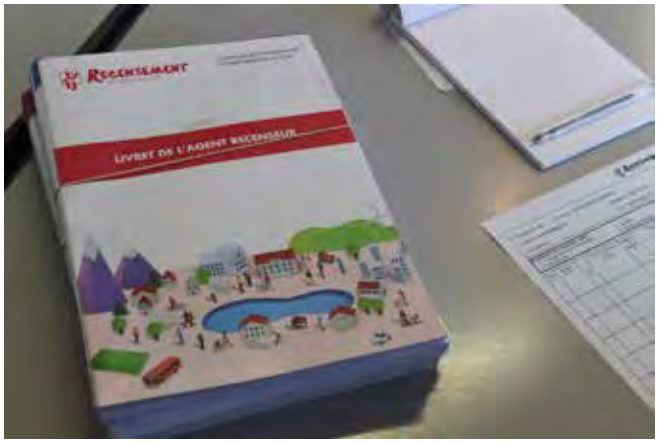

B) MAIRIE ANNEXE

La Mairie annexe a ouvert ses portes en août 2018. Elle a pour mission de proposer un service de qualité et adapté aux habitants dans l'objectif de faciliter et d'accompagner leurs démarches. Elle propose trois services :

- un accueil général
- un guichet Espace famille
- un guichet Population

Elle a connu en 2019 sa première année de fonctionnement en année pleine.

L'aménagement des espaces a été travaillé avec une ergonome et les équipes des services concernés, afin de garantir une meilleure opérationnalité et un meilleur accueil.

Elle assure un accueil numérique (bornes interactives, procédures dématérialisées), et offre des permanences d'autres services (CCAS, Emploi, Logement, Petite Enfance).

En 2019, des permanences de la police municipale ont également été organisées.

En réponse à l'attente des habitants, la Mairie annexe ouvre à 8h30, propose une « nocturne » jusqu'à 19h le mardi, une journée en continue le jeudi et une ouverture le samedi matin.

La permanence du Relais assistante maternelle (RAM) et l'usage de la salle des fêtes et de la salle associative ont été maintenus.

Les services proposés seront à terme identiques à ceux de la Mairie centrale avec un déploiement par phasage pour le service Population :

- **accueil général :** renseignements, orientations, pré-vérification de dossiers, prise de toutes les sollicitations des habitants et élaboration de liens avec les services centraux (pôle administratif de proximité, service des Retraités, service Urbanisme, CCAS prise de rdv…). En 2019, la Mairie Annexe a instruit 30% des titres d'identité demandés. Depuis 2019, l'usager peut également récupérer à la mairie annexe des actes d'Etat Civil, une attestation de recensement citoyen et procéder à des légalisations de signature.
- **guichet Espace Famille :** accueil des familles et information sur les activités municipales portées par la Direction de l'Education (inscriptions scolaires administratives, inscriptions aux activités périscolaires et extra scolaires, encaissement, inscriptions Centres de loisirs et séjours)
- **guichet service Population :** à l'ouverture, délivrance des titres d'identités, demandes d'inscription sur les listes électorales, légalisation d'actes, délivrance des actes d'état civil, recensement de la population et recensement citoyen.

En 2019, des permanences et autres services ont été proposés :

- En ce qui concerne la Petite Enfance, deux mercredis après-midi par mois sur rendez-vous sont prévus afin de répondre aux demandes des familles concernant l'accueil collectif ou individuel, les lieux d'accueil enfants-parents
- Pour le CCAS et l'action sociale, trois demi-journées par semaine sans rendez-vous sont prévues pour les questions d'accès aux droits, d'insertion et d'accompagnement aux démarches administratives des personnes handicapées et/ou âgées
- Diverses actions ponctuelles ont également été assurées : inscriptions pour les colis des seniors, pour le repas des seniors…

C) CIMETIÈRES

La commune de Vaulx-en-Velin est dotée de trois cimetières (cimetière des Brosses, cimetière de l'Egalité, et cimetière de l'Eglise).

Le service doit permettre les inhumations dans le cadre du droit funéraire et le respect des familles.

Autorisations funéraires	887
autorisations de fermeture de cercueil	349
dont autorisations de crémation	167
autorisations d'inhumations	130
autorisations d'exhumations (dont reprises)	92 (dont 80 exhumations pour transfert à l'ossuaire suite aux reprises de concessions)
autorisations de dispersion de cendres	0
autorisations de travaux	229

La valorisation des cimetières s'est poursuivie en 2019 avec la troisième édition du Printemps des cimetières, au cimetière des Brosses (55 participants, contre 42 en 2018).

Un livret retraçant l'histoire du cimetière des Brosses et de la population vaudaise dans ses différentes composantes, géographiques et migratoires, ainsi que le portrait de 16 personnalités vaudaises, a été édité à cette occasion.

L'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité :

Engagée dans un processus d'amélioration de l'accès et de l'aménagement de ses trois sites, la Ville a procédé en 2019 à des travaux de réfection : réparation et réfection des robinetteries sur les trois cimetières, et rénovation de l'annexe (peinture, serrurerie).

L'objectif d'amélioration de l'accueil des familles durant la Toussaint, engagé depuis trois ans, a porté ses fruits. Le rôle de conseil, les liens de proximité, de sensibilisation auprès des familles, ont été développés dans l'intérêt de la préservation et de l'entretien des sépultures.

D'autre part, devant la saturation de l'ossuaire, et le nombre de reprises de concessions, et après étude d'un équipement complémentaire, un second ossuaire programmé en 2018 a été construit sur le carré H, dont les travaux se sont achevés dans le courant de l'année 2019.

Le service des cimetières a accueilli également 6 chantiers jeunes et 4 TIG pour l'embellissement et l'entretien des sites.

D) ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

Ce service accueille et oriente les usagers, sur l'ensemble des services de la Ville : information des habitants, orientation et accueil physique et téléphonique.

En 2019, 350 appels en moyenne ont été comptabilisés par jour.

En juin 2019, le démarrage des travaux sur l'Hôtel de Ville a démarré.

Il a entraîné le transfert des cérémonies de mariages vers la Mairie Annexe depuis juillet 2019, dans l'attente de la fin des travaux de la salle des mariages (2020).

X- SÉCURITÉ ET TRANQUILITÉ PUBLIQUE

Le Conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD) du 8 octobre 2015 avait permis d'identifier deux axes majeurs de travail : le développement de la police municipale et la prévention situationnelle.

En 2019, les développements de la police municipale, du Centre de Supervision Urbaine, du CLSPD et des actions de médiation se sont poursuivis. Depuis 2014, l'investissement de la Ville en matière de sécurité est considérable.

A) LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Les efforts d'investissement et les axes de travail énoncés en 2018 ont été poursuivis et amplifiés en 2019 :

- recrutement de nouveaux agents de police municipale
- création d'une brigade de nuit (de 17h00 à minuit)
- création d'une brigade motorisée

Les équipements :

- achats de 4 nouveaux véhicules (2 voitures, 2 motos)
- caméras piétons individuelles, boucliers anti-projectiles équipant chaque véhicule, gilets tactiques
- l'armement : les policiers supplémentaires recrutés en 2019 ont également été dotés d'armes individuelles (9 mm type BERETTA APX).

La formation :

- des instructions aux Gestes Techniques de Protection en Intervention ont été dispensées de manière hebdomadaire afin de compléter les formations obligatoires proposées par le CNFPT ainsi que des formations liées spécifiquement à l'armement.

Patrouilles pédestres et sécurité routière

Sécurisation des parcs et jardins, des zones commerciales, des voies piétonnes ainsi que des transports en communs par des patrouilles pédestres

De multiples patrouilles pédestres ont été effectuées afin de favoriser les prises de contact avec les commerçants et la proximité avec les administrés.

L'évolution de ces patrouilles pédestres est en forte augmentation passant de 33 en 2018 à 153 en 2019 (soit 4,6 fois plus).

Ces patrouilles ont notamment permis de lutter contre la problématique de consommation d'alcool sur la voie publique et la détention non autorisée de chiens catégorisés. Les verbalisations pour consommation d'alcool sur la voie publique sont passées de 8 en 2018 à 24 en 2019 (soit 3 fois plus).

Des patrouilles effectuées entre 18h00 et 19h00 (correspondant à l'heure de fermeture des commerces de proximité) ont accentué la prévention contre les braquages de certains commerces.

Contrôles routiers et relevés de vitesses

Les sites jugés accidentogènes ont été particulièrement concernés par la mise en place de contrôles routiers et de vitesses.

La création de la Brigade Motorisée a permis d'amplifier largement cette action, avec une augmentation des verbalisations d'environ 30%. Son action a été axée sur les délits commis par les conducteurs de deux-roues (rodéos urbains et infractions routières).

Une activité démultipliée

On peut noter, à l'instar de l'année 2018, une évolution positive des interventions, des actions préventives et des verbalisations par les différentes équipes de la police municipale.

Les procédures judiciaires

375 procédures judiciaires ont été établies dont 93 rapports de mise à disposition à l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent.

Les fourrières automobiles

885 véhicules ont été enlevés en 2019 (780 en 2018). Ces enlèvements de véhicules correspondent à des véhicules épaves, en voie « d'épavisation », brûlés, ou des véhicules en stationnement abusif dits « ventouses ». Cette augmentation d'environ 15% reflète un travail plus important et en meilleure collaboration avec les bailleurs sociaux sur leurs domaines.

Equipes	Verbalisations	Interventions	Procédures judiciaires	Mise en fourrière
Brigade nuit	477	687	36	36
Brigade J1	2 890	3 068	134	335
Brigade J2	2 448	1 860	133	183
Brigade Proximité	731	1 255	25	323
Brigade Motorisée	325	22	11	7
ASVP	3 235	0	36	0
TOTAL	**10 106**	**6 892**	**375**	**884**

Les verbalisations

Elles ont augmenté de 30% en 2019 (8 078 en 2018 et 10 106 en 2019). On note une forte augmentation des verbalisations relatives au non-respect des règles de vitesses sur le territoire communal (91 en 2018 et 182 en 2019), due en grande partie à la mise en place de l'équipe motocycliste adaptée à ce type de contrôle.

Les rapports d'informations

155 rapports d'informations divers ont été rédigés (101 en 2018). Ce chiffre en augmentation est le reflet de la présence accrue de la police municipale sur le territoire. Ils rapportent certains éléments d'informations à caractère général à Madame La Maire et aux services partenaires.

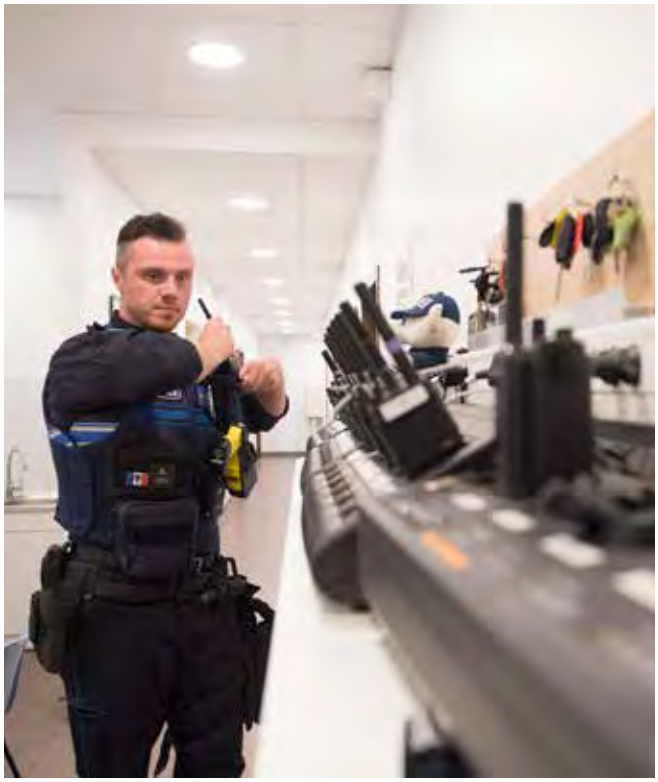

Les déclarations de chiens dangereux

Sous le contrôle de la brigade cynophile, la police municipale a contrôlé et verbalisé des infractions à la législation sur les chiens dangereux, et a effectué en 2019 un travail préventif sur les propriétaires de chiens catégorisés. Ce travail a permis de stabiliser les dossiers de déclaration de 5 en 2018 à 4 en 2019.

Les objets trouvés

Le nombre de procédure pour objets trouvés est stable : en 2019, 618 objets trouvés ont été remis au service par les services de la Poste, de la Police Nationale et par des particuliers.

B) LE CENTRE DE SUPERVISION URBAINE (CSU)

Le service est ouvert 7 jours sur 7, 24h sur 24.

En 2019, les missions du CSU se sont articulées autour de trois axes principaux :

La veille, le déclenchement d'outils et d'actions adaptés

L'opérateur est amené à gérer des demandes diverses suite à un appel reçu ou un constat par lui-même via les caméras de vidéo.

Pour 2019, la plus grande majorité des appels a concerné des dysfonctionnements techniques au niveau de la voirie urbaine, plus particulièrement l'éclairage public (30% des appels), et des bâtiments municipaux (25% des appels). Les dégradations du mobilier urbain viennent ensuite avec 15% des appels.

La vidéoprotection de l'espace public

En fin d'année 2018, 33 caméras étaient déjà opérationnelles.

Fin 2019, 76 caméras ont été installées sur les 83 prévues (finalisation 2020).

Le CSU participe pleinement à l'investigation et à l'élucidation de faits délictueux et les services de police recourent de plus en plus fréquemment aux images enregistrées pour orienter leurs enquêtes et comme éléments de preuves produits devant les tribunaux.

La vidéoprotection est un outil technique en constante évolution. Ainsi, les caméras de dernière génération, en plus de fournir des images de meilleures qualités, permettent le transfert de nombreuses données : signalements d'auteurs, plaques d'immatriculation, directions de fuite, localisation des délinquants, informations sur leur comportement.

Elle constitue un facteur essentiel pour la sécurité des équipages en intervention, qu'ils soient de police municipale, de police nationale ou des services de secours (pompiers…), car elle permet de fournir des informations sur l'environnement avant les interventions.

Le CSU joue également un rôle très actif en termes de prévention de la délinquance et des atteintes à la tranquillité publique. Dans le cadre de leurs enquêtes, les officiers de police judiciaire adressent une réquisition au CSU pour que leur soient fournies certaines images.

En 2019, 137 réquisitions ont été enregistrées, soit une moyenne d'environ 11 réquisitions par mois.

Le CSU collabore par ailleurs régulièrement avec l'entreprise Keolis, gestionnaire des Transports en Commun Lyonnais : le CSU leur a permis de réguler au mieux les lignes de bus traversant la ville en fonction des événements.

La télésurveillance des sites municipaux, commerces et entreprises

La télésurveillance concerne les bâtiments municipaux et quelques commerces et entreprises. Le CSU assure la gestion des alarmes de la télésurveillance. En 2019, 127 locaux relèvent de ce dispositif dont 81 bâtiments communaux.

Pour 2019, on note 13 412 déclenchements d'alarme qui ont généré 816 interventions ; le constat pour l'année est de 6 sinistres. De nombreux déclenchements ont été générés par des négligences (site mal fermé, erreur de manipulation) ainsi que par des problèmes techniques.

Le dispositif HCall, qui assure la gestion des alarmes agression dont certains services municipaux sensibles se sont dotés, a généré 34 appels dont 3 situations de danger avéré en 2019.

En complément de l'activité télésurveillance, l'association Vaulx-

en-Velin Entreprises (VVE) s'est révélée toujours satisfaite de l'action partenariale coordonnée par le CSU concernant la levée de doute sur alarme sur les sites adhérents à l'association. Pour rappel, cinq caméras fixes ont été installées en 2018 dans le cadre de ce partenariat.

C) CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

En 2019, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) a consolidé et développé les 5 axes prioritaires définis en 2018 :

- la prévention du basculement dans la délinquance et la récidive des 12-25 ans ;
- la prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- la tranquillité publique et résidentielle ;
- la prévention de la radicalisation ;
- l'accompagnement coordonné des situations individualisées.

La structuration et la progression des accompagnements individualisés

La politique de prévention de la récidive a poursuivi son développement, en partenariat avec l'autorité judiciaire.

En 2019, 53 condamnés majeurs ont effectué une mesure judiciaire au sein de 7 postes d'accueil homologués par le tribunal judiciaire au sein de la ville, contre 30 en 2018.

Nombre de condamnés majeurs accueillis en TNR/TIG/STIG au sein de la ville

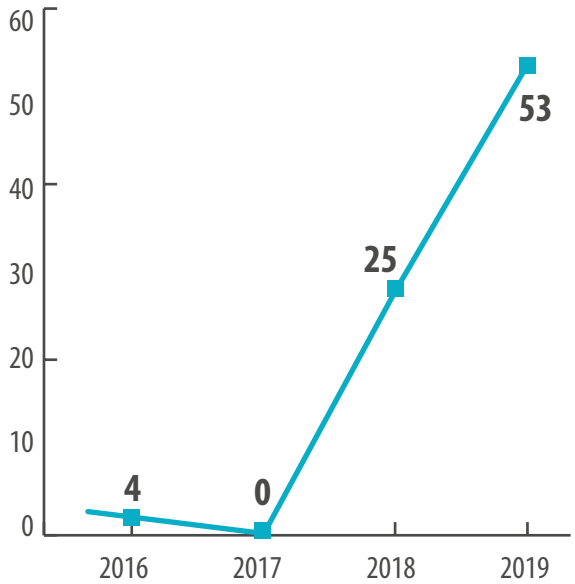

Au-delà d'un doublement de la capacité d'accueil, la Ville et le Ministère de la Justice ont engagé un travail d'innovation et de diversification des postes d'accueil, par la création de travaux d'intérêt général (TIG) collectifs et citoyens.

49 Vaudais ont, par ailleurs, bénéficié d'un accompagnement partenarial individualisé, dans le cadre de la cellule de traitement opérationnel de suivi des situations individuelles et familiales (CTOS), réunie à 5 reprises en 2019.

Parmi eux, des jeunes âgés de moins de 30 ans ont été convoqués en rappel à l'ordre devant Madame la Maire, suite à des faits non délictuels troublant le bon ordre, la sûreté, la sécurité ou la salubrité.

Au 31 décembre 2019, on dénombrait 17 sorties positives du dispositif.

Le développement de la prévention situationnelle

En 2019, la Ville et ses partenaires ont reconduit et enrichi leur plan de prévention des violences urbaines, permettant de réduire significativement les affrontements avec la police, les incendies volontaires de poubelles et le mésusage des silos à verre à Vaulx-en-Velin.

Six veilles partenariales renforcées ont été activées lors des grands évènements mobilisant des foules.

Afin d'ancrer la prévention situationnelle dans les pratiques locales tout au long de l'année, une charte partenariale est entrée en vigueur sur le territoire communal depuis le 14 juin 2019. Elle vient compléter le protocole d'enlèvement des épaves ville / bailleurs défini en 2018 et pérennisé au cours des douze derniers mois.

Le renforcement de la politique locale de prévention des violences conjugales / intrafamiliales.

Le renforcement des capacités d'hébergement et d'accès au logement pour les victimes de violences conjugales et familiales figure parmi les objectifs fixés au plan vaudais d'actions pour la prévention de la délinquance 2018-2020, adopté le 12 juin 2018 par la Ville, la Préfecture du Rhône, la Métropole du Grand Lyon et le Parquet de Lyon.

Plus largement, il est proposé de développer le soutien des victimes de violences intrafamiliales par un appui à la fois matériel (logement) et social (accompagnement spécifique).

La Ville s'inscrit de façon volontariste dans cette démarche : à compter du premier trimestre 2020, quatre logements municipaux rénovés, meublés, sécurisés, ont été mis à disposition des associations Entre2Toits et VIFFIL qui assurent respectivement la gestion locative adaptée (GLA) et l'accompagnement social des personnes.

La mise à disposition d'hébergements par la Ville apporte une

réponse complémentaire aux dispositifs judiciaires permettant de protéger les victimes et s'intègre dans une nécessaire articulation avec les solutions développées par l'Etat et les collectivités.

Elle favorise l'accompagnement des femmes vivant des violences intrafamiliales, avec ou sans enfant.

Ce dispositif vise à favoriser l'installation rapide des femmes victimes de violences, et leurs enfants, le cas échéant, dans un logement digne pour leur proposer un soutien social d'une durée de 6 mois en moyenne et pouvant être porté à un an maximum.

Elle répond à un besoin fort, avec plus de 200 faits de conflits ou violences intrafamiliales enregistrés chaque année par le commissariat de Vaulx-en-Velin et un taux supérieur à la circonscription de sécurité publique de Lyon.

Cette démarche se veut expérimentale et partenariale, en lien avec la Maison de la Veille Sociale (MVS), qui orientera les publics vers les logements municipaux. La MVS intègre des situations variées et assure une coordination des différents acteurs de l'aide aux victimes, publics comme privés.

La prévention précoce en matière de sécurité urbaine

La Ville a organisé sa deuxième édition des 24h de la sécurité routière en le 5 novembre 2019, en prévention notamment des rodéos et risques routiers. Elle a rassemblé 15 ateliers, plus de 50 intervenants / organisateurs et 800 participants, dont la majeure partie des élèves scolarisés en classe de 5ème à Vaulx-en-Velin. La manifestation a été ouverte au tout public sur la pause méridienne, permettant de sensibiliser aux risques routiers et aux bonnes pratiques à adopter dès le plus jeune âge.

Le rapprochement entre les acteurs de la sécurité et la population

Afin de favoriser l'échange et le rapprochement entre acteurs de la sécurité et population, deux soirées-débat auprès de six jeunes et six policiers et trois demi-journées d'échanges entre 16 classes de collégiens vaudais et policiers, pompiers, transporteurs ont été mises en place, favorisant le dialogue et le développement d'une culture locale commune autour de la prévention et de la sécurité.

La mise en place d'une politique locale de prévention du séparatisme et de la polarisation

La Ville s'inscrit enfin dans un projet européen dédié à la prévention de la radicalisation, intitulé BRIDGE (*Building resilience to reduce polarisation and growing extremism*). L'objectif du projet est de sensibiliser les acteurs locaux et de renforcer leur capacité à réduire la vulnérabilité collective à la radicalisation tout en atténuant le phénomène de polarisation.

Avec l'aide de chercheurs, la Ville élaborera une stratégie sur son territoire, d'ici au premier semestre 2021, comprenant un diagnostic local et un plan d'actions.

C) MÉDIATION ET PRÉVENTION

En 2019, les agents de médiation de la DPSSU ont été présents sur tous les événements organisés par les services de la Ville, ainsi que sur les événements portés par les partenaires.

Ils réalisent diverses missions de médiation sociale et de médiation de conflits sur les différents quartiers de la ville, sur les sites accueillant du public et auprès des publics les plus en difficulté, en étroite collaboration avec les autres services intervenant sur le territoire.

Le service prévention sécurise les abords des 17 groupes scolaires, les sites municipaux, les marchés, il assure la prévention et la sécurisation des événements et manifestations municipales, et assure une régulation sociale sur tout le territoire.

XI- ESPACES PUBLICS : PROPRETÉ ET EMBELLISSEMENT

De nombreux chantiers d'amélioration du cadre de vie ainsi que la poursuite des missions de propreté ont été mis en œuvre sur l'année 2019.

A) LE PLAN D'ACTION PROPRETÉ

Le plan d'action propreté, engagé en 2016, s'est poursuivi en 2019 :

- la manifestation autour de la Propreté « Faites de la propreté » s'est déroulée au Parc François Mitterrand et a réuni cinq associations, la Métropole de Lyon, le bibliobus, le groupe scolaire Makarenko B. De nombreuses opérations de nettoyage sur le territoire en coordination avec différents partenaires (Unicités, Concordia, Green Run), et en col-laboration avec la Métropole sur des sites sensibles ont également été organisées ;
- la « brigade propreté » a poursuivi ses nombreuses interventions sur le domaine public avec notamment des collectes de dépôts sauvages ;
- en complément de cette brigade s'ajoute le ramassage quotidien des déchets sur les es-paces publics, les squares et jardins. La fréquence de nettoyage des espaces est saison-nière et adaptée (passage quotidien sur une dizaine de sites, deux à trois passages heb-domadaires sur une quinzaine de sites, un passage hebdomadaire sur le reste des squares et ronds-points);
- le travail spécifique sur les transformateurs en lien avec ENEDIS s'est poursuivi sur 2019, ce qui a conduit à l'embellissement de deux transformateurs implantés sur les rues An-dré Chénier et Tita Coïs ;
- un parcours éducatif « à l'attaque des déchets » a été créé au sein des groupes scolaires Paul Langevin, Ambroise Croizat et Anton Makarenko B en lien avec la Direction de l'éducation, afin d'initier les enfants aux éco-gestes et au respect de l'espace public.

B) L'EMBELLISSEMENT ET LA GESTION DES ESPACES VERTS

Tout en poursuivant sa politique Zéro Phyto et sa gestion différenciée, la Ville de Vaulx-en-Velin a réaménagé une grande partie de ses espaces verts.

L'année 2019 aura été ponctuée par de nombreuses opérations sur les espaces publics mais aussi marquée par le verdissement de nombreux espaces en friche en mettant en valeur des espaces de biodiversité (pollinisateur).

Le fleurissement a été réparti sur les quartiers de la ville et cela sans

augmenter la quantité de plantes à massifs qui y sont implantées : 12 000 plantes annuelles au printemps. Des plantes bisannuelles ont été utilisées pour l'intégralité des massifs. Une plus grande utilisation d'arbustes à fleurs, de plantes vivaces et de rosiers a également permis une augmentation sensible du fleurissement de la commune.

C) L'ACCENTUATION DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ

En parallèle de ce travail quotidien sur les espaces publics, environ 1 050 demandes de proximité ont été traitées par la Direction des espaces publics en 2019, dont 416 concernaient l'éclairage public.

A ces demandes s'ajoutent 236 demandes de travaux inter-services. La gestion de ces demandes implique une coordination entre le service demandeur et le personnel compétent au sein du service (la régie cadre de vie, service éclairage public, le pôle aménagement urbain, service travaux neufs...).

D) L'ACTIVITÉ CROISSANTE DU PÔLE AMÉNAGEMENT URBAIN : INDICATEUR D'UNE VILLE DYNAMIQUE

Dans le cadre de ses missions de rédaction et de gestion des arrêtés municipaux, le pôle aménagement urbain a vu son activité croître en 2019.

Ainsi, 698 arrêtés (+ 40% par rapport à 2018) ont été saisis. En complément, 52 arrêtés permanents ont été élaborés, arrêtés visant à réglementer le stationnement et la circulation.

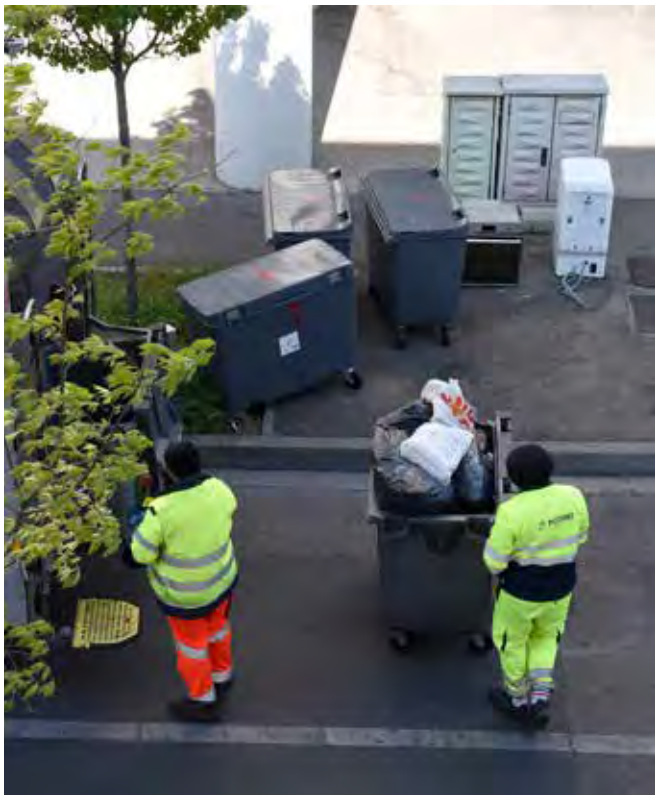

Cette activité croissante est due notamment au développement urbain de la ville (ZAC Hôtel de Ville, PUP Gimenez, PUP Karré, ZAC de la Tase).

Dans le cadre de sa programmation annuelle, la Ville et la Métropole (gestionnaire de voirie) élaborent un tableau priorisant les aménagements.

En 2019, ont notamment été réalisés les travaux suivants :

- **Rue Marius Grosso/Romain Rolland :** sécurisation de la traversée piétonne et du raccordement cyclable et création d'une place pour les personnes à mobilité réduite ;
- **Allende/Seguin :** réalisation d'un dispositif de ralentissement afin de sécuriser la sortie des véhicules et la liaison piétonne entre l'allée Rabelais et la rue Seguin ;
- **Angle Salengro/Böhlen :** reprise de la courbe de giration, mise à la norme du quai bus, végétalisation de l'espace et amélioration de la traversée piétonne ;
- **Grandclément angle Paul Marcellin :** création d'un cheminement piétons et reprise de la courbe de giration ;
- **Salengro - abords du groupe scolaire Cartailhac provisoire :** dispositif de ralentissement afin de sécuriser les traversées piétonnes, création d'un arrêt de bus scolaire ;
- **Rue du Mail :** réaménagement des espaces afin d'améliorer la capacité de stationnement, d'apaiser la vitesse, d'améliorer le cheminement des piétons, création d'un point de collecte des ordures ménagères et végétalisation.

Par ailleurs, la volonté de la Ville est de « poursuivre » l'apaisement de la circulation avec le déploiement généralisé de zones 30 et de leur aménagement.

E) LES TRAVAUX DE 2019 SUR LES ESPACES PUBLICS

De nombreux travaux notamment de voirie et réseaux divers ont été réalisés pour un montant total de 1 716 377,69 euros : travaux de reprise de la cour du groupe scolaire Angélina Courcelles, réaménagement de l'espace central du Plateau Rousseau, travaux d'aménagements paysagers des espaces publics du Centre-Ville, travaux d'aménagement des parkings du stade Aubert, de l'espace Carmagnole et de la Boule en soie, travaux de reprise du passage des écoles au groupe scolaire Lorca, aménagement de l'allée centrale du cimetière des Brosses…

Sur l'éclairage public, les priorités étaient d'assurer la conformité, l'extension, la rénovation, la maintenance corrective et la pérennité du patrimoine de la ville et du patrimoine sur voiries privées par le biais de conventions.

Le service assure également la mission de vérification, de pose et de dépose des illuminations de fin d'année.

Les travaux d'investissement gérés par le service éclairage public ont atteint 372 502 euros TTC en 2019.

F) MOBILITÉ

La Direction des Espaces Publics a également travaillé avec la Métropole pour poursuivre le déploiement des modes doux sur la commune. Ainsi, deux stations Vélo'V ont été implantées (parvis de l'Hôtel de Ville et de la mairie annexe, rue Joseph Blein).

L'année 2019 aura été marquée par l'entrée en vigueur de loi d'orientation des mobilités. Pour les espaces publics, ce texte renforce notamment les obligations des collectivités en matière de réalisation d'infrastructures cyclables (lesquelles deviennent obligatoires pour les trottinettes et autres engins de déplacement personnel motorisés) à l'occasion des travaux de création ou de rénovation de voirie.

G) L'ÉVOLUTION DE LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Maintenance préventive

Le remplacement systématique de l'éclairage continue dans le cadre du contrat de maintenance. Sur l'année 2019 celui-ci s'est concentré sur les territoires suivants : Mas du Taureau, Noirettes, Grappinière et une partie du Village ainsi que l'axe Teste-Robespierre.

Au total la zone concernée par le remplacement systématique représente 1 444 point lumineux.

Maintenance curative

La maintenance curative consiste à réparer les pannes signalées par les habitants ou repérées lors des tournées de nuit effectuées par le prestataire.

Le service Eclairage Public est particulièrement attentif à ce que le temps de résolution des pannes soit le plus bref possible, surtout lorsqu'elles ont été signalées par les habitants. Contractuellement celui-ci est de 48h pour un point lumineux isolé et de 24h en cas de pannes multiples sur une rue. En cas de disjonction il est prévu que l'intervention ait lieu le jour même. Sur l'année 2019, le temps moyen de résolution des pannes est de 1,6 jour.

La participation aux projets urbains structurants

Depuis le 1er avril 2019, les travaux d'aménagements de la future esplanade Tase, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole de Lyon ont débuté sur le secteur de La Soie. Ses travaux d'une durée d'un an et demi ont pour objet de créer une esplanade piétonne végétalisée d'1,5 hectare composée d'une aire de jeux pour enfants et d'espaces conviviaux de détente aux abords du Château d'eau. Cette liaison permettra de relier l'avenue des Canuts à l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté en longeant l'ancien le patrimoine industriel du secteur.

Les travaux de requalification de la rue de la République (embellissement, végétalisation, réaménagement de la voirie, mise en valeur du Château, sécurisation de la circulation, création de pistes cyclables, etc.), portés par la Métropole de Lyon en partenariat avec la Ville de Vaulx-en-Velin ont démarré le 12 novembre 2019 pour une durée de deux ans. Le périmètre de ces travaux est compris entre la rue Blanqui et la rue Jean Jaurès.

Dans ces deux projets, la Ville assiste la Métropole de Lyon dans le déploiement d'un éclairage public intelligent.

Par ailleurs, le service éclairage public a déployé l'éclairage dans les rues adjacentes au PUP Karré (sud de la commune).

SYNTHÈSE

La relation de proximité et la participation des habitants à la vie locale ont été placées comme des priorités municipales.

Les conseils de quartier et conseils consultatifs, dont certains nouvellement constitués, facilite en premier lieu ce dialogue constructif que la municipalité entretient avec les Vaudais sur les sujets du quotidien mais aussi les grandes orientations de sa politique.

La Ville veille à favoriser le soutien au tissu associatif local, très important sur le territoire, avec, au-delà d'un soutien financier et de la mise à disposition d'équipements, une aide à la création d'associations, au montage de projets, à l'organisation d'événements, etc. A cette fin, la Ville a de nouveau organisé en 2019 le forum des associations, dans sa 5ème édition, qui a permis de créer du lien et de valoriser les actions des acteurs du monde associatif. 2019 a également vu la parution d'une première édition de l'annuaire des associations.

L'engagement citoyen, notamment de la jeunesse, est encouragé tout au long de l'année et valorisé lors de temps forts tels que les cérémonies commémoratives. Les actions liées à l'environnement, à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations sont particulièrement soutenues par la Ville.

La citoyenneté passe aussi par une participation des habitants de la Ville aux projets de leur territoire. Les instances de participation citoyenne ont accentué leur implication dans les actions menées sur la Ville, et 2019 a vu l'aboutissement d'un grand nombre de projets qu'elles ont initiés. Le lancement de la nouvelle plateforme numérique Mon Avis a par ailleurs permis de développer les outils de concertation.

Dans un souci de facilitation et de modernisation de la relation à l'usager, les services poursuivent leurs initiatives autour de l'accueil numérique et du développement des démarches en ligne. La mairie annexe rénovée, ouverte en 2018, a poursuivi le développement de ses services pour assurer un relais permanent de la Ville dans le sud. En matière de citoyenneté, l'année a également été marquée par l'organisation des élections européennes et par la mise en place du Répertoire Electoral Unique.

Les problématiques de proximité liées à la sécurité et la gestion des espaces publics constituent un point de vigilance permanent. Le développement de la police municipale traduit la volonté de garantir la tranquillité des habitants avec le renforcement de l'effectif du service et des moyens attribués. En parallèle, l'effort en matière de prévention et d'actions spécifiques dans le cadre du CLSPD vise à assurer une meilleure tranquillité publique aux Vaudais. L'entretien des espaces publics s'inscrit dans la même logique d'amélioration du cadre de vie des habitants. Une attention particulière est portée aux relations avec la Métropole dans ce domaine, en menant une action conjointe et cohérente.

La Ville met en œuvre un projet d'aménagement du territoire visant une organisation de l'espace urbain harmonieuse et équilibrée. La préservation de l'environnement, du patrimoine naturel et leur valorisation guide la municipalité dans l'ensemble de son action. L'objectif poursuivi est d'offrir aux Vaudais un cadre de vie agréable, doté d'infrastructures et d'équipements de qualité, qui prenne en compte les enjeux liés à l'emploi et au développement économique de la commune.

Vaulx-en-Velin connaît une forte croissance démographique liée à la qualité de vie offerte sur le territoire, en profonde transformation, et à son emplacement exceptionnel au cœur de la Métropole de Lyon.

L'action de la commune dans ce domaine vise à :

- **répondre aux besoins croissants des habitants en termes d'équipements publics et notamment d'équipements scolaires ;**
- **structurer le renouvellement urbain du quartier du Grand Mas tout en poursuivant les actions d'amélioration du cadre de vie et de développement social engagées dans le cadre de la politique de la Ville ;**
- **infléchir le développement urbain pour mieux tenir compte des besoins et des souhaits des habitants, notamment en termes d'habitat, et des caractères des quartiers, et conduire ainsi une transformation de la ville apaisée ;**
- **renforcer la transversalité du développement durable dans l'ensemble de l'action municipale ;**
- **mobiliser les ressources et les acteurs pour agir en faveur de l'emploi des Vaudais.**

XII- GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT 72
XIII- CONTINUUM UNIVERSITAIRE ET GRAND PROJET DE VILLE 74
XIV- DÉVELOPPEMENT URBAIN 78
XV- ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 82
XVI- ECONOMIE ET EMPLOI 86

XII- GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les besoins en services publics et en équipements croissant sur la Ville a justifié la mise en place d'un programme d'investissement conséquent, de l'ordre de 112 millions d'euros sur le mandat. Ce programme comprend à la fois la construction d'équipements nouveaux mais aussi la réhabilitation d'équipements existants.

Ainsi, parmi les grands projets ayant mobilisé les services municipaux en 2019, on note la livraison de l'école René Beauverie, le démarrage des travaux de l'école Katherine Johnson et la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci au printemps 2019.

La Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci, équipement phare du projet urbain d'intérêt public s'est véritablement matérialisé en 2019 avec :

- le démarrage des travaux en mars
- la dénomination : Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci
- la pose de la première pierre le 7 juillet en présence de l'architecte renommé Rudy Ric-ciotti : une journée festive pour réunir les habitants et découvrir les futures animations grâce à des stands dédiés aux jeux, à la lecture, au numérique…
- la mise en place d'ateliers participatifs pour approfondir plusieurs thèmes : les activités proposées, l'implication des habitants dans le fonctionnement et dans la gouvernance du lieu, la programmation, etc.
- l'acquisition des 9 500 premiers documents des nouvelles collections.

Les bâtiments modulaires qui avaient accueilli l'école René Beauverie le temps de sa construction ont été déplacés au Sud de la commune pour permettre la création de l'école transitoire Odette Cartailhac. Parallèlement aux procédures de libération du foncier menées par la Métropole, les études de conception pour la construction de l'école définitive Odette Cartailhac ont pu reprendre en septembre 2019.

Après la rénovation de la Mairie annexe au Sud en 2018, le projet de restructuration et extension du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville a été lancé en 2019 avec la réalisation des études de conception, la consultation pour les marchés de travaux et le démarrage des travaux sur le second semestre.

Les études de conception pour la réhabilitation de la piscine Jean

Gelet ont également été menées cette année et la consultation pour les marchés de travaux a été lancée. Les travaux de déconstruction et le désamiantage ont débuté à l'automne.

D'autres projets ont pu commencer sur l'année comme l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement au Village (à proximité de la future école Simone Veil) avec la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre et le démarrage des études de conception. Par ailleurs, la programmation de l'équipement mutualisé Ville-Campus permettant le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été réalisée.

Enfin, des travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux et de mise en sûreté des bâtiments scolaires ont été poursuivis en 2019.

2019	MISE EN SERVICE	TRAVAUX EN COURS	ETUDES EN COURS
VILLAGE/GRAPPINIERE			Equipement sportif Aimé-Marie Lallement
GRAND MAS/CENTRE VILLE	Equipement intégré R. Beauverie	Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci Restructuration et extension rdc Hôtel de Ville Réhabilitation piscine J. Gelet Travaux de déconstruction/ Désamiantage	Maison du projet et de la création Equipement mutualisé Amphi Réhabilitation piscine J. Gelet
QUARTIERS SUD	Ecole Cartailhac transitoire	Ecole Katherine Johnson	Ecole Cartailhac définitive

XIII- CONTINUUM UNIVERSITAIRE ET GRAND PROJET DE VILLE

A) CONTINUUM UNIVERSITAIRE ET PERSPECTIVES.

Le projet de continuum universitaire entre les campus de La Doua à Villeurbanne et le campus de Vaulx-en-Velin s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement de la Ville. Il poursuit les objectifs du schéma de développement universitaire de l'agglomération et du développement du réseau des campus de l'Université de Lyon.

Pluridimensionnel, il est décliné dans l'ensemble des projets du territoire (NPNRU, ZAC Grande Île, ZAC Hôtel de Ville, PCET…) pour créer un ensemble cohérent et accompagner une transformation urbaine profonde.

Le continuum se traduit notamment par une liaison de transport en commun (tramway) entre les deux sites et des programmations d'implantations de part et d'autre des campus.

L'ambition est d'agir simultanément sur l'éducation, l'inclusion sociale (ouvrir le champ des possibles aux jeunes Vaudais), l'attractivité, l'image et le développement économique du territoire.

La labellisation en novembre 2018 du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction : vers la ville intelligente » constitue l'un des éléments forts du projet tant dans son volet académique (une action visant les jeunes de bac-3 / bac+3 et la création d'une filière d'excellence) que dans son volet physique (développement du campus de Vaulx-en-Velin et services aux étudiants).

Ce projet initié par la Ville, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur de la commune (ENTPE / ENSAL) établit un partenariat entre les filières professionnelles Architecture et Urbanisme, Bâtiment - Génie civil - Travaux Publics sur un territoire particulièrement porteur, celui de la Métropole de Lyon et de ses périphéries.

Il associe les acteurs économiques (branches professionnelles, TPE/PME…) et désormais l'ensemble des établissements d'enseignement et de formation de la Métropole délivrant titres et diplômes de ces filières métiers.

La construction d'un équipement mutualisé Ville/campus, constitue également l'un des maillons du projet. Il s'inscrit dans une opération de requalification urbaine (NPNRU) et se situe dans le périmètre de la ZAC de l'Hôtel de Ville sur la rue Ho Chi Minh.

Il constitue une première étape de l'ouverture du campus actuel sur son environnement. La définition du programme a été réalisée en 2019 avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et la participation des acteurs concernés (Ville, Métropole, Etat, acteurs du Campus des métiers et des qualifications…).

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en janvier 2020.

Une réserve foncière a également été constituée dans la programmation de la ZAC du Mas pour accompagner le développement du campus et accueillir à moyen terme de nouveaux établissements d'excellence.

B) GRAND PROJET DE VILLE

Le Grand Projet de Ville (GPV) est chargé de la mise en œuvre du Contrat de Ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2019-2025. L'équipe projet, cofinancée par la Métropole, l'Etat et la Ville de Vaulx-en-Velin, anime le partenariat local en veillant à la participation des habitants et des associations.

L'année 2019 a été marquée par :

- l'adoption du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain 2019-2025 ;
- l'inscription du quartier Sauveteurs-Cervelières au titre du PIC (Programme national Initiative Copropriété) ;
- le prolongement de deux ans du Contrat de Ville d'agglomération (2014-2022) ;
- la poursuite des projets de développement social portés par les associations locales.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

La convention partenariale a été finalisée et adoptée par les principaux partenaires : (Agence nationale pour la rénovation urbaine, Métropole, Ville de Vaulx-en-Velin, bailleurs sociaux).

Le Ministre de la Ville, Julien Denormandie a signé le 4 mars 2019 à Vaulx-en-Velin un protocole d'engagement confirmant l'appui de l'ANRU et plaçant le projet de Vaulx-en-Velin comme le plus ambitieux de la Métropole de Lyon.

Le cadrage financier de la convention NPNRU s'élève à 350 millions d'euros avec une participation de l'ANRU à hauteur de de 89,97 millions d'euros.

La qualité du projet urbain ainsi que son ambition sont reconnues par l'ensemble des partenaires avec notamment :

- une nouvelle ligne forte de transport en commun reliant Vaulx-en-Velin au centre de la Métropole (tramway)
- le Campus des Métiers et des qualifications

- une stratégie habitat visant l'ensemble des quartiers de la Grande Ile
- le développement économique au Mas du Taureau
- les orientations en matière de développement durable (éco-quartier du Mas du Taureau, réhabilitations de niveau Bâtiment Basse Consommation)
- le volontarisme de la programmation des équipements publics et les objectifs en matière d'attractivité et de mixité sociale.

La participation des habitants

Plusieurs réunions publiques avec les habitants se sont déroulées dans les différents quartiers de la Grande Ile (Mas du Taureau, Grappinière, Sauveteurs-Cervelières, Noirettes, Verchères…) afin et susciter leur participation sous différentes formes (ateliers d'idées, balades urbaines, tables rondes…). Le GPV a réalisé un cahier de paroles et de propositions qui recense les principales remarques et contributions des habitants sur le cadre de vie, les attentes en matière de logement, la nature en ville, l'offre culturelle et éducative, les commerces, l'emploi et les déplacements. Le cahier témoigne de l'intérêt des Vaudais pour le projet de Ville et des attentes importantes notamment sur le secteur du Mas du Taureau.

L'avancement des projets en 2019

En 2019, plusieurs projets sont dans une phase opérationnelle de travaux :

- la construction de la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci
- les réhabilitations des résidences Malval, Grand Bois et Noirettes (bailleur EMH)
- la réhabilitation des résidences de Dynacité dans le quartier des Verchères
- la réhabilitation de la piscine Jean Gelet.

En matière de relogement, Alliade a poursuivi le relogement des ménages de l'immeuble Pierre Dupont (248 logements).

Pour la ZAC du Mas du Taureau, la Métropole de Lyon a désigné un aménageur et un architecte en chef : la SERL et la Fabrique Urbaine avec un objectif de démarrage des premiers travaux dès 2021. Pour la ZAC Hôtel de Ville, les travaux des programmes immobiliers Sier, Alliade et Poste Habitat se sont poursuivis. A la Grappinière, le programme immobilier Esprit Vert devrait se terminer en 2020 (38 logements).

Pour le quartier Sauveteurs-Cervelières, composé de 13 copropriétés et de 1 500 logements, la Préfecture, la Métropole de Lyon et la Ville ont confirmé lors d'une réunion publique l'engagement des partenaires publics pour soutenir le quartier. Le cabinet Urbanis a réalisé une vaste enquête de terrain et auprès des différents syndicats de copropriété pour mesurer les difficultés rencontrées et proposer une stratégie publique d'accompagnement et de soutien. Les premiers résultats verront le jour en 2020 avec la mise en place de plusieurs actions (permanences, commissions impayées, sensibilisation des copropriétaires, appui au vote des travaux de réhabilitation énergétique, plan de financement avec des aides majorée de l'ANAH et de la Métropole de Lyon …).

Le Sytral a poursuivi les études concernant les prochaines lignes fortes de transport en commun à l'échelle du quadrant Est de l'agglomération. La commune en attend des orientations fortes concernant la création d'une ligne de tramway entre les campus de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, élément déterminant pour le renouvellement urbain et le projet de continuum universitaire (vote en décembre 2020).

La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau chargé de projets et la mise en œuvre de la convention GSUP-TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) 2017-2020. La commission partenariale regroupant l'ensemble des bailleurs sociaux, les associations représentantes des locataires, le délégué du Préfet, la Ville et la Métropole de Lyon s'est réunie en novembre 2019 pour acter des projets réalisés dans l'année et définir les orientations 2020.

On note ainsi l'organisation d'états des lieux croisés avec une méthodologie renouvelée et la mise en œuvre d'un programme d'actions 2019 adaptées aux problématiques de chaque quartier.

Au total 153 actions sont programmées par les neuf bailleurs concernés pour un montant total estimé de 2,115 millions d'euros (Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Alliade Habitat, Dynacité, Sollar, SFHE, Groupe 3F, SEMCODA).

Les actions financées concernent en priorité :

- la tranquillité résidentielle et les petits travaux (intervention de médiateurs, amélioration des espaces collectifs des résidences) ;
- le lien social et le vivre ensemble (actions de sensibilisation sur les questions de propreté, chantiers jeunes) ;
- le sur-entretien par les bailleurs sociaux ou les services urbains (réparation des équipements vandalisés, renforcement du nettoyage, interventions dans les espaces en transition du Mas du Taureau).

En 2019, le GPV s'est également investi dans l'accompagnement de plusieurs projets :

- « Plus belle la Grapp » avec Grand Lyon Habitat ;
- les chantiers jeunes avec Alliade et les éducateurs de prévention (Genas-Chénier, Draisienne) ;
- l'animation des espaces de la Roseraie et du four à pain au Mas du Taureau ;
- la démarche Agir et faire du bailleur EMH ;
- suivi de la démarche de la recyclerie ;
- suivi des locaux dédiés à l'économie Sociale et Solidaire avec Dynacité aux Verchères ;
- « Nature en ville » et les actions de sensibilisation au développement durable avec le service environnement de la Ville.

Economie et emploi

Le GPV contribue aux différents événements organisés autour de l'emploi sur le territoire : Rendez-vous de l'emploi mensuels, Café créa et visites d'entreprises.

Le service participe également au suivi du dispositif Zone Franche devenu Territoire Entrepreneurs (permettant des exonérations pour les entreprises situées dans le périmètre) et à l'offre de service guichet unique mis en place par la Ville pour les demandeurs d'emploi et pour les entreprises.

Le GPV apporte un appui pour la gestion au quotidien et le développement commercial de la Grappinière et du Mas du Taureau (appui à la prospection de gérants, à l'information des commerçants, à la réalisation de travaux…).

Développement social et dynamique associative

Le GPV a organisé la programmation annuelle sociale de la politique de la Ville et accompagné les arbitrages des partenaires financeurs (CGET, Métropole, Ville de Vaulx-en-Velin). Un appui technique aux porteurs de projets (associations, groupes d'habitants, services) a été apporté et plus de 70 projets ont pu être cofinancés par le CGET pour un montant total de 960 000 euros.

Le GPV a poursuivi le soutien aux initiatives d'habitants à travers le dispositif FAL-FPH et le soutien aux groupes de parents en lien avec les Centres sociaux et les médiatrices parentalité de la Ville.

Il contribue en partenariat avec la DDSVA à la coordination des acteurs locaux au Mas du Taureau, dans les quartiers Est, à Barges-Cachin et au Sud. Des partenariats ont été développés avec les campus et les lycées ou collèges pour favoriser les réussites éducatives ou les relations Familles-écoles.

Enfin, le GPV a accompagné les associations du territoire sur les animations de proximité notamment les soirs et week-ends ou dans l'espace public (animations de printemps et d'été dans les quartiers, projets de mémoire, ateliers de culture scientifique, événements culturels, fêtes de quartier, fêtes de voisins …).

Communication et concertation

En matière de communication, le GPV a assuré en 2019 :

- la réalisation des différents supports de communication et de présentation des projets ou événements dans les quartiers prioritaires (panneaux extérieurs pour le Mas du Taureau, la Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci, l'inauguration de l'école René Beauverie ...).
- l'organisation d'événements, d'ateliers et d'outils de sensibilisation pour le public jeune (interventions dans les écoles, collèges, expositions, projets mémoire …).
- l'information du grand public sur les projets urbains avec les « Info-Travaux » permettant de suivre les opérations en cours sur le site internet de la Ville.

En matière de concertation, le GPV a poursuivi son implication avec le Conseil citoyen et les Conseils de quartiers et lancé la réalisation d'un cahier de « paroles habitantes » regroupant les principales remarques et suggestions exprimées à différentes occasions.

XIV- DÉVELOPPEMENT URBAIN

L'urbanisme qui vise une organisation de l'espace urbain cohérente, des politiques relatives à l'habitat devant permettre de répondre aux problématiques de logements sur le territoire de la commune et enfin des déplacements avec un objectif transversal de développement durable. Ces thèmes ont fait l'objet de phases de concertation avec les Conseils de quartier, consultés sur tout projet urbain.

A) URBANISME ET AMÉNAGEMENT

La planification des documents d'urbanisme

Le service urbanisme et aménagement a suivi la révision du PLU-H engagée en 2012. Le point fort de l'année 2019 a été l'approbation du PLU-H le 13 mai et son application à l'ensemble des demandes dès cette date. En continuité de son second avis sur le document, émis lors du conseil municipal du 6 juin 2018, l'année 2019 a été marquée par la poursuite du travail d'étude en lien avec la Métropole concernant plusieurs secteurs de la commune.

Dès fin 2017, la commune avait pris en compte le futur PLU-H pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol. L'exercice est complexe et a demandé un fort investissement au service auprès des porteurs de projets. Il a abouti dans plusieurs cas à des sursis à statuer lorsque les projets n'étaient pas compatibles avec le futur PLU-H, même s'ils étaient conformes au règlement en vigueur. Ces décisions ont parfois entraîné le dépôt de recours de la part de promoteurs.

Avec le PLUH, les instructeurs se sont formidablement adaptés à ce nouveau document de planification dont le règlement est différent. Des sessions de formation, dispensées par la Métropole, ont été suivies par l'équipe.

Le suivi des opérations d'urbanisme

La commune est concernée par un grand nombre d'opérations d'aménagement dont la réalisation s'étale dans le temps. Le service suit ces projets en lien étroit avec la Métropole de Lyon.

Au sud, dans le cadre du grand projet urbain métropolitain du Carré de Soie, la Ville est engagée dans :

- le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) Tase conduit par Marignan ;
- le Projet Urbain Partenarial (PUP) Gimenez conduit par Cogedim;
- le projet Urbain Partenarial (PUP) Karré conduit par Icade.

Ces projets qui apportent des financements à la Métropole et à la commune pour la réalisation des espaces et équipements publics font l'objet de conventions, qui peuvent être modifiées en fonction de l'évolution des projets. Ainsi, en 2018, un avenant à la convention du PUP Gimenez a été signé.

Au nord, les opérations (ZAC de la Grappinière, ZAC Hôtel de ville, ZAC Mas du Taureau) entrent dans le cadre des programmes de renouvellement urbain de la politique de la Ville (achèvement PNRU 1 et signature de la convention NPNRU).

Instruction des applications du droit des sols

La principale mission du service urbanisme est de s'assurer de la conformité des projets par rapport aux règles fixées par le PLU-H. Il a aussi un rôle de conseil en amont des projets avec les différents acteurs de la construction : promoteurs, architectes, en lien avec les objectifs poursuivis par les élus.

	2015	2016	2017	2018	2019
Permis de construire + modificatifs + démolitions	101	123	82	120	123
Déclarations préalables	124	160	131	175	180
Permis d'aménager	-	1	5	6	2

Le conseil aux pétitionnaires

Le service assure un rôle de Conseil aux particuliers sur leurs projets de construction avec un rôle pédagogique quotidien sur l'acte de construire et les démarches qui l'entourent pour mener à bien leur projet sur le fond et sur la forme. Les instructeurs tiennent de nombreux rendez-vous par mois. Pour l'année 2019 le nombre de rendez-vous pour les trois instructeurs confondus a été de 230. Ce nombre ne tient pas compte du nombre d'usagers reçus sans rendez-vous sur les plages d'ouverture au public.

Depuis septembre 2019, la tenue de permanences instructeurs remplacent les rendez-vous et viennent compléter efficacement l'information de premier niveau assuré par l'agent d'accueil.

La concertation préalable avec les promoteurs et les élus

Un travail approfondi avant le dépôt des permis de construire est fait avec les promoteurs en lien avec la municipalité afin que leurs intérêts se rejoignent autour de projets toujours plus qualitatifs en termes de confort, d'ambiance paysagère, de valorisation du patrimoine, de respect de l'environnement et des identités des quartiers.

En ce sens, une étude de cadrage a notamment été menée sur l'avenue Paul Marcellin afin de disposer des outils réglementaires nécessaires pour garantir et partager avec les opérateurs la qualité d'usage, urbaine, patrimoniale et paysagère des éventuelles mutations.

Le suivi du foncier

Le service assure le suivi des transactions immobilières (déclarations d'intention d'aliéner - DIA). Le nombre de DIA est de plus en plus important. Une attention fine doit être portée afin de solliciter la Métropole dans le cas de préemption pour la réalisation d'un projet urbain ou enrichir le patrimoine de la commune de façon stratégique.

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de DIA	391	359	422	479	507

Il faut relever que la dématérialisation des autorisations du droit des sols et des DIA qui devait se faire au plus tard le 7 novembre 2018 a été repoussée à 2020. Toutefois, dans le cadre de l'anticipation de cette dématérialisation, il a été acté, avec la Métropole de Lyon, que les DIA seraient dorénavant enregistrées sous le logiciel ADS CART@DS.

Depuis 2014, la commune mène une politique foncière assez active pour se constituer les réserves nécessaires pour accueillir les projets d'équipements. En 2019, la commune a ainsi engagé des acquisitions :

- une ferme typique du Village avenue Paul Marcellin ;
- un local en vente en l'état futur d'achèvement pour l'accueil d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
- deux appartements place Gilbert Boissier, dans l'ancien Château de Vaulx-en-Velin et la Tour Carré poursuivant ainsi le remembrement de cette copropriété ;
- une démarche amiable auprès du propriétaire du 3, place Gilbert Boissier, ancienne dépendance du Château.

D'autre part, elle a engagé la cession des terrains acquis en 2018 pour la constitution d'un pôle gérontologique auprès de l'ACCPA, futur gestionnaire de ce pôle.

Le suivi administratif

Le service produit un grand nombre d'actes nécessaires à la vente (certificats divers : numérotations de voirie, certificats d'urbanisme, de non périls…) ainsi que divers courriers de réponse aux notaires.

	2015	2016	2017	2018	2019
Certificats d'urbanisme	249	280	315	395	289
Courriers divers	478	535	495	405	435

Le suivi des ERP

Le service instruit les dossiers d'autorisations de travaux pour les travaux relatifs aux Etablissements Recevant du Public (ERP). Les pétitionnaires sont reçus en amont afin de déposer des dossiers complets et conformes aux règlementations accessibilité et sécurité incendie. Une forte hausse est à noter en 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019
Autorisations de travaux (ERP)/ME	75	48	55	57	84

Le service organise et participe aux visites de sécurité pour réception de travaux et aux visites périodiques de sécurité. Il en assure le suivi notamment en cas d'avis défavorables ou de prescriptions afin de garantir la sécurité des usagers.

	2015	2016	2017	2018	2019
Visites de réception et visites périodiques	25	32	21	45	29

Récolements et infractions

Le service contrôle la conformité des constructions à travers les certificats de non contestation. En 2019, 80 récolements ont été effectués (contre 64 en 2017 et 93 en 2018). En 2019, 5 nouvelles infractions ont été suivies.

Le suivi du contentieux

Depuis l'année 2010 une vague de recours gracieux et contentieux (contentieux administratif) a créé au sein du service une mission supplémentaire. L'année 2015 a connu un apaisement du nombre de recours gracieux. Le nombre de recours déposés sur 2019 est en hausse par rapport aux deux années antérieures : l'amplification de l'action municipale dans tous ses domaines de compétences entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de recours, sans que la légalité des décisions ne soit remise en cause.

B) HABITAT ET LOGEMENT

Le service Habitat Logement accueille et informe les demandeurs de logements sociaux, enregistre les demandes et participe aux instances d'attribution des logements. Pour rappel, ces logements n'appartiennent pas à la Ville mais aux bailleurs sociaux présents sur la commune.

L'accueil des demandeurs

Depuis janvier 2019, le service est ouvert au public cinq demi-journées par semaine. L'agent chargé de l'accueil assure le premier niveau d'information des demandeurs, l'enregistrement des dossiers et fixe les rendez-vous pour avec les deux agents chargées d'information et d'orientation.

Evolution de l'activité entre 2019 et 2018 :

	2018	2019	Evolution
Nombre d'usagers accueillis	2 546	3 321	30%
Dossiers logement créés	508	579	14%
Dossiers logement renouvelés	601	768	28%

Une nouvelle permanence en mairie annexe

En mars 2019, les permanences en mairie annexe du sud ont démarré. Elles sont assurées deux jeudis matin par mois et 34 personnes reçues ont ainsi été reçues.

Lieu accueil « logementsocial69 »

Le service a été inscrit en juin 2019 comme accueil de niveau 2 sur le site « logementsocial69 ». Cela permet de proposer le rendez-vous conseil de 45 minutes auquel tout demandeur de logement social peut prétendre, une fois par an.

De juin à décembre 2019, 122 personnes ont été reçues.

Participation aux instances d'attribution

Installation des commissions prioritaires ILHA

L'année 2019 a été marquée par l'installation des commissions prioritaires ILHA (Instance Locale de l'Habitat et des Attributions) sur la commune. L'objectif est d'inscrire comme prioritaires certaines situations complexes relevant de critères métropolitains. Cette instance permet d'échanger sur la solution la plus adaptée au ménage.

Suivi des opérations de relogement

Un suivi des opérations liées aux démolitions est également réalisé avec les bailleurs concernés.

- Est Métropole Habitat a achevé le relogement des 213 résidents de Mont Cindre et Mont Gerbier à l'automne 2019.
- Alliade a poursuivi le relogement pour Pierre Dupont qui concerne 248 logements.
- Dynacité a avancé sur sa double opération de réhabilitation de 290 logements aux Verchères et de mobilité résidentielle.
- Grand Lyon Habitat a démarré, fin 2019, le relogement des 109 ménages des bâtiments H et I de la Grappinière.
- Sollar a débuté, fin 2019, le relogement des 29 ménages occupant les pavillons de la rue Nelli.

Parc privé

Sur le volet du parc privé, le service suit le marché de l'immobilier neuf comme ancien.

Le service participe aux dispositifs d'accompagnement des copropriétés dégradées tels que le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) et le Plan Initiative Copropriétés, en lien avec le GPV.

Il assure également une veille technique sur les dispositifs proposés aux propriétaires occupants (éco-rénovation par exemple) et participe aux réflexions menées sur l'habitat privé.

XV- ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service environnement a été créé fin 2015 afin de mener une démarche de développement durable ambitieuse et de coordonner l'action des services municipaux dans ce champ transversal. Son activité s'articule autour de différents projets, avec comme principe d'associer au maximum les habitants aux décisions et plans d'action.

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Le PCET, dont l'un des premiers objectifs est de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES), a été adopté lors du conseil municipal du 15 février 2015. Il vise à mettre en place une politique forte et intégrée en matière d'environnement et de développement durable au sein de la collectivité, en cohérence avec les engagements nationaux, régionaux et métropolitain, à savoir l'objectif des « 3 x 20 » (diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre, de 20% de la consommation d'énergie, et l'augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables dans la consommation). A plus long terme, c'est le « Facteur 4 » qui est visé avec la division par 4 des GES d'ici 2050.

Cette démarche comprend deux volets d'intervention : un plan d'action interne, à l'échelle de son patrimoine et de ses compétences, et un volet territorial qui vise à créer une synergie avec les acteurs du territoire communal.

Plan d'action interne

Suite au « bilan gaz à effet de serre » réalisé pour la première fois fin 2016 et au travail d'élaboration de propositions d'action avec les référents interservices courant 2017, une stratégie municipale visant à réduire de l'impact des activités de la collectivité a été validée lors de la délibération en Conseil Municipal du 15 novembre 2018. Ce plan d'action pluriannuel est structuré autour de 4 principaux axes d'intervention, comprenant un total de 32 actions.

Les principales réalisations durant l'année 2019 sont les suivantes :

› Concernant le patrimoine, l'énergie :

- la création d'un poste d'économie de flux rattaché au service patrimoine bâti ;
- l'engagement d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école Lorca en partenariat avec l'association « Toits en transition » ;
- le lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Usage (AMU) sur l'école René Beauverie.

› Concernant la mobilité :

- la coordination de la stratégie cycliste en collaboration avec d'autres services municipaux : dispositifs incitatifs pour les trajets domicile-travail, réorganisation et maintenance de la flotte de vélos de services, développement de commodités (local vélos, douches) ;
- l'organisation d'actions de promotion du vélo auprès des agents : stages de remise en selle en lien avec le service formation/DRH (3 sessions), poursuite des sessions de réparation de vélo pour les agents cyclistes réguliers (2 ateliers Vélogik), et organisation de sorties vélo visant à faire découvrir les aménagements cyclables sur la commune (6 sorties).

› Concernant les déchets, la restauration :

- Le renouvellement du marché de restauration collective comportant un objectif de réduction des déchets et de consommation responsable ;
- Le déploiement du tri sélectif dans les bâtiments municipaux : suivi du marché de collecte du papier (ELISE) ;
- La mise en place d'un composteur de cantine à l'école Makarenko.

› Concernant la formation, la sensibilisation :

- L'accompagnement de l'exposition "La Terre vue de l'Espace, entre Beauté et Fragilité" au Planétarium ;
- L'organisation d'un défi énergie au Palais des Sports : les sportifs usagers de l'équipement étaient encouragés de manière ludique à réduire leur consommation d'énergie.

Volet territorial

L'année 2019 a également permis d'engager la deuxième étape de la démarche de la PCET, visant à élaborer une stratégie plus globale au niveau du territoire communal et à mobiliser les habitants et les acteurs du territoire dans ce processus.

› La Commission extra-municipale du Développement Durable

Elle a été mise en place en février 2019 et est composée de cinq collèges d'acteurs : élus, représentants des acteurs du développement territorial, associations qualifiées dans le champ de l'Environnement, représentants des instances de démocratie locale, ainsi que des habitants ayant répondu favorablement à un appel à participation.

Cette instance de participation citoyenne s'est réunie cinq fois en 2019 autour d'ateliers thématiques visant à alimenter la stratégie territoriale du Plan Climat :

- information, sensibilisation, éducation à la transition énergétique ;
- maîtrise des consommations énergétiques, lutte contre la précarité énergétique ;
- espaces verts, jardins et agriculture ;
- réduction des déchets, consommation responsable.

L'ensemble des propositions issues de ces ateliers a été consolidé dans un document de synthèse, avec l'appui du Bureau d'étude Mosaïque Environnement. Ce document comprend également des éléments d'expertise sur le profil énergie-climat de la commune apportés par l'Agence Locale de l'Energie, ainsi qu'un panel d'actions illustrant la diversité des acteurs d'ores-et-déjà engagés sur différentes thématiques.

› L'Appel à éco-projets « Tous mobilisés pour une ville durable »

Le service a travaillé conjointement avec le service Démocratie Locale pour mettre en place l'Appel à éco-projets « Tous mobilisés pour une ville durable ». Ce nouvel appel à projets a été lancé début 2019 à partir de la plateforme de démocratie participative Mon Avis pour venir en soutien d'initiatives s'inscrivant dans les objectifs de développement durable, avec une enveloppe de subvention dédiée de 20 000 euros.

Sur un total de 27 projets déposés, 22 projets ont été retenus au regard des critères d'admissibilité de l'appel à projets, suite à un examen réalisé par un comité technique, conformément au règlement relatif à l'Appel à éco-projets.

› La participation au Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon 2030

Dans le cadre de la révision de ce plan, le service a participé aux ateliers collaboratifs ouverts aux communes et aux partenaires locaux sur différentes thématiques. Une contribution de la Ville a été élaborée afin de formaliser les engagements de la collectivité autour des quatre principaux axes stratégiques métropolitains, en vue du renouvellement de son adhésion, actée lors du Conseil municipal de janvier 2020.

› Le dispositif Eco-rénov'

Une réunion d'information sur le dispositif Eco-rénov' et la prime Air bois a été organisée en novembre 2019 en lien avec le service Habitat, avec l'intervention de l'ALEC et de la Métropole. Une cinquantaine de propriétaires de maisons individuelles ont participé à cette rencontre informative.

Actions éco-pédagogiques

Le Plan d'Education au Développement Durable (PEDT) de la Métropole permet de mobiliser les services et les associations conventionnées pour mettre en place des interventions pédagogiques dans les différents champs de l'environnement au niveau local.

Afin que la commune bénéficie au mieux de ce dispositif, le service assure une interface avec le service Développement durable de la Métropole et les établissements scolaires, les services et les structures socio-éducatives souhaitant bénéficier de ces interventions pédagogiques.

Les actions auprès des scolaires

Un travail a été conduit conjointement avec la Direction de l'Education et l'Education Nationale afin de mieux articuler le dispositif avec le PEDT de Vaulx-en-Velin. Un volet « Développement Durable » a été intégré dans la programmation annuelle des actions partenariales.

Une classe de l'école Langevin a ainsi participé à l'édition 2018/2019 du défi class' énergie, piloté par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat au niveau de l'agglomération lyonnaise.

Les actions auprès du grand public

Le partenariat avec l'association de la Péniche du Val de Rhône a été poursuivi à travers l'organisation de trois journées de « form'actions », visant à sensibiliser les habitants à la préservation de l'eau et à les mobiliser autour de différentes problématiques environnementales.

Le service a assuré la mise en place en lien avec la Direction de la Propreté de la Métropole d'un nouveau challenge éco-citoyen

dénommé « Parcours zéro déchets ». A la suite d'un appel à participation lancé fin 2018, 25 familles vaudaises se sont engagées dans cette démarche comprenant une visite du centre de tri et différents ateliers pratico-pratiques sur comment réduire ses déchets à la maison.

Evénementiel

Dans le cadre de la **Semaine Européenne de Développement Durable** (du 30 mai au 5 juin 2019), la ville a organisé une soirée ciné-débat autour du film documentaire « Après demain » au Planétarium.

A la suite des trois premières éditions, le service a également coordonné un programme d'animations dans le cadre de la **Semaine Européenne de réduction des Déchets** (du 16 au 24 novembre 2019). Une vingtaine d'animations ont ainsi été proposées, grâce à la mobilisation d'une trentaine de partenaires locaux (associations, structures relais, conseils de quartier).

Le service a contribué à l'organisation de la **Convergence Vélo** pilotée par Pignon sur Rue à l'échelle de la Métropole de Lyon (septembre 2019).

Enfin, le service a apporté son appui à l'organisation de la **Fête de la nature** initiée par le Conseil des seniors.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ; les Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la loi sur l'eau (IOTA) et les dossiers réglementaires

Le service organise des enquêtes publiques, des rencontres avec les commissaires enquêteurs désignés par la préfecture, et prépare les délibérations afférentes, conformément au Code de l'environnement (pour l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement).

Les antennes relais

La ville intervient dans un projet d'installation d'antenne relais au moment de donner ou non l'autorisation d'implantation à l'opérateur qui le demande, au regard du respect des dispositions du Code de l'urbanisme. Elle n'est pas appelée à se prononcer en matière d'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (du ressort de l'Agence nationale des fréquences.

La municipalité a souhaité mettre en place depuis 2016 une démarche de concertation, de dialogue et de transparence : désormais, pour tout nouveau projet d'antenne, une concertation est organisée afin d'informer la population vaudaise.

Les enseignes

La Ville de Vaulx-en-Velin perçoit la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) qui est une redevance instaurée de façon facultative par la commune concernant les dispositifs publicitaires situés sur son territoire. La TLPE est due par l'exploitant du dispositif publicitaire, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif est réalisé. Un marché d'audit et de recensement des dispositifs du territoire a été réalisé sur 2017. Il est globalement procédé en cours d'année à une trentaine d'instruction de dossiers relatifs à la publicité et aux enseignes.

La Métropole a engagé l'élaboration d'un nouveau règlement local de publicité (RLP) métropolitain en décembre 2017.

La concertation publique a eu lieu courant 2018-2019. L'adoption définitive de ce règlement aura lieu courant 2021-2022.

Soutien des actions de préservation des zones naturelles ou agricoles

Environnement urbain

Dans ce domaine, l'une des actions les plus marquantes en 2019 a été l'intégration de la trame verte et bleue dans le PLU-H avec 19 hectares de terrain rendus, classés et orientés au maraîchage et 14 hectares supplémentaires classés en zone naturelle. Cela représente un effort inédit pour protéger notre patrimoine naturel.

Par ailleurs, la Ville est aussi partie prenant dans les commissions du Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux de l'Est Lyonnais qui organise à l'échelle du bassin versant la gestion de l'eau entre les grands usages (domestiques, industrielles, collectivités).

Préservation de la zone agricole et de l'activité maraichère

Le dispositif de **projet territorial « Terres du Velin »** a permis différentes actions visant à préserver la nature même de la zone agricole, grâce au travail avec les partenaires : Métropole, Chambre d'agriculture, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (Safer), représentant des agriculteurs...

Début 2019, la commune de Vaulx-en-Velin a racheté une parcelle de 0,75 hectare à la Safer Rhône-Alpes, qui avait préempté la parcelle en 2016, afin de pouvoir engager les projets de viabilisation nécessaire à l'installation et la consolidation d'exploitations agricoles vaudaises. La volonté est, à terme, de mettre ce terrain à disposition du monde agricole via un bail à construire.

Lors de la vente d'un bien bâti chemin de l'Epi (maison d'habitation en zone agricole) ne se situant ni en périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) ni dans le périmètre établi du projet Terres du Velin, la Safer, en liaison étroite avec la commune, a accompagné les vendeurs afin de proposer un cahier des charges strict. Ce cahier des charges « Safer », adossé à l'acte de vente, permet notamment, pour les 30 ans à venir de garantir qu'en cas de revente, la vocation agricole de ce terrain soit garantie (non mutation d'usage).

Les jardins

La commune dispose de quatre sites permettant de mettre à disposition de ses habitants des parcelles de jardins. En 2019, un audit du fonctionnement de ces jardins a été réalisé afin de pouvoir lancer un programme de dynamisation associative.

Une programmation ambitieuse de travaux a été validée pour les jardins des Violettes.

Le Plan Communal de Sauvegarde

La Ville de Vaulx-en-Velin étant comprise dans le champ d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) d'inondation, elle est tenue de réviser son Plan Communal de Sauvegarde.

En 2019, un partenariat conclu avec l'IRMA (Institut de Risques Majeurs) a permis la constitution d'un groupe projet afin de mener la révision de l'ensemble de ce document sur 2019-2020. C'est l'organisation de la réponse de la collectivité face à ces risques qui est pensée et travaillée. Le Plan révisé fera l'objet d'une approbation début 2021.

XVI- ECONOMIE ET EMPLOI

La Ville de Vaulx-en-Velin participe à la création, au maintien et au développement des activités et des emplois des entreprises artisanales et commerciales sur son territoire.

Le service Economie Emploi met en œuvre des politiques publiques soutenant l'emploi, l'insertion et l'économie de proximité : entreprises, commerce, artisanat, création d'activités, Economie Sociale et Solidaire, marchés forains.

La politique locale vise à rapprocher le développement économique de l'accès à l'emploi.

Le tissu économique local se compose d'environ 2 500 entreprises, 300 commerces et artisans de proximité et de 360 commerçants non sédentaires (forains). En 2019, 600 entreprises ont été créées sur le territoire et on constate une baisse régulière du nombre de demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi (- 6% en variation annuelle à la fin décembre pour les demandeurs d'emploi inscrits sans aucune activité).

Le service assure des missions d'accueil, d'information et d'accompagnement auprès des différents acteurs économiques : entreprises, commerçants, porteurs de projets, forains, associations, demandeurs d'emploi... Il les accompagne dans la définition, l'implantation, le développement et la transmission de leurs projets ou activités.

Il assure également un rôle d'interface et de mise en relations avec les différents partenaires (Métropole de Lyon, chambres consulaires, associations d'entreprises et de commerçants, collectivités, acteurs de l'emploi…). Le service est la porte d'entrée des usagers vers un guichet unique d'information.

En 2019, les objectifs généraux ont été de :

- favoriser un développement commercial et artisanal équilibré,
- impulser et accompagner les projets de développement économique dans le cadre du NPNRU et des ZAC,
- développer les relations avec les entreprises notamment autour des questions d'emploi et d'insertion,
- soutenir la création d'entreprises et restructurer l'accompagnement à la création d'activités,
- développer et encourager la dynamique des structures de l'Economie Sociale et Solidaire,
- maintenir et développer les marchés forains sur la commune,
- favoriser l'emploi et l'insertion sur le territoire,
- favoriser l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emplois.

Pour cela, le service a mené différentes missions :

- accompagner, orienter et conseiller les porteurs de projets et les entreprises,
- conduire, animer et piloter des projets de développement local,
- organiser des événements récurrents et des rencontres collectives ou des visites individuelles d'entreprises,
- instruire les dossiers administratifs et réglementaires,
- suivre et participer aux différentes missions et projets en lien avec l'emploi et l'insertion.

A) ECONOMIE DE PROXIMITÉ : CRÉATION D'ACTIVITÉ, COMMERCES, ARTISANAT, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ET MARCHÉS FORAINS

Le volet entrepreneuriat

Le service accueille et oriente les porteurs de projets dans leurs démarches de création d'activités.

En 2019, ce sont plus de 300 porteurs de projets qui ont été orientés par le service vers les structures d'accompagnement.

Plusieurs projets ont été menés tout au long de l'année pour favoriser la création d'activité sur le territoire :

- **Suivi du projet de la « Maison du projet et de la création d'activité » :** dans le cadre du NPNRU Grande île, le service a suivi le projet d'implantation au cœur du Mas du Taureau de ce lieu totem.
- **Organisation de la 3ème édition du « Café Créa » :** cet événement qui a pour objectif de sensibiliser à la création d'activité a rassemblé 26 intervenants et plus de 100 personnes au Cirque Imagine.
- **Participation au « Festival de l'entrepreneuriat »** initié par la Métropole en mars 2019. Un jeu de piste sur les cinq étapes de la création d'activité a été organisé sur le Centre-Ville de Vaulx-en-Velin (avec 15 participants et 13 structures mobilisées).

Le service a par ailleurs apporté sa contribution à la restructuration et à la rationalisation de la chaîne de l'accompagnement à la création d'activité :

- **Financement de plusieurs structures** chargées d'aider les porteurs de projets sur les différentes étapes de leur création d'entreprises
- **Animation d'une cellule de coordination** locale avec une vingtaine de structures d'accompagnement présentes et un travail collectif effectué sur la communication notamment : réactualisation du « Guide de la Création d'Activité » et de la « plaquette ZFU »
- **Restructuration de la Pépinière Carco :** nouveau bureau, travail sur les comptes… ainsi que des projections sur sa reconversion en futur « Pôle Entrepreneurial ».

Le commerce et l'artisanat

Le service Economie Emploi a déployé plusieurs actions en 2019 à destination des commerces et des artisans.

Conduite et de gestion de projets

› Les dispositifs du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) :

Le service a finalisé le dispositif « FISAC Mas du Taureau et Grappinière » en faveur des commerces et des artisans de ces quartiers. Ce dispositif s'est décliné en 15 actions sur la période de 2014 à 2019.

Un nouveau dispositif « FISAC » sur le Village, a été mis en place sur trois ans, permettant de soutenir les commerces via le déploiement de 15 actions (charte des devantures commerces, animations commerciales, aides directes, stratégie de communication de l'association…).

› Conventions avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) :

Le service a poursuivi en 2019 le partenariat dans le cadre de la convention avec la CCI de Lyon qui permet d'assurer des permanences bimensuelles sur la commune et d'organiser des matinales d'informations à destination des entreprises locales, de même que la convention avec la CMA du Rhône qui permet de développer des actions d'accompagnement et de sensibilisation à l'artisanat.

Développement local

Le service économie et emploi a soutenu en 2019 le **développement de nouveaux commerces**, avec pour résultat :

- en centre-ville une diminution du taux de vacance des locaux avec une baisse des charges de 25%
- à la Grappinière l'implantation d'un Vival, ainsi que la recherche de deux autres prospects sur l'îlot ORA et la recherche de prospects médicaux sur l'îlot SPIRIT
- au Village, le suivi du projet d'implantation de LIDL sur l'avenue Marcel Cachin s'est poursuivi, tout comme le projet de requalification de l'avenue de la République
- au sud de la ville, la municipalité a veillé au maintien des dynamiques des pôles commerciaux du Carré de Soie et des 7 chemins.

Le service a assuré le **suivi des projets économiques** :

- sur la ZAC Hôtel de Ville (îlot SIER, îlot Poste Habitat, transfert Casino) et
- sur la ZAC du Mas du Taureau (promoteur SERL, transfert des commerces),

ainsi que le suivi des études commerces (Centre-Ville, Mas du Taureau, Salengro), en partenariat avec le Métropole.

Des réunions ont été également organisées avec les commerçants

sur les questions de sécurité, ainsi que sur le projet de rénovation de façades du Centre-Ville (porté par la SEMPAT). Le service a également accompagné les associations de commerçants dans la mise en œuvre de leurs animations.

Il a aussi travaillé à la recherche immobilière et à la gestion des problématiques urbaines (déchets, sécurité, emploi, urbanisme).

Réglementation commerciale

En 2019, le service a délivré 14 attestations zone franche urbaine (ZFU), 2 attestations quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), 5 autorisations de terrasses, 15 licences taxis, 11 licences de débits de boisson, 13 déclarations d'intention d'aliéner, 13 autorisations de vente de fleurs sur le domaine public et 5 autorisations de food-trucks.

Le développement économique

Le service accompagne les entreprises et les associations d'entreprises sur différentes problématiques : recherche foncière et immobilière, environnement urbain, services aux entreprises, recrutement, mise en réseau…

En 2019, le service a organisé une dizaine de rencontres collectives avec les entreprises pour mieux appréhender leurs besoins et répondre à leurs problématiques :

- Une rencontre collective sur **les marchés publics en partenariat avec Vaulx-en-Velin Entreprises** le 24 mai 2019 (25 entreprises présentes), l'objectif étant de rappeler les règles et le cadre contraint des marchés publics. Les échanges ont permis aux entreprises de mieux comprendre le contexte réglementaire et l'utilisation de la plateforme AWS.
- Deux rencontres collectives avec la CCI sur les **marchés publics et la communication digitale**.
- Une rencontre collective à destination des **entreprises tertiaires du Carré de Soie** le 13 juin sur la présentation des projets urbains ainsi que les problématiques de stationnement et d'emploi.
- Deux rencontres avec les **entreprises des rues Sigmund Freud et Eugénie Cotton** au sujet du stationnement anarchique sur voirie et de la sécurité des piétons (14 entreprises présentes, concertation via questionnaire sur 3 scénarios d'aménagement proposés).
- Deux rencontres avec les entreprises au sujet du projet de **requalification de l'avenue Karl Marx**.

Tout au long de l'année et de manière plus ciblée, des rencontres régulières ont lieu avec les chefs d'entreprises afin de les accompagner sur différentes problématiques rencontrées (implantation, développement, recherche immobilière et foncière).

En 2019, ce sont 52 entreprises qui ont été rencontrées et accompagnées individuellement.

L'économie sociale et solidaire (ESS)

Plusieurs projets ESS ont été accompagnés en 2019, principalement à destination des habitants en quartier prioritaire. La Ville travaille également sur l'élaboration d'un projet de filière « BTP Eco-construction » en lien avec la Métropole de Lyon.

Le service a participé à « ESSpresso » : un événement organisé par la Métropole et la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire au Planétarium afin de mettre en relation des entreprises « classiques » et des entreprises de l'ESS.

Il a également participé à l'élaboration de l'appel à projet « Entreprendre en ESS » lancé par Dynacité en partenariat avec le GPV, avec le projet d'accueillir sur le quartier des Verchères des activités ESS proposant des services aux habitants.

La gestion des marchés forains

Le service assure la gestion financière, administrative, réglementaire et opérationnelle des cinq marchés forains qui se tiennent sur trois plates-formes différentes : Place Boissier au Village, Place Carmelino à l'Ecoin Thibaude et Place Mauriac au Mas du Taureau.

Les principaux projets ont été les suivants :

- le suivi du projet de requalification de la rue de la République au Village et son impact sur le marché du Village,
- la redynamisation du marché du Village,
- le lancement d'une étude de potentiel de création d'un marché sur le sud de la commune en partenariat avec l'association « M Ton Marché » et la CCI

- le lancement de la refonte du règlement des marchés forains en lien avec les syndicats de professionnels et en accompagnement avec « M Ton Marché »,
- la gestion du renouvellement des dossiers des commerçants ambulants,
- le changement des bornes électriques du marché de l'Ecoin,
- le suivi des problématiques de fonctionnement des marchés.

De plus, le service a piloté le projet de création de nouveaux emplacements de vente ambulante sur le domaine public (food-trucks). Un appel à candidature a été réalisé et a permis la sélection de deux nouveaux porteurs de projets.

B) EMPLOI ET INSERTION

En 2019, la coordination des politiques en matière d'emploi et insertion a profondément évolué avec la fin des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi et la mise en place d'un groupement d'intérêt public, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMIe), auquel la Ville adhère.

En 2019, les principales évolutions et actions conduites en faveur de l'emploi et de l'insertion ont été de :

- **Accompagner la mise en place de la MMIe** en garantissant le maintien d'une offre de service en proximité au bénéfice des publics les plus en difficulté et des entreprises du territoire, et construire une nouvelle organisation à l'échelle intercommunale (CTM) avec la mise en place de nouvelles instances (CTIe).
- **Poursuivre les actions engagées** favorisant la mise en relation directe des demandeurs d'emploi avec les entreprises pour faciliter l'embauche et ainsi contribuer à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, notamment par le biais des « **Rendez-Vous de l'Emploi** ».

Les Rendez-Vous de l'Emploi en 2019 :

L'année 2019 a été marquée par la poursuite et le développement (notamment dans le Sud de la Ville) des Rendez-Vous de l'Emploi mensuels initiés en septembre 2017.

Ils sont principalement orientés sur les secteurs en tension : transport et logistique, sécurité, hôtellerie/restauration, BTP, alternance, petite enfance et propreté. En 2019 :

- 9 Rendez-Vous de l'Emploi organisés
- 423 offres d'emploi collectées (soit 47 offres en moyenne par événement)
- 94 recruteurs
- 29 organismes de formation
- 354 entretiens individuels réalisés
- 443 visiteurs (soit 50 visiteurs par événement en moyenne).

› **Consolider le guichet unique « Espace Emploi »** avenue Georges Dimitrov pour pouvoir accueillir, orienter les usagers et rendre plus lisible l'offre de services proposés par la Ville, le service public de l'emploi et les intermédiaires de l'emploi à la fois pour les entreprises et les demandeurs d'emploi. Pour cette deuxième année de fonctionnement, les enjeux étaient de mieux faire connaître le guichet d'accueil, poser les jalons pour déployer une offre de services plus structurée et consolider le portage du poste d'accueil polyvalent. Les plages d'ouverture au public ont été élargies et ont permis environ 450 passages par mois en moyenne sur l'année. La fréquentation progresse par rapport à 2018.

› **Animer et coordonner les acteurs de l'emploi et de l'insertion, notamment à travers l'organisation et le pilotage des « cellules emploi »** qui réunissent les principaux partenaires de l'emploi/insertion/monde économique (DIRECCTE, Délégué du Préfet, Pôle Emploi, Mission Locale, GPV, MMIe et VVE).

› **Soutenir les structures de l'emploi /insertion** grâce aux différentes programmations (droit commun et politique de la ville) et favoriser l'articulation entre les différentes programmations.

› **La mise en œuvre des clauses sociales :**

L'organisation des clauses sociales évolue à l'échelle métropolitaine avec la mise en place de la MMIe.

Une organisation avec une équipe territorialisée continue de favoriser la mise en place des clauses sociales dans les marchés de la Ville et pour les donneurs d'ordre non conventionnés avec la MMIe.

Le travail avec le service marché public se poursuit pour évaluer pour chaque marché la pertinence de l'inscription d'une clause sociale et / ou environnementale.

L'année 2019 est marquée par le démarrage des travaux de Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci et par la mise en place d'une nouvelle prestation d'insertion en septembre 2019 pour les activités de prévention et de médiation aux abords des groupes scolaires, lors de manifestations et sur un marché.

Les chiffres pour les clauses sociales :

- 17 opérations (dont 2 prestations d'insertion)
- 7 donneurs d'ordre (Ville de Vaulx-en-Velin, Métropole, promoteur privé ICADE et bailleurs Grand Lyon Habitat, Est Métropole Habitat, Dynacité et Alliade)
- 40 355 heures d'insertion
- 183 contrats de travail
- 178 personnes ont pu bénéficier d'un contrat de travail.

› **Soutien aux initiatives privées et associatives :** la Ville a soutenu des initiatives privées et associatives agissant sur le territoire pour l'insertion et pour l'emploi (GIP MMIE, VVE, CERTA, IFRA, MSD, Ecole de la 2e chance, Association 10 pour 10, la Mission Locale, UVE, Solidarités services, Est Emploi).

› **Des actions** ont été lancées fin 2019 avec notamment **La Cité Educative** qui va donner lieu à des actions sur le territoire notamment sur le volet insertion / emploi pour ouvrir le champ des possibles aux jeunes Vaudais. Dans le domaine des Travaux publics et architecture, transitions énergétiques et numérique, la signature de la charte Campus des métiers et des qualifications a été lancée, qui et se poursuivra en 2020.

› 2019 coïncide également avec la **dernière année de mise en œuvre du Plan de revitalisation de l'entreprise Sofrapain** (2014/2019) avec le suivi de l'atelier chantier d'insertion pour effectuer le sur-entretien des espaces en transition, l'accompagnement auprès des entreprises (TPE et PME) pour la définition d'une gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences et la poursuite de la préfiguration de la Maison de la création d'activité sur le Mas du Taureau.

SYNTHÈSE

L'action municipale investit et articule l'ensemble des enjeux du territoire que sont notamment l'économie, l'emploi, l'aménagement, le lien social, la proximité, le logement, les déplacements, la sécurité ou encore le développement durable.

L'augmentation de la population, particulièrement significative ces dernières années, a fait émerger de nouveaux besoins en équipements. Pour répondre à ces demandes, la Ville a poursuivi et initié une série de grands projets à travers un programme d'investissement d'ampleur. L'accent a ainsi été mis sur les créations et réhabilitations d'équipements tels que les groupes scolaires, les équipements sportifs et culturels, mais aussi les projets développés dans le cadre du renouvellement urbain. L'adoption en 2019 du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain 2019-2025, et la poursuite des programmes de rénovation urbaine participent ainsi de la préoccupation de la Ville de proposer à ses habitants un cadre de vie de qualité.

Les actions s'articulent autour de la mise en place d'une offre de services de proximité (sportifs, culturels, écoles, crèches…), la prise en compte des enjeux en matière de logement, de diversification des types d'habitat, de sécurité et de respect de l'environnement. Une attention particulière est portée afin que la construction du cadre de vie des Vaudais se fasse en concertation avec les habitants. Les questions de connexion entre les quartiers de la ville et avec la Métropole lyonnaise représentent également un axe de travail, pris en compte dans la construction du plan de déplacements urbains qui veille à faciliter et diversifier les déplacements.

La commune poursuit son travail de renfort de l'attractivité de son territoire. Suivant cet objectif, le projet de continuum universitaire cherche à renforcer le lien entre les campus, à étendre l'offre de services à destination des étudiants et à développer des formations adaptées aux enjeux locaux. L'année 2019 a vu la définition du programme de construction d'un équipement mutualisé ville/campus ENSAL-ENTPE, qui constituera une première étape de l'ouverture du campus actuel sur son environnement.

Par ailleurs, l'action de la Ville est importante en matière d'emploi. Alors que le territoire vaudais accueille de nombreuses entreprises, une partie significative de la population, et en particulier les jeunes, est touchée par le chômage. L'objectif est ainsi de faire du lien entre les Vaudais et les entreprises, à travers des rencontres comme les Rendez-vous de l'emploi, lancés en 2017 et poursuivis en 2019, et des actions ciblées.

GILLET

L'implication de l'ensemble des services est indispensable à la réalisation du projet porté par l'équipe municipale : les services administratifs, techniques et de communication permettent le suivi et la gestion quotidienne de la vie de la ville.

XVII- ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE 94

XVIII- MODERNISATION DES PROCÉDURES ET DES DÉMARCHES POUR LES USAGERS. 97

XIX- ACTIVITÉ DES SERVICES FINANCES ET ACHATS, MARCHÉS PUBLICS 100

XX- RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE 103

XXI- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 107

XXII- COMMUNICATION 109

XVII- ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE

A) ENTRETIEN DU PATRIMOINE

L'entretien et la rénovation du patrimoine bâti de la Ville constituent des éléments essentiels à la bonne conduite des services publics et au déploiement des projets.

Le patrimoine municipal est constitué de 192 837 m² à la fin de l'année 2019, un chiffre en croissance continue depuis 2013 :

Evolution du volume de surface (en m²) du patrimoine bâti de la ville

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
175 872	177 366	179 836	181 688	183 437	189 837	192 837

Ce patrimoine se répartit de la façon suivante :

Répartition des surfaces du bâti

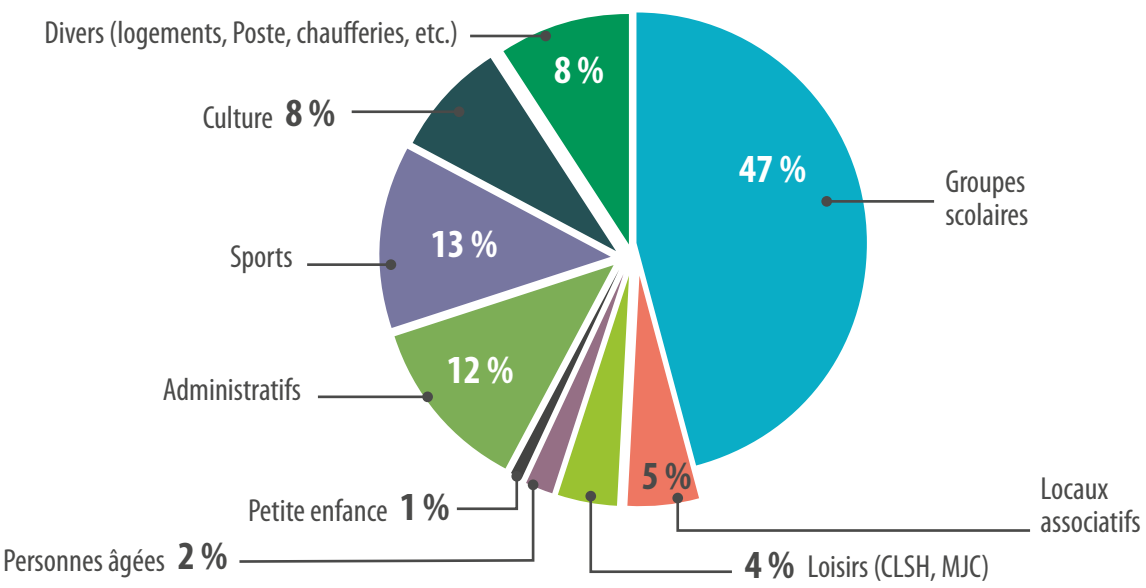

Les actions en matière d'entretien et de rénovation du patrimoine municipal

La direction du patrimoine bâti veille à assurer la conformité aux normes des bâtiments, ainsi que leur pérennité. Ceci se traduit par des interventions de maintenance corrective, ainsi que des travaux préventifs, de rénovation énergétique et d'embellissement.

L'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée)

Dans le cadre du respect de la loi de 2005 et le décret du 30 Avril 2009, le programme d'investissement courant (hors opérations de construction de nouveaux équipements) est marqué par le volume des travaux d'accessibilité dans le cadre de l'AD'AP, pour 6,5 millions d'euros sur la période 2016-2026.

L'année 2019 a ainsi marqué la poursuite de ces travaux (crèches Aux Couleurs du Monde, Clair du Mas et Grange aux lutins notamment, Centre communal Charlie Chaplin).

Ceux-ci font également l'objet d'un travail partenarial avec l'ENTPE pour intégrer les travaux d'accessibilité sur les opérations courantes de rénovation du patrimoine, et actualiser les diagnostics.

Les activités courantes du service

Plus largement, la direction du patrimoine prend en charge la gestion et le suivi des contrats de maintenance (chauffage, électricité, climatisation, alarme intrusion, ascenseurs, etc. - soit 37 marchés de maintenance), les vérifications réglementaires (désenfumage, incendie, extincteurs, gaz, etc.) et le suivi des commissions de sécurité.

L'activité courante regroupe également la gestion technique du patrimoine en copropriété et les logements municipaux, ainsi que la réalisation de plans, d'états des lieux et de projets pour l'ensemble des services par le bureau d'études.

Toutes ces missions sont menées en prenant en compte plusieurs enjeux majeurs de la gestion du patrimoine :

- **le développement durable et l'optimisation énergétique :** plusieurs opérations y sont dédiées dans le plan courant d'investissement (remplacement des menuiseries, isolation des bâtiments, éclairage basse consommation, système d'alertes sur les consommations).
- **L'accessibilité des bâtiments :** prise en compte des différents types de handicap et mise en accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public) selon les diagnostics établis, avec la programmation de l'AD'AP.
- **L'évolution de la technicité des bâtiments :** il y a un enjeu fort d'intégration de bâtiments très techniques (exemple : Planétarium, école René Beauverie) dans le patrimoine municipal. Les aspects techniques et économiques doivent être intégrés, par la mise en place de contrats de maintenance appropriés afin de limiter l'augmentation du coût d'entretien des surfaces.
- **L'évolution des règlements :** plusieurs nouvelles réglementations sont à prendre en compte dans les opérations et dans la maintenance : la réglementation légionnelle (contraintes de suivi, travaux de mise en conformité des réseaux), la réglementation ascenseurs (travaux de mise en conformité, visites de contrôles supplémentaires), la réglementation « air » (mesure de la qualité de l'air dans les équipements petite enfance et écoles maternelles), ou encore la nouvelle réglementation thermique (isolation thermique des bâtiments).

Ces évolutions juridiques impliquent une remise à niveau des interventions et des contrats de maintenance.

La réponse aux demandes de travaux

L'investissement massif déployé sur les travaux de réfection des sites a induit une légère diminution du nombre d'interventions dans le cadre des demandes de travaux. La réorganisation de la direction a conduit à optimiser les interventions ; pour l'exercice 2019, l'exploitation du nouvel outil de gestion de patrimoine appelé « ATAL » et la poursuite du planning d'intervention préventif sur les sites les plus importants ont permis de répondre aux demandes :

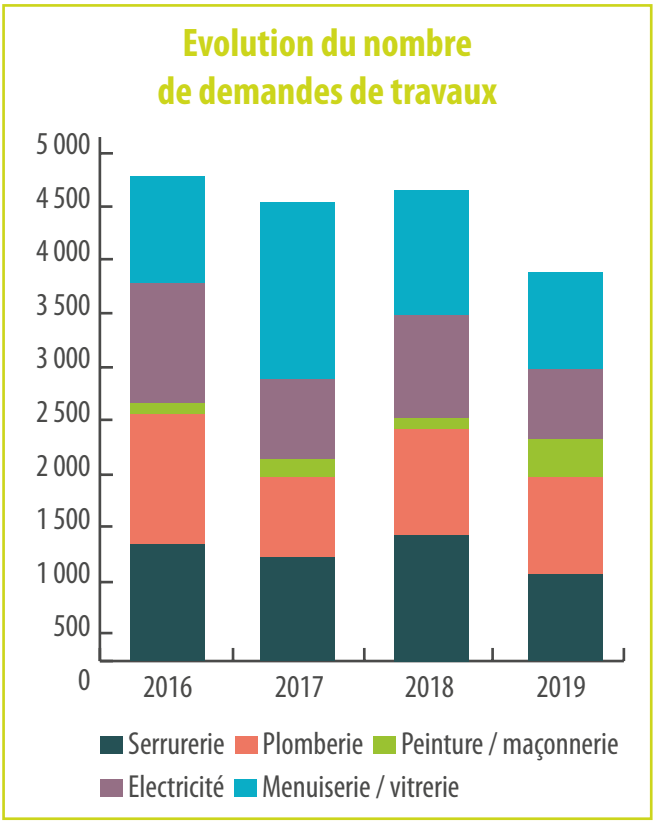

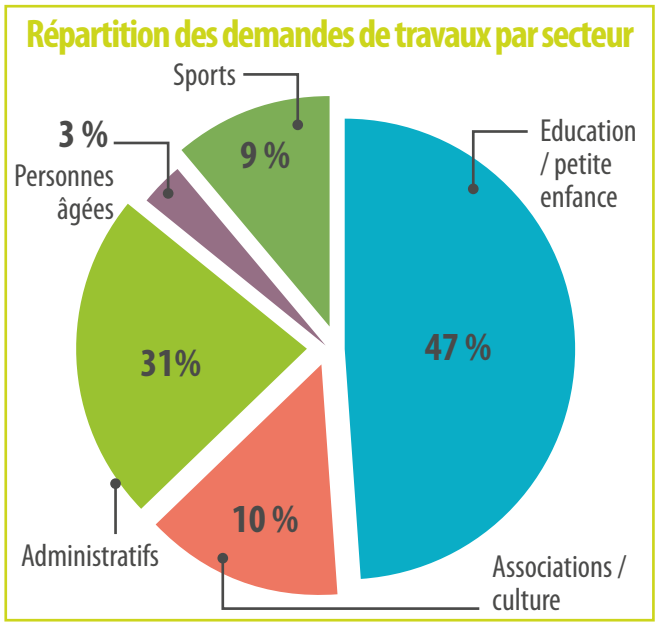

Les chantiers significatifs de rénovation du patrimoine en 2019

Chaque année, un plan d'investissement courant est proposé, arbitré puis voté en conseil municipal. Ce plan a pour but de réaliser différents travaux de gros entretien, et atteint un volume budgétaire supérieur à 2,6 millions d'euros en 2019.

Les investissements dans les groupes scolaires

Un fort accent a été porté sur les travaux en investissement dans les groupes scolaires et dans les bâtiments administratifs pour un montant d'environ 1,5 million d'euros. Les travaux les plus marquants de 2019 sur les groupes scolaires ont été le dédoublement des classes de CP/CE1 sur l'ensemble des groupes scolaires.

Des selfs ont également été créés sur tous les groupes scolaires.

Enfin sur le groupe scolaire Grandclément, les remplacements des menuiseries extérieures et des volets roulants de la maternelle ont été finalisés.

Des rénovations multiples

Outre ces interventions sur les groupes scolaires, plusieurs opérations notables ont été conduites sur le patrimoine municipal :

- les crèches : mise en œuvre de l'AD'AP sur l'ensemble des crèches et réhabilitation intérieure complète de la crèche Aux Couleurs du Monde,
- création d'un studio d'enregistrement,
- création d'une antenne de poste de Police Municipale au Village,
- réaménagements de l'Hôtel de Ville (5ème étage de l'Hôtel de Ville, 2ème et 4ème étage du Copernic),
- réfections : salle de boxe Mohamed Ali, hall de la MJC, halls des salles de réception de la Maison des fêtes et des familles.

B) LA VALORISATION DU PATRIMOINE

La valorisation du patrimoine architectural, urbain, naturel ou immatériel de la commune est un objectif fort de l'équipe municipale. L'année 2019 a vu une nouvelle organisation de l'animation et du suivi technique, assurés par une équipe collégiale transversale, associant le pôle Faire la ville, la Direction de la vie associative et le service municipal des archives.

Les commissions Patrimoine

En 2019, les commissions patrimoines se sont réunies à deux reprises, avec les élus et représentants associatifs.

Consultatives, elles permettent le suivi des grands dossiers :

- la présentation du rapport final de l'étude sur le château, réalisée par le cabinet Médié-val ;
- la programmation du Printemps des Cimetières ;
- l'appel à projets « C'est mon patrimoine ! » lancé par le Ministère de la Culture (pour lequel une association vaudaise a été retenue) ;
- la programmation des Journées Européennes du Patrimoine.

Elle a en projet :

- La création sur le territoire de la commune des premiers itinéraires de randonnées, qui sont un nouvel outil de valorisation de la Ville et de son patrimoine ;
- La mise en œuvre par la commune d'une action de préservation et de valorisation de son patrimoine funéraire (concessions honorifiques et concessions notables) ;
- L'engagement par la Métropole de Lyon d'une expertise sur l'ensemble industriel Cusset-Tase, dans la perspective de la création d'un « site patrimonial remarquable » ;
- Le lancement par la commune d'une enquête sociale sur les Petites Cités Tase.

Les Journées Européennes du Patrimoine

Le service a participé en 2019 aux Journées Européennes du Patrimoine, en partenariat avec des associations vaudaises. 4 894 personnes ont été accueillies.

Le Printemps des cimetières

L'édition 2019 du Printemps des Cimetières a eu lieu au Cimetière des Brosses le 19 mai. Deux visites ont été organisées, regroupant au total 55 personnes. A travers ces visites, une guide professionnelle a présenté les personnalités vaudaises historiques inhumées dans le cimetière.

Avec cette 3ème édition, la commune a pu donc proposer une approche complète de son patrimoine funéraire, initiative impulsée sur le territoire régional par Patrimoine Aurhalpin.

XVIII- MODERNISATION DES PROCÉDURES ET DES DÉMARCHES POUR LES USAGERS.

La Ville s'attache à faire évoluer ses procédures et à moderniser la relation usager pour rendre ses services toujours plus accessibles. Elle a ainsi mis en place un pôle administratif de proximité (PAP), chargé de l'information de proximité et du traitement des demandes des Vaudais concernant l'espace public.

A) L'ACTIVITÉ DU PÔLE ADMINISTRATIF DE PROXIMITÉ EN 2019

La première mission du pôle administratif de proximité (PAP) est d'enregistrer, de qualifier, d'orienter, de suivre et de répondre aux réclamations ayant trait à la proximité.

Le volume des réclamations en 2019 est stable par rapport à celui de 2018 avec 1 650 demandes.

Il est globalement constaté une baisse des saisies concernant l'éclairage public (- 35 demandes), une hausse pour les questions de propreté/salubrité (+ 50 demandes) et une hausse concernant les demandes d'intervention sur les espaces verts (+ 17 demandes).

Domaine d'intervention	Nb de demandes	% des demandes
Propreté et Salubrité	528	32%
Eclairage	416	25%
Voirie et Accessoires	219	13%
Tranquillité (dont infractions au code de la route et stationnement gênant)	210	13%
Espaces verts	135	8%
Autres	142	9%

Le traitement des demandes

Une part importante des traitements nécessite un partage et une coordination entre différents services municipaux, mais aussi avec des partenaires extérieurs et en tout premier lieu la Métropole de Lyon.

Le défi fleurissement

La municipalité a organisé le deuxième défi fleurissement en incluant les nouveautés issues des propositions d'un groupe de travail composé d'habitants et des de participants de l'édition 2018.

Le jury du défi a effectué deux tournées dans l'été pour évaluer les fleurissements des 88 participants (73 en 2018). Ceux-ci ont été récompensés lors d'une cérémonie en novembre 2019 qui a

aussi mis à l'honneur des personnes ou quartiers auxquels le jury a souhaité attribuer un prix spécial.

La présence auprès des habitants

En 2019, le pôle de proximité a également développé sa présence auprès des Vaudais.

Il a participé à une trentaine de visites et réunions de proximité avec les habitants menées par les élus, lors desquelles les agents du pôle jouent un rôle d'enregistrement des demandes puis d'orientation de celles-ci, ou dans quelques cas de réponse ou de conseil quand les problématiques concernent des acteurs tiers.

B) LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DES SERVICES ET DU TERRITOIRE

En 2019, l'activité de la direction de l'aménagement numérique s'est structurée autour de trois principaux projets :

- le développement des outils numériques dans les services aux usagers ;
- la transition numérique des outils de gestion interne ;
- la refonte de l'infrastructure serveurs et des réseaux d'interconnexion inter-sites afin d'améliorer l'efficacité et les performances des outils numériques fournis aux services municipaux.

Avec un budget de fonctionnement de 286 773 euros et un volume d'investissement de 509 617 euros, il s'agit d'un service majeur de la collectivité, avec une implication croissante dans les orientations stratégiques de celle-ci, notamment avec l'avènement des téléservices aux usagers.

Le développement numérique des services aux usagers

La demande des habitants en la matière se développe.

Plusieurs indicateurs d'activité de l'année 2019 en attestent :

- En moyenne environ 1 000 factures payées chaque mois par internet (prestations liées à l'éducation notamment) ;
- 3 400 demandes d'actes par internet, soit 91% des demandes à distance (+ 26% par rapport à 2018) ;
- 5 338 demandes d'actes automatisées par l'outil Comedec en 2019 : 3 186 demandes de notaires et 2 152 demandes des CERT (pour des cartes d'identité et passeport).

Toodego, guichet numérique

En 2019, 1 843 démarches ont été réalisées sur le guichet numérique « Toodego », lancé à l'été 2019, ainsi réparties :

- Signalements d'anomalies dans l'espace public : 725
- Demandes d'arrêté d'occupation du domaine public : 597
- Demandes de communication de documents publics : 245
- Stages et candidatures spontanées : 95
- Inscriptions à des événements ponctuels : 94
- Téléservice réservé aux bailleurs sociaux : 63
- Journal municipal et newsletter : 24.

Environ 720 signalements supplémentaires d'anomalies dans l'espace public ont été faits par l'intermédiaire de cette plateforme sur le territoire vaudais, mais relevant de compétences métropolitaines, illustrant la volonté de fournir dans le cadre de Toodego un service « sans coutures » entre les services municipaux et métropolitains.

« Mon avis », plateforme de e-Démocratie Participative

La nouvelle plateforme « Mon Avis », lancée simultanément avec le site Web rénové de la Ville en janvier 2019 et accessible depuis celui-ci, permet depuis 2019 aux services municipaux de recueillir les projets, besoins, souhaits et avis des citoyens par le biais d'enquêtes publiques ou sondages numériques.

Service de rappel de rendez-vous pas SMS

La mise en œuvre du rappel de rendez-vous par SMS pour la Direction de la Population, l'Espace Famille et la Mairie Annexe

a permis une réduction drastique des rendez-vous non honorés, contribuant ainsi à fluidifier le traitement des demandes des citoyens.

Plan Numérique des écoles

Sur le terrain du service direct à l'usager, la DANSI a également poursuivi le développement et l'exploitation du Plan Numérique des écoles, avec, fin 2019, un total de 231 Tableaux Numériques Interactifs dans les salles de classes élémentaires sur l'ensemble du territoire vaudais.

Les outils de gestion interne

Une des conséquences directes du développement des services en lignes à la population est la nécessité d'adapter certains processus de traitement internes, afin par exemple de pouvoir traiter en parallèle le service rendu en présentiel, et celui rendu de manière numérique :

- **Le volet « backoffice » de la plateforme Toodego**, réservé aux agents de la collectivité, est un véritable outil métier adaptable à chaque service qui peut être configuré en fonction des besoins.
- **Le processus de préparation des conseils municipaux** a été dématérialisé en 2019, posant ainsi un cadre temporel et fiabilisant la chaîne de validation, et avec pour finalité la signature électronique des délibérations.
- **La gestion décentralisée des demandes et validation de congés** depuis le SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) a été mise en place en 2019.
- **La dématérialisation de la gestion du courrier**, engagée en 2018, s'est poursuivie.
- **Le Prélèvement de l'impôt sur le revenu à la Source** (PAS) a été effectif dès janvier 2019 pour l'ensemble du personnel.
- Les effets d'optimisation de la **gestion centralisée des contrats et consommables d'impression** se sont poursuivis, avec des coûts 2019 maîtrisés et stabilisés par rapport à 2018, malgré une augmentation du nombre de copieurs.

La démarche RGPD

L'année 2019 marque la poursuite de la grande campagne interne de sensibilisation des services à la protection des données personnelles, en application du nouveau Règlement européen dit RGPD.

Un groupe de travail a été mis en place (composé des Affaires Juridiques, des Archives Municipales et de la DANSI) afin de balayer tous les aspects de sécurisation des données et de la gestion complète de leur cycle de vie, de leur collecte à leur élimination ou archivage.

La quasi-totalité des services ont été sensibilisés aux notions de responsabilité et de protection des données tout au long de l'année 2019, le registre des traitements a été renseigné par les services municipaux collectant le plus de données personnelles.

Cette démarche se poursuit avec la refonte des méthodes de conservation et de sécurisation des données, notamment en matière de droits d'accès pour les agents, ainsi que de pédagogie sur la durée de conservation des documents selon leur nature et leur sort final (archivage, destruction).

La refonte de l'infrastructure système et réseaux

L'année 2019 a été marquée par deux très importants chantiers :

- Le renouvellement des infrastructures serveurs, avec le concours du SITIV, ayant pour ob-jectif de meilleures performances, une fiabilité accrue et une capacité d'évolution re-trouvée ;
- La refonte complète du réseau d'interconnexion de sites distants avec le réseau de la Ville, s'étendant désormais sur 87 sites, dont toutes les écoles maternelles et élémen-taires. Les principaux points d'amélioration recherchés dans cette refonte sont la performance des réseaux, leur fiabilité, et la sécurité.

Ce travail a été également l'occasion d'initier, de suivre et d'orienter le déploiement de la fibre optique sur les équipements municipaux, avec 40 sites concernés par ce raccordement. Cela a permis d'accélérer le déploiement de la fibre optique pour le grand public sur l'ensemble du territoire vaudais.

Enfin, l'activité de support a connu en 2019 une nouvelle augmentation (2 838 tickets ouverts), soit une augmentation de 19% par rapport à 2018, et vient illustrer la phase de transition numérique que traverse actuellement la collectivité.

XIX- ACTIVITÉ DES SERVICES FINANCES ET ACHATS, MARCHÉS PUBLICS

La direction des finances et de la commande publique regroupe deux services : budget-comptabilité et achats-marchés. Ces deux services ont pour objectif la bonne gestion des de-niers publics et le respect des procédures financières, légales et déontologiques.

L'activité courante est organisée autour de la préparation et la passation des marchés publics, la préparation et le suivi budgétaire ainsi que le mandatement des dépenses et des titres de re-cettes.

La direction des finances et de la commande publique en chiffres

Les marchés publics

Au quotidien, le service achats marchés publics accompagne les services opérationnels dans la définition de leur besoin. Il établit les pièces administratives des marchés, pilote et traite les procédures de passation des marchés publics. Ceci implique une veille juridique constante, avec un suivi de la réglementation, de la jurisprudence et de la doctrine dans le domaine de la commande publique.

88 marchés	**dont 14** procédures formalisées et 74 procédures adaptées
38 avenants	**25** sous-traitance

En 2019, l'activité s'est traduite par la notification de 88 marchés publics dont 14 marchés en procédure formalisée.

Parmi ces procédures formalisées figurent notamment la procédure relative à l'exploitation et à la maintenance des installations thermiques du patrimoine de la Ville et celle relative aux ser-vices de communication électronique.

- Plusieurs opérations de travaux de réhabilitation ont été entreprises : la réhabilitation et l'extension de la piscine Jean Gelet a démarré avec la notification d'un premier lot portant sur le désamiantage, la dépollution plomb et la déconstruction. L'opération de restructuration et extension de l'Hôtel de Ville a, quant à elle, été scindée en 15 lots.

Maçonnerie	Charpente	Couverture étanchéité	Plâtrerie-Peinture
Faux-plafond	Menuiserie extérieure-Protection	Menuiserie intérieure	Carrelage
Revêtement de sol	Serrurerie	Electricité Courants forts et faibles	Chauffage - Ventilation
	Sonorisation	Mobilier	

L'opération « restructuration et extension du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville » : 15 procédures

› En matière de services, a été passé un accord-cadre relatif à des prestations d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour support des activités de prévention et de médiation aux abords des écoles. Pour compléter l'offre municipale d'accueil des jeunes enfants, un accord-cadre a permis d'acquérir des places de crèches accessibles aux jeunes enfants des familles vaudaises auprès d'opérateurs privés.

Le service budget-comptabilité

30 400 mandats de dépense	**8 090** titres de recettes
57,6 % de factures déposées sur Chorus	**26,6** jours de délai de paiement

Le service budget comptabilité assure la préparation budgétaire l'exécution financière : enregis-trement et mandatement des dépenses, saisie et suivi des marchés publics, émission de titres de recettes en direction des usagers, enregistrement des subventions et dotations versées. Il a également en charge le suivi comptable de l'inventaire des biens meubles et immeubles.

Cela représente, pour l'ensemble des budgets :

- 30 400 mandats (dont 29 250 pour le seul budget principal)
- 8 090 titres de recettes (dont 7 500 pour le seul budget principal)

La mise en place progressive du dépôt des factures sur la plateforme dématérialisée Chorus (de-puis 2017), par les différents fournisseurs, a connu une réelle progression en 2019, pour at-teindre 57,6 %, (7 400 factures chorus sur 12 853 factures totales) sur l'ensemble de l'année (pour un ratio de 30 % en 2018) et montre une réelle progression en fin d'année, pour tendre à 80 % au 1er trimestre 2020. Cela est le résultat notamment, d'une communication et d'un ac-compagnement du service des finances auprès des fournisseurs afin de leur permettre un suivi du cheminement de leurs factures, du dépôt jusqu'au paiement.

Le délai global de paiement est de 26,6 jours, soit en deçà des 30 jours.

La signature électronique des pièces comptables mise en place en octobre 2018, a démontré son efficacité en 2019 et permet un traitement plus rapide des données en lien avec le délai global de paiement qui est de 30 jours maximum entre la réception des factures et leur règle-ment.

Les projets de la direction finances et commande publique en 2019

La poursuite de la dématérialisation

En 2019, le service a poursuivi le déploiement de la dématérialisation, avec pour objectifs :

- d'améliorer la qualité des informations échangées,
- de fluidifier les relations ordonnateur/comptable,
- de réduire les délais de traitement avec les fournisseurs (délais de paiement des factures),
- de réduire le bilan carbone,
- de proposer une offre plus adaptée aux usagers avec le développement du paiement en ligne.

Cette dématérialisation a notamment concerné en 2019 les données des marchés publics (envoi d'un flux informatique garantissant la fiabilité des données).

Les interfaces entre les outils de gestion de certains services et l'outil comptable sont en cours de développement, pour un gain de temps et d'optimisation des tâches.

L'amélioration de la gestion interne

La gestion budgétaire et comptable n'est pas uniquement centralisée au service des finances, mais s'appuie sur les référents/gestionnaires de crédits au sein des différents services opérationnels. Différentes rencontres ont été impulsées, visant à mettre en place un réseau de réfé-rents, autour de thèmes en lien avec la culture de gestion : présentation de la nouvelle version du logiciel de gestion, formation intra par groupe pour prise en main de l'outil comptable, for-mation des régisseurs, envoi de fiches support. Ce projet a vocation à être pérenne.

Le code de la commande publique

L'année 2019 a été marquée par l'abrogation du code des marchés publics et l'adoption du code de la commande publique. Les objectifs étaient triples : une codification à droit constant, une simplification de la réglementation et de son accès, le rassemblement des différents textes applicables. Si la codification de ce droit est en bonne voie, elle demeure cependant instable du fait d'une évolution normative régulière d'un droit complexe.

Le Réseau Ressources et Territoires (RRET) Commande Publique

Dans le cadre du réseau métropolitain RRET, le service marché a suivi le projet de création de la centrale d'achat métropolitaine, adopté au conseil métropolitain du 16 décembre 2019. Le service marché a ensuite rejoint le comité opérationnel en charge des fournitures de bureau, premier segment d'achat porté par la centrale d'achat.

Le lien avec les entreprises

Le service finances est au quotidien en lien avec les entreprises du territoire : réponses aux interrogations des fournisseurs, contrôle des factures, explication des obligations légales, suivi du traitement des factures, etc. La dématérialisation conduit à renforcer la dimension de con-trôle et de conseil.

XX- RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE

La Direction des Ressources Humaines de la Ville réalise, au quotidien, l'accompagnement de plus de 1 000 agents permanents (1 077 au 1er janvier 2019).

Le service est organisé en trois pôles :

› **Le pôle compétences, recrutement et accompagnement des parcours**

Il constitue un ensemble de prestations au service de l'évolution professionnelle des agents avec un accent porté sur la mobilité interne. La cellule recrutement concilie la maîtrise de la masse salariale et le maintien de compétences d'expertise auprès des usagers.

› **Le pôle vie administrative et ressources**

Il assure la gestion et le suivi des agents au niveau de leur carrière et de leur situation administrative avec des missions transversales permettant de développer l'expertise statutaire et la production de données statistiques servant d'outils d'aide à la décision.

Le pôle garantit le respect des règles applicables dans le domaine RH, et le pilotage des effectifs et de la masse salariale dans un contexte contraint qui s'impose à la collectivité.

› **Le pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail**

Il a été renforcé au niveau du développement des actions concernant les conditions de travail des agents sur le terrain et la gestion des dotations en équipements de protection individuels (EPI).

A) L'ACTION DE LA DRH AU QUOTIDIEN

Recrutement

Le recrutement permet d'associer de nouveaux collaborateurs apportant des compétences nécessaires au développement de la collectivité. Pour cela, un processus de recrutement complet est en place, qui prend en compte plusieurs dimensions et qui valorise la diversité.

Le pôle recrutement accompagne les services de la définition de leur besoin en compétences à l'arrivée du candidat recruté.

Il travaille également en étroite collaboration avec le pôle mobilité pour rechercher des solutions favorisant le repositionnement des agents et permettant ainsi le maintien dans l'emploi, combiné à la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Ainsi en 2019, près de 14% des recrutements ont été pourvus par de la mobilité interne.

Le volume des recrutements reste important, les outils et process ont été affinés et ajustés pour tenir compte des priorités et fiabiliser la démarche.

RECRUTEMENT PAR CATÉGORIES *(DONT MOBILITÉ INTERNE)*			
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
26	27	105	158

158 postes vacants (ou CDD de plus de 6 mois) ont été ouverts et 450 candidats ont été rencontrés en commission de recrutement.

En 2019, 1 882 candidatures ont été reçues suite à des ouvertures de postes pérennes.

Par ailleurs, 148 remplacements ont été réalisés en 2019, ce qui a nécessité le traitement de 879 candidatures.

Enfin, de nombreuses demandes d'emploi spontanées ont également été recensées. En 2019, 778 candidatures spontanées ont été reçues et traitées.

Mobilités-repositionnements

La cellule mobilité de la DRH accompagne la mobilité des agents de la collectivité en apportant une réponse spécifique à chaque situation.

L'objectif est d'optimiser les ressources en cohérence avec les besoins de recrutement de la collectivité.

Lors de la phase de diagnostic des capacités, la cellule mobilité lorsque cela est nécessaire s'appuie sur un réseau de partenaires : des psychologues, des cabinets de conseil.

Cette démarche est confortée par le conventionnement Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) et les échanges avec la médecine professionnelle, l'assistante sociale et le préventeur.

L'ensemble de ces repérages permet ensuite d'objectiver les prérequis et les aptitudes qui vont conduire à proposer un plan d'action.

Les actions de formation au sein de la collectivité

Le plan de formation pluriannuel reprend les orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

- Accompagner l'ensemble des responsables d'équipe vers un management responsable, des valeurs et une culture commune.

Un parcours de formation sur le thème du management durable a débuté en 2018 et s'est poursuivi en 2019. Il a concerné la quasi-totalité des agents en situation de management soit un effectif de 135 agents, autour de 12 actions de formation (gestion du stress, cohésion d'équipe, tableaux de bord, etc.)

- Améliorer la connaissance de l'environnement territorial des agents titulaires et contractuels de catégorie C.

En 2019 s'est terminée l'action de formation (commencée en 2016) sur les fondamentaux de l'environnement territorial concernant les agents de catégorie C n'ayant pas suivi les formations d'intégration (recrutés avant 2008 ou contractuels sur une durée supérieure à un an). Elle a concerné au total 580 personnes.

- Accompagner les services dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territoire.

Il s'agit d'initier des actions de sensibilisation et de formation en lien avec les orientations stratégiques du plan.

- Poursuivre la professionnalisation des agents en matière de laïcité et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Les agents en contact avec le public ont participé en 2019 à trois actions de formation : visite du Camp des Milles (44 participants), conférence sur la laïcité (248 participants) et un théâtre forum sur le thème de la lutte contre les discriminations (298 participants).

- Les autres actions inscrites au plan de formation ont également été poursuivies, notamment la professionnalisation des animateurs intervenant dans le temps périscolaire (BAFA et BAFD), ainsi que l'accompagnement individuel des agents dans le cadre de leur parcours de professionnalisation ou de mobilité.

Le bilan quantitatif global des actions de formation est le suivant :

	Formations 2019 collectives
1 306 inscriptions	1 183 jours
909 femmes	785 jours
397 hommes	398 jours
	Formations 2019 individuelles
825 inscriptions	2 768 jours
489 femmes	1 149 jours
336 hommes	1 619 jours

Le montant du budget dépensé pour l'accompagnement des parcours professionnels en 2019 est de 92 821 euros.

L'insertion

Dans le cadre des dispositifs d'insertion existants, la collectivité a fait le choix d'accueillir au sein de ses équipes des personnes en contrats aidés. Cette orientation participe à l'effort d'insertion de ces publics en difficulté sur le marché du travail et répond à l'objectif d'être un support d'insertion contribuant au parcours d'accès à l'emploi.

En 2019, les emplois d'insertion ont concerné principalement :

- **les contrats d'apprentissage (21 jeunes en 2019) :** cette formule d'insertion professionnelle permet à des jeunes de 16 à 25 ans de conclure un contrat de travail alternant formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (C.F.A.). Les contrats peuvent par exemple préparer au CAP petite-enfance ;
- **les adultes relais (9 personnes en 2019) :** ils relèvent d'un dispositif national ayant pour objectif de lutter contre toutes les formes d'exclusion dans les quartiers prioritaires (missions de médiation sociale et culturelle) ;
- **les services civiques (2 jeunes en 2019) :** ils permettent aux

jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général dans les domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation.

A cela s'ajoutent :

- **Le marché de services - appui et accompagnement à l'emploi en vue de l'insertion professionnelle de publics en difficulté :**

La Ville de Vaulx-en-Velin poursuit un marché de prestations ponctuelles d'insertion en matière d'entretien des équipements municipaux, de surveillance, de restauration scolaire et de missions d'ATSEM, qui vise à permettre à des personnes en parcours d'insertion professionnelle de développer leurs compétences et d'acquérir des savoir-faire par le biais de prestations ponctuelles au sein des équipements de la Ville de Vaulx-en-Velin.

Le montant annuel maximum de cet accord est de 350 000 euros TTC.

- **Le marché relatif à l'emploi des Assistants de Sécurité et de Prévention (APS) :**

Ce marché d'insertion professionnelle, relancé en 2019, vise à permettre le développement de compétences de médiation et de prévention, par le biais de prestations aux abords des écoles de la Ville de Vaulx-en-Velin et ponctuellement lors de manifestations et d'activités foraines.

Le montant annuel avoisine les 200 000 euros.

- S'agissant de **l'insertion des personnes handicapées** une convention entre la mairie, le CCAS et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique a été mise en place pour une durée de 3 ans, avec une année de prolongation. Un des objectifs est le maintien du pourcentage d'emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapé, fixé à 6%, qui est atteint pour la Ville et le CCAS.

Un nouveau conventionnement a été voté pour la période 2020-2022.

- **L'opération Duoday**

En 2019, la Ville a organisé une journée Duoday, permettant à une personne en situation de handicap d'être accueillie par un professionnel, pour une journée de découverte d'un métier, d'immersion dans un milieu professionnel. Onze duos ont été formés en 2019, au sein de neuf services municipaux.

Stages

En 2019, la Ville de Vaulx-en-Velin a accueilli 195 stagiaires, dont 119 Vaudais, contribuant ainsi au développement du territoire et à l'insertion des jeunes.

Les stages ont concerné tous les niveaux de formation : collège, lycée, post bac et personnes en reconversion professionnelle.

Huit stages d'une durée de 3 à 6 mois de niveau bac + 4 ou 5 ont été rémunérés (versement d'une gratification obligatoire).

Ils ont été affectés dans différents services et sont principalement des stages de fin d'études de type Master.

B) SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Depuis juillet 2019, le service a été renforcé par la création d'un poste d'assistante de prévention.

Il administre le CHSCT (convocations, dossiers, comptes rendus…) et met en œuvre les plans d'action décidés en séances et organise, à la demande des membres, les visites au sein des services.

Sept séances plénières de CHSCT ont eu lieu en 2019.

Le service est également sollicité pour avis dans différents domaines (aménagement de locaux, achat de mobilier, suivi d'étude ergonomique…).

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DU)

La Ville de Vaulx-en-Velin a engagé en 2018 une démarche de réalisation du document unique des risques professionnels en partenariat avec le centre de gestion du Rhône.

Le document unique du CCAS et de l'Action Sociale a été réalisé en janvier 2019 et approuvé en séance plénière du CHSCT le 14 février 2019.

De mars à novembre 2019, le document unique des directions du Patrimoine Bâti et de Jeunesse et sport ainsi que celui du service des Moyens techniques ont été élaborés. En fin d'année a commencé celui de la direction de l'éducation.

Visites d'inspection hygiène et sécurité

Dans le cadre de la convention entre la Ville de Vaulx-en-Velin et le Centre de Gestion du Rhône, celui-ci met à disposition un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) 5 jours et demi par an pour des visites d'inspection.

Une quinzaine de visites ont été effectuées en 2019.

Journées bien-être au travail

En 2019, un temps fort sur le thème de la qualité de vie au travail a été organisé, pour la première fois dans la collectivité, en écho aux actions menées sur la formation des managers et des cadres, notamment sur le management durable. Divers ateliers ont été proposés aux agents sur une semaine : rencontres d'informations santé et bien-être, conférences-débats sur la relation au travail et le respect de soi, ateliers d'ergonomie et de relaxation, action participative autour du handicap, etc.

Equipement de protection individuelle et vêtements de travail

En 2019, un budget de 100 000 euros a été alloué pour doter les agents municipaux d'équipements de protection individuelle, dans le but d'assurer leur sécurité, de leur permettre de travailler dans des conditions optimales, et de favoriser l'identification des agents de la Ville.

L'action sociale

La collectivité verse une subvention annuelle au CASC à hauteur de 550 932 euros. Elle a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents (ex : tickets restaurant, participation aux centres de loisirs).

En outre, la collectivité a participé en 2019 à la complémentaire santé à hauteur de 18,50 euros et aux contrats de prévoyance à hauteur de 5 euros par agent (coût annuel global de 36 000 euros).

C) LE NOUVEAU CONTRAT DE PRÉVOYANCE ET LA HAUSSE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

En 2013, la Ville de Vaulx-en-Velin a choisi de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire.

En 2019, environ 600 agents étaient adhérents à la convention.

La convention de participation pour le risque « prévoyance » arrivant à échéance le 31 décembre 2019, la Ville de Vaulx-en-Velin a conclu via le Centre de Gestion une nouvelle convention avec la MNT qui a démarré le 1er janvier 2020 pour une durée de 6 ans.

De plus, afin de permettre aux agents qui n'avaient pas encore souscrit de bénéficier de cette protection, il a été décidé d'augmenter la participation financière de la ville au contrat collectif de 5 euros, passant ainsi à 10 euros par mois et par agent adhérent.

Mi-décembre 2019, on comptait déjà 320 adhérents.

XXI- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les services de l'administration générale, des affaires juridiques et des archives assurent la sécurité juridique des actes de la collectivité.

La direction des affaires juridiques et de l'administration générale a été créée en janvier 2019 et assure principalement quatre missions :

- La sécurité juridique des actes de la collectivité ;
- La gestion patrimoniale (depuis janvier 2020) ;
- L'organisation du conseil municipal ;
- La gestion du courrier.

A) L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service de l'administration générale est chargé de l'organisation des conseils municipaux, de la gestion du courrier et de l'animation de la commission chargée d'examiner les demandes d'occupation du domaine public. Le service centralise la transmission des actes au contrôle de légalité et tient à jour le recueil des actes administratifs et le registre des délibérations de la commune.

Il est par ailleurs lui-même producteur d'un certain nombre d'actes : arrêtés municipaux pris dans le cadre des pouvoirs de police du maire, autorisations d'occupation du domaine public (manifestations festives, culturelles, sportives, cirques, etc.), règlementation des parcs et jardins, arrêtés de délégation, etc.

Enfin, le service assure la gestion budgétaire de la direction générale.

Parmi les activités du service en 2019

Plusieurs indicateurs reflètent la quantité et la variété des missions assurées par le service en 2019 :

- Organisation et suivi de six conseils municipaux (huit en 2018), pour un total de 209 dé-libérations (200 en 2018) ;
- Organisation et animation d'une commission hebdomadaire consacrée à l'examen des demandes d'occupation du domaine public : près de 850 demandes ont été examinées en 2019.

Nouveaux outils numériques

L'année 2019 a été marquée par l'introduction de nouveaux outils numériques de travail qui ont conduit le service à réviser en profondeur ses procédures :

- Le processus d'organisation des conseils municipaux a été dématérialisé avec la mise en place du logiciel Webdelib. Le logiciel fluidifie les échanges entre services et simplifie ainsi le processus de création et de validation des délibérations.

70 agents ont été formés par la DANSI et le service de l'administration générale pour permettre un déploiement complet du logiciel à l'automne 2019.

- En 2019, une convention avec l'Etat a été signée pour dématérialiser la transmission au contrôle de légalité des actes en recourant à la télétransmission.
- L'année 2019 marque aussi la mise en œuvre pleine et entière de la démarche de modernisation du processus courrier initiée avec l'introduction du logiciel Post-office, qui a permis d'avancer vers une meilleure traçabilité des courriers et la sécurisation de leur diffusion.

B) LES AFFAIRES JURIDIQUES

L'activité du service s'est déployée autour de la gestion contentieuse comprenant le suivi de contentieux en cours et l'apparition de contentieux nouveaux, ainsi que le traitement précontentieux de divers dossiers.

L'activité a également concerné l'accompagnement des services dans diverses de leurs activités et dossiers, le suivi de certains contrats d'assurances, les déclarations de certains sinistres et le suivis de remboursements dus à la collectivité.

Le service a également pris en charge le pilotage de certains dossiers plus transversaux notamment la modélisation des actes et conventions. Il répond en outre aux demandes d'accompagnement, de vérification et d'expertise ainsi que de validation émanant de l'ensemble des services.

En 2019, on peut relever une diminution des contentieux en annulation initiés contre la collectivité, avec une diminution corrélative des demandes préalables.

Les dossiers transversaux suivis ont été relatifs notamment à la sécurisation juridique des actes (les actes du CCAS, de la DRH, du service économique et de l'urbanisme), le dispositif de la télétransmission des actes, ou bien encore la généralisation du règlement général sur la protection des données (RGPD).

C) LA GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES

Les Archives municipales interviennent sur la gestion administrative et financière du service, mais également sur des missions liées à la documentation (gestion de la bibliothèque des Archives, des journaux…) et liées aux archives (aide à la création de bases de données…).

Les missions des Archives municipales se sont poursuivies durant l'année 2019 selon les trois axes de travail définis pour le service.

La restructuration du fonds communal

En 2019, la restructuration du fonds s'est poursuivie par le traitement et l'inventaire des fonds anciens conservés aux Archives et la rédaction d'instruments de recherches conformes aux normes archivistiques, et également par :

- la poursuite des éliminations des archives arrivées au terme de leur durée légale de conservation, avec 40 mètres linéaires d'archives éliminés.
- l'achèvement du récolement des documents conservés au sein de l'Hôtel de Ville (770 mètres linéaires récolés) et la poursuite de cette démarche au sein du local Batag (180 mètres linéaires) ; ce récolement doit être réglementairement établi lors de l'installation de la nouvelle mandature.
- la gestion des versements des services municipaux, leur reconditionnement, leur indexation. Durant l'année 2019, trois importants versements ont été réalisés et gérés par les Archives :
  - 700 permis de construire ;
  - 735 dossiers de marchés publics ;
  - 1 070 dossiers individuels de vacataires.

Le service a également repris en 2019 certains versements dit « prioritaires », soit du fait de leurs thématiques, soit du fait de la fréquence des demandes de communications sur ces derniers.

- la communication des documents aux services municipaux ; 206 documents ont été communiqués aux services municipaux, 133 documents ont été communiqués en salle de lecture ou par correspondance (notaires, étudiants, membres d'associations, usagers).
- un travail important sur l'archivage électronique, la participation au projet de mise en place d'un système d'archivage électronique en collaboration avec 7 autres communes du Rhône, de la Loire et le SITIV, et la participation du service aux chantiers de dématérialisation.

En parallèle, les Archives municipales ont assuré un rôle de conseil auprès des services municipaux, de formations, de création d'outils d'aide à la gestion de leurs dossiers, mais également d'aide au traitement de leur arriéré de classement.

Les Archives sont aussi intervenues dans le cadre de l'équipe projet de mise en conformité de la collectivité au règlement général sur la protection des données (RGPD), sur la gestion des arborescences numériques des services et par la mise en place d'une politique de nommage des fichiers commune à l'ensemble de la collectivité. Au cours de l'année 2019, 4 services ont pu bénéficier de cet accompagnement sur leurs documents numériques.

La valorisation des archives et du patrimoine, et la transmission de la mémoire

Le service des Archives municipales a été associé en 2019 à l'organisation de différents événements : le Printemps des cimetières, les Journées européennes du patrimoine, les réunions de la Commission Patrimoine.

Les Archives municipales sont également intervenues sur des projets tels que la réalisation d'une plaque listant tous les Maires de Vaulx-en-Velin depuis la Révolution et la rédaction de notices biographiques sur ces derniers, par la mise en place d'un projet de concessions honorifiques et de concessions notables au sein des cimetières de la Ville.

L'année 2019 a également été marquée par un renforcement de la place et de la visibilité des Archives municipales de Vaulx-en-Velin au sein du réseau des archivistes du département et également au sein de la collectivité :

- par la création d'une page web consacré aux Archives sur le site internet de la Ville ;
- par la participation à la réunion départementale des services constitués des archivistes, et par la présentation du projet de mise en place du système d'archivage électronique, de la démarche de mise en conformité au RGPD et de la gestion des documents numériques au sein de la collectivité, par la présentation du Printemps des cimetières ;
- par l'animation d'une conférence lors de la journée du groupe régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Association des Archivistes Français sur l'archivage électronique, en présence de Mme Banat-Berger, directrice du Service interministériel des Archives de France.

XXII- COMMUNICATION

La communication permet de faire connaître au plus grand nombre les actions portées par la municipalité ainsi que les services qu'elle propose à tous les publics. Véritables sources d'information, les supports de communication de la Ville (site internet, réseaux sociaux, journal municipal, journaux électroniques lumineux, brochures, affiches, etc.) sont essentiels à la vie municipale. Ils participent aussi à la transparence de l'action publique avec, par exemple, la retransmission vidéo, en direct et en ligne, des conseils municipaux depuis 2014.

Vaulx-en-Velin Journal

Deux fois par mois, la Ville édite un journal de 16 pages offrant aux Vaudais un panorama de la vie locale, municipale, associative et économique, au plus près de l'actualité et mettant en lumière des actions inspirantes et innovantes.

21 éditions (ce qui représente près de 1 500 articles) ont été diffusées dans toutes les boîtes aux lettres en 2019.

Vaulx-en-Velin Journal se démarque de tous les autres périodiques territoriaux. Largement illustré, le journal met également en avant des portraits de Vaudais qui, par leur parcours et leur engagement, portent haut les couleurs de Vaulx-en-Velin.

Un ouvrage reprenant ces portraits a d'ailleurs été édité en juillet 2019 (« Nous sommes Vaulx-en-Velin »).

La communication sur les actions et événements de la Ville

En 2019, la direction de la communication a accompagné plus de 150 actions et événements des services municipaux et des associations locales. Ce suivi prend notamment la forme d'une production graphique en interne avec la création de visuels qui sont ensuite déclinés en autant de formats que nécessaire pour une communication multi-supports.

Grâce à un réseau d'affichage dense et multi-formats, ces visuels ont pu assurer visibilité aux actions.

2019 a été notamment marquée par l'accompagnement de grands événements :

- l'inauguration de l'école René Beauverie ;
- l'inauguration de l'école transitoire Cartailhac ;
- la pose de la première pierre de la Médiathèque-Maison de quartier Léonard de Vinci dans le quartier du Mas du Taureau ;
- le lancement de l'annuaire des associations vaudaises.

La communication digitale

Le site internet de la Ville

Entièrement refait à neuf, le nouveau site internet de la Ville a été présenté au public lors de la cérémonie des Vœux de Madame la Maire en janvier 2019. Il intègre les dernières technologies afin d'offrir aux Vaudais un outil numérique de pointe : moteur de recherche avancé, accessible et sécurisé. En juillet, l'annuaire des associations vaudaises a été intégré au site.

Près de 3 000 fichiers multimédias ont été mis à disposition de tous, sur plus de 300 pages et actualités.

En novembre 2019, la barre symbolique des 50 000 visiteurs mensuels a été franchie.

Le site avaulxjazz.fr

Outil incontournable, le site vient renforcer la communication du festival en informant efficacement les festivaliers.

En mars 2019, 10 000 visiteurs ont consulté ce site.

« Toodego »

Toodego rassemble l'ensemble des services en ligne offerts aux habitants (état civil, CNI et passeports, etc.). Développé en partenariat avec la Métropole de Lyon, cette plateforme pratique a été lancée en juin 2019.

En 2019, 1 900 demandes ont été effectuées via Toodego.

La plateforme « Mon avis »

Elle permet tout à la fois à la Ville d'effectuer des consultations en ligne et aux habitants de donner leurs avis sur des sujets variés : projets d'aménagements urbains, horaires des services municipaux, etc.

En février 2019, l'appel à Eco-projets a ainsi recueilli 27 projets, 515 votes et 460 participants.

Réseaux sociaux

La direction de la communication alimente les réseaux sociaux tels que Facebook et Youtube.

Avec 3130 « j'aime » fin 2019, la page Facebook de la Ville a gagné près de 500 abonnés en 2019. Sur Youtube, les conseils municipaux sont diffusés en direct et donc visibles par tous.

Les vidéos sur ce réseau montant ont totalisé 12 000 vues en 2019, le record étant de 3 100 vues pour la conférence d'Aurélien Barreau au Planétarium.

Newsletter

En 2019, la Newsletter de la Ville a été envoyée chaque semaine à 2 600 personnes inscrites sur les listes (+ 350 inscrits en 2019). Une nouvelle plateforme est utilisée depuis début 2019, permettant un résultat final plus attractif et une lecture facilitée.

SYNTHÈSE

Pour mener à bien leurs missions, les services opérationnels de la Ville peuvent ainsi s'appuyer sur les ressources apportées par les services dits « supports ». La réalisation des projets ne saurait en effet se faire notamment sans ressources financières et humaines. Ces services ont eu à faire face à des réformes et des évolutions importantes sur l'année 2019, renforçant toujours leur efficacité.

Les activités des services supports sont dédiées à la fois au fonctionnement de la collectivité et à la relation aux usagers. La Direction des Ressources Humaines structure ainsi son activité de recrutement pour répondre aux besoins de développement de la Ville dans un contexte contraint, tout en anticipant les besoins de compétences pour lancer les projets de demain.

On note également la réalisation de travaux importants par le service patrimoine bâti de la Ville afin de répondre aux exigences en matière d'accessibilité des équipements de la Ville, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). Des travaux de rénovation et d'entretien ont également pu être réalisés à la demande des services, particulièrement sur les groupes scolaires et les crèches.

Enfin, la modernisation des procédures des services et des démarches pour les usagers se poursuit avec un chantier global sur la dématérialisation initié avec la dématérialisation de la chaîne comptable, et des données des marchés publics en 2019, et à travers le développement numérique que ce soit dans le domaine scolaire avec la poursuite du plan numérique des écoles ou dans le développement de services en ligne (e-administration). Par ailleurs, la mission du pôle administratif de proximité qui suit et répond aux réclamations relatives à la proximité contribue également à l'objectif affirmé de développer une relation à l'usager de qualité. Le développement de la plateforme de services Toodego traduit notamment la volonté d'améliorer et de moderniser cette relation, tout comme le lancement en 2019 de la plateforme de e-démocratie participative « Mon avis ».

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON

Conception graphique : hellohello-designeditorial.com